

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de master en
sciences financières et comptabilité**

Spécialité : finance d'entreprise

Thème :

**La gestion du risque de liquidité par l'approche
ALM**

Elaboré par :

MAHMOUD Safia

Encadreur:

Mr. DAHIA Abdelhafid

Lieu de stage : la BDL Banque

Période de stage : du 01juin 2016 au 01juillet 2016

L'année universitaire : 2015/2016

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail

A mon père :

*Puisse ce travail constituer une légère compensation pour
tous les nobles sacrifices*

*Que tu t'es imposé pour assurer notre bien-être et notre
éducation.*

*Qu'il soit l'expression de ma profonde gratitude et ma grande
considération pour le plus dévoué des pères que tu es. Puisse
Dieu te prêter longue vie, santé et bonheur.*

A ma mère :

*« Aucune dédicace ne saurait exprimer l'affection et l'amour
que j'éprouve envers toi ».*

*Puisse ce travail être la récompense de tes soutiens moraux et
sacrifices. Que Dieu t'accorde santé et bonheur pour que tu
restes la splendeur de ma vie.*

A mes chers frère et sœurs :

*Djamel et sa femme Fahima, Nabila, Nassima et leurs enfants :
Manou, Chamso, Maria, Samy, Badou, Mirou.*

*A ma chère petite princesse Arwa Sirine,
Je prie le bon Dieu de la bénir, de la protéger, en espérant
qu'elle sera toujours fière de moi.*

A mes amies Takwa, Zahra, Soumia, Inès

*Je ne peux trouver les mots justes et sincères pour vous
exprimer mon affection et mes pensées, vous êtes pour moi des
soeurs et des amies sur qui je peux compter.*

*En témoignage de l'amitié qui nous unie et des souvenirs de
tous les moments que nous avons passé ensemble, je vous
dédie ce*

*travail et je vous souhaite une vie pleine de santé et de
bonheur. A toute ma famille, mes chers amis et
camarades.*

Remerciement

Nous remercions Dieu le Tout Puissant, qui nous a offert la vie, et seul capable de nous offrir la joie, le bonheur, la prospérité, la santé et la force afin d'accomplir ce travail.

Nos remerciement Mr DAHIA Abd El Hafid notre encadreur de mémoire, pour ses orientations qui nous a apportés tout au long de l'élaboration de ce travail de recherche.

Nos remerciements à l'ensemble du personnel de l'ESC et particulièrement le corps professoral qui ont contribué à notre formation durant notre passage.

Nos remerciements à tous les membres de la banque BDL , qui ont manifesté un intérêt considérable pour la réalisation de ce travail de recherche.

Nous tenons à remercier vivement les bibliothécaires d'ESC pour leurs aides en matière de documentation.

Enfin, nous remercions tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail de recherche.

Sommaire

Liste des tableaux

Liste des figures

Liste des abréviations

Résumé

Abstract

Introduction générale

Chapitre 01 : notions fondamentales et généralités sur la gestion actif-passif (GAP)

Section 01 : La nomenclature des risques bancaires Section

02 : les contraintes réglementaires

Section 03 : la gestion actif- passif

Chapitre 02 : le risque de liquidité

Section 01 : Généralités sur la liquidité

Section 02 : Identification et mesure du risque de liquidité

Section 03 : La couverture du risque de liquidité

Chapitre 03 : le cas pratique au sein de la banque BDL

Section 01 : Présentation de la BDL et de la structure d'accueil

Section 02 : mesure et analyse de la liquidité par la méthode ALM

Section 03 : commentaires des résultats et recommandations

Conclusion générale

Biographie

Les annexes

Liste des tableaux

Numéro	Titre	Page
1	Profil d'échéances simplifié de la banque A à la date xx/xx/xxxx (En unité monétaire)	18
2	Profil des encours actifs et passifs de la banque A au xx/xx/xxxx (En unité monétaire)	21
3	Profil d'impasses en flux de la banque A au xx/xx/xxxx (En unité monétaire)	38
4	Profil d'impasses en stock de la banque A (En million de DA)	45
5	Profil des actifs et des passifs pondérés	46
6	Calcul du surplus de base	47
7	Les chiffres clés de la BDL	48
8	Amortissement du poste caisse, banque centrale.trésor, ccp	48
9	Amortissement des actifs de transaction	50
10	Amortissement des actifs disponibles à la vente(KDA)	57
11	Prêts et créances sur institutions financières	59
12	Amortissement des prêts et créances clientèle	64
13	Amortissement des dettes envers les institutions financières	65
14	Calcul des estimateurs	66
15	Détermination de la partie stable des DAV	67
16	Écoulement DAV(avec attrition)	67
17	Écoulement des comptes d'épargne	68
18	Écoulement des dépôts à terme	68
19	Écoulement des dettes envers la clientèle	69
20	Écoulement des bons de caisse	69
21	Évolution du niveau de consolidation	72
22	Impasse en stock	73
23	Impasses en flux	75
24	Impact d'un mouvement de la prime de liquidité sur le résultat(KDA)	77
25	Calcul du coefficient de fonds propres et de ressources permanentes (KDA)	78
26	Indice de transformation (KDA)	79
27	Calcul du numérateur du ratio de liquidité minimum (KDA)	80
28	Calcul du dénominateur du ratio de liquidité minimum KDA	81
29	Résultat du stress testing	82

Liste des figures :

Numéro	Titre	Page
1	Processus de décision de la gestion actif passif	37
2	La GAP, une démarche prévisionnelle	38
3	Echéancier des actifs et des passifs de la banque A	40
4	Echéancier sur-consolidé	41
5	Echéancier sous-consolidé	42
6	Echéancier des emplois et échéancier objectif de la dette	43
7	Financement à court terme des impasses de liquidité	55
8	Financement à long terme des impasses de liquidité	60
9	Le mécanisme de l'opération de titrisation	60
10	Organigramme de la DFT	61
11	Composition de l'actif en pourcentage du total	61
12	Composition du passif en pourcentage du total	62
13	Évolution des dépôts à vue	66
14	Écoulement des actifs et passifs	71
15	Évolution de la situation de consolidation	72
16	Impasses en stock	74
17	Impasses en flux	76

Liste des Annexes:

Annexe n°1	Instruction de la Banque d'Algérie n°74-94 du 29-11-1994 fixant les règles prudentielles de gestion des banques et des établissements financiers.
Annexe n°2	Règlement N°11-04 du 24 Mai portant identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité.
Annexe n°3	organigramme de la BDL
Annexe n°4	BILAN AU 31/12/2014
Annexe n°5	Amortissement des postes
Annexe n°6	Profil d'amortissement général du bilan
Annexe n°7	Calcul du coefficient de liquidité (l'instruction N°07-2011)

Liste des abréviations :

Abréviations	Significations
ALM	Assets and Liabilities Management
BA	Banque d'Algérie
BDL	Banque de Développement Local
CET	Common EquityTier
CPA	Crédit Populaire d'Algérie
DAT	Dépôts A Terme
DAV	Dépôts A Vue
DMFE	Direction des Mouvements de Fonds à l'Etranger
DMF	Direction des Marchés Financiers
FCC	Fonds Commun de Créances
FRBG	Fonds pour Risques Bancaires Généraux
GAP	Gestion Actif Passif
IOB	L'Intermédiaire en Opérations de Bourse
LCR	LiquidityCoverage Ratio
NSFR	Net Stable Funding Ratio
OAT	Obligations Assimilables de Trésor
PEL	Plan d'Epargne Logement
RAROC	Risk Adjusted Return On Capital
TCI	Taux de Cession Internes
TITF	Taux Interne de Transfert des Fonds

Résumé :

L'activité traditionnelle des banques qui est l'intermédiation entre les agents à excédents de fonds et ceux à besoins de financement se traduit par la transformation des ressources aux échéances très courtes en emplois avec des échéances plus longues.

De cette transformation émane le risque de liquidité qui a longtemps été négligé et classé derrière les autres risques financiers (risque de taux d'intérêt, risque de taux de change). Or, les crises récentes qu'ont connues les banques au niveau mondial sont venues rappeler la nécessité d'une attention particulière à ce risque.

L'ALM qui a pour mission principale de gérer les risques financiers et les grands équilibres du bilan en optimisant la combinaison rentabilité-risque, affirme sa place incontournable dans la gestion des risques au sein de toute institution bancaire et établissement financier.

Son apparition au début des années 80 est due à la nécessité d'une approche plus active de la gestion des risques, elle s'est propagée suite au développement des enjeux réglementaires dans les années 90 et 2000. Pour mesurer le risque de liquidité l'ALM utilise les gaps ainsi que des indicateurs de liquidité.

Cette gestion est encadrée par la réglementation prudentielle qui se veut garante de la sécurité des clients et la préservation des équilibres financiers au niveau mondial et national.

Les mots clés :

- Risques financiers
- La combinaison rentabilité-risque
- La gestion des risques
- Les gaps

Summary:

The traditional business of banks is intermediation between agents with surplus funds and those with financing needs leads to the transformation of resources to very short maturities in jobs with longer maturities.

This transformation comes liquidity risk that has long been neglected and ranked behind other financial risks (interest rate risk, exchange rate). However, recent crises in banks worldwide have reminded the need for special attention to this risk.

ALM whose main mission is to manage the financial risks and the major balance sheet balances by optimizing the combination profitability-risk, affirms its essential role in risk management in any bank or financial institution.

His appearance in the early 80's due to the need for a more active approach to risk management, it has spread following the development of regulatory issues in the 90 and 2000. To measure liquidity risk ALM uses the gaps as well as indicators of liquidity.

This management is governed by the prudential regulation which aims to guarantee customer safety and the preservation of financial balances at global and national level.

Keywords:

- Financial risks
- The combinationprofitability-risk
- Risk management
- Gaps

Introduction générale:

Depuis plusieurs décennies l'activité bancaire subit des modifications ceci est principalement dû à la théorie des 3D apparue à partir des années 80 dans les pays développés : Décloisonnement, Déréglementation, Désintermédiation. Par décloisonnement on parle de la suppression de la différence entre banque de dépôt et banque de retrait, la déréglementation s'exprime comme le suppression des règlements de contrôles sur les prix des services bancaires quant à la désintermédiation il s'agit de l'activité traditionnelle de la banque qui se voit affectée puisque les entreprises peuvent ainsi, pour trouver d'où financement, se tourner vers le marché financier pour émettre des titres plutôt qu'avoir recours à l'endettement. Ces modifications rendent indispensable pour les banques de maîtriser les risques issus de leurs multiples activités, ce qui a contribué à l'essor de la gestion actif-passif comme gestion quantitative et planifiée des risques financiers ceux qui naissent des aléas des marchés financiers et qui se caractérisent par des évolutions défavorables de la situation financière ou des résultats d'un établissement à la suite des mouvements des marchés.

Les responsables bancaires doivent mettre en évidence que la notion de rentabilité est toujours liée à la notion de risque. Il serait très dangereux de se satisfaire d'une rentabilité élevée si l'on ne s'assure pas simultanément que le risque pris reste dans des limites acceptables.

La gestion Actif/Passif est le meilleur moyen pour y parvenir, cette gestion s'adresse d'abord aux risques quantifiables qui incluent les risques de liquidité de taux d'intérêt, de taux de change et de contrepartie sur la sphère financière. Elle est souvent assimilée à une gestion globale du bilan qui vise à identifier les risques financiers résultant de la structure du bilan et du hors du bilan, à les mesurer puis à les gérer de façon à optimiser la rentabilité tout en veillant au respect des contraintes réglementaires et des objectifs de performance que s'est fixé l'établissement.

L'Algérie n'est pas restée à la marge de ces mutations qu'a connue le monde de la gestion des risques. En effet, le législateur Algérien a manifesté la volonté d'introduire la maîtrise de la gestion des risques et de l'orienter à travers une série de règlements et d'instructions qui ne cessent d'évoluer au fil des années. Cette réglementation est inspirée des règlements des instances internationales telles que le comité de Bâle. Ceci témoigne de l'importance qu'accorde le système bancaire Algérien au contrôle ainsi qu'à la maîtrise des risques touchant à la liquidité et surtout à la solvabilité des établissements de crédit. Toutefois, la notion de gestion ALM existe et est en évolution dans nos banques.

Notre travail est motivé par la volonté de démontrer l'apport de cette méthode dans la maîtrise des risques et plus précisément, l'apport de l'ALM dans la maîtrise du risque de liquidité. C'est ainsi que nous tenterons d'apporter la réponse à la problématique suivante :

Face aux contraintes d'ordres économique et réglementaire, quelle gestion adéquate pour le risque de liquidité au sein des banques par l'approche ALM ?

De cette problématique en découlent plusieurs interrogations :

-qu'est-ce que l'ALM ?

-qu'est-ce que le risque de liquidité ? Et comment appréhender la gestion de ce risque dans le cadre de l'ALM ?

-comment est-géré ce risque en pratique au niveau des banques Algériennes ?

Hypothèses :

-La Gestion Actif-Passif(ou ALM pour Assets and Liabilities Management en anglais) est apparue comme un véritable outil de risk management qui vise à maîtriser, dans les meilleures conditions de rentabilité, les conséquences négatives potentielles des risques financiers, risque de liquidité.

-le risque de liquidité est un risqué majeur dans la sphère financière il peut se présenter comme l'incapacité de faire face à ses engagements au sein d'une banque, ou d'une entreprise ou encore sur le marché comme étant le risque de pertes provenant de la difficulté de vendre un actif. La gestion de ce risque est précédée par une analyse approfondie de ce risque ; une étude de sa manifestation s'impose pour appréhender son ampleur.

- la gestion de risque de liquidité est en constante évolution et est au centre d'intérêt des banques, notamment dans le volet des techniques et procédures utilisés et des moyens qui lui sont procurés, cela dans un cadre réglementaire évolutif et contraignant qui s'est renforcé par des contraintes de rentabilité et de survie sur le marché.

• Objectifs de la recherche

C'est ainsi que notre réflexion se fixe comme objectif d'expliquer la démarche ALM et de montrer son importance dans la maîtrise des risques financiers.

Pour mettre en relief cette mission, semble-t-elle, n'est pas des moindres que le choix d'effectuer notre stage pratique au sein de la Banque de Développement Local. Avoir choisi l'équipe de La BDL pour le cas pratique d'une gestion actif-passif en cours n'est pas venu par hasard mais pour les raisons suivantes :

- ⇒ Pour pouvoir observer et analyser l'application de cette approche au sein de notre système bancaire dans le but d'améliorer et songer à un meilleur avenir car comme nous le savons le système bancaire est le pilier de l'économie et du développement du pays;
- ⇒ La BDL encourage ses stagiaires à participer à des missions réelles en leur attribuant différentes tâches.

• Méthodologie de recherche

Afin d'atteindre les objectifs ci-dessus, l'approche utilisée est une approche mixte qui regroupe l'approche descriptive et analytique.

- ⇒ L'approche descriptive est utilisée dans la présentation du cadre théorique de l'étude.
- ⇒ L'approche analytique quant à elle est utilisée dans l'étude de cas.

- **Plan de la recherche**

Notre travail est scindé alors, en trois chapitres, les deux premiers théoriques mettant en exergue les différents concepts de la gestion actif-passif, et un troisième pratique mettant en application la méthodologie.

Le premier chapitre survole les différents risques auxquels est exposée une banque. Ensuite, seront exposées les différentes contraintes réglementaires et prudentielles que les banques doivent respecter. Et enfin, nous présenterons la gestion actif-passif, ses objectifs, sa démarche et ses principales missions.

Le second chapitre sera consacré à la gestion du risque de liquidité, après présentation des éléments générateurs de ce risque, il sera question de l'identifier, présenter les outils permettant sa mesure, et enfin, fournir des possibilités de couverture.

Quant au dernier chapitre consacré au volet pratique, on y trouve trois sections, Nous présenterons au premier lieu, la Banque de Développement Local, et sa Direction de Trésorerie et de Marché chargée de la gestion du risque de liquidité. Au deuxième lieu, nous analyserons la situation de liquidité de la BDL à travers les différents outils de mesure. Et enfin, nous concluons notre travail par l'analyse des résultats obtenus et la proposition de quelques recommandations afin d'aider la banque à mettre en place une gestion actif-passif.

CHAPITRE I : NOTIONS FONDAMENTALES ET GENERALITES SUR LA GESTION ACTIFPASSIF (GAP)

Le métier de banquier a évolué de manière considérable à partir des années 1980, ce qui a provoqué un changement considérable au sein de la structure des banques, des principales préoccupations et a fait apparaître de nouvelles priorités.

Ainsi, ce développement de l'activité bancaire a poussé les banques à se tourner vers les activités de marché qui ont, à leur tour, entraîné la manifestation de nouveaux risques à gérer.

La direction doit donc disposer d'outils nécessaires pour mesurer, évaluer et assurer une gestion maîtrisée de ces risques. La gestion Actif-passif, appelée aussi ALM (Asset and Liability Management), fait partie des structures qui participent au pilotage stratégique des activités de la banque.

L'approche adoptée par l'ALM consiste à examiner les risques encourus par la banque plus précisément le risque de liquidité, sous certaines contraintes internes, aversion pour le risque des actionnaires et de rentabilité ainsi que des contraintes externes, la réglementation prudentielle...

Le but final de la gestion actif-passif est d'atteindre une structure de bilan qui permet d'optimiser le couple risque-rentabilité.

Avant de procéder au traitement de risque de liquidité objet de notre mémoire, il est nécessaire d'un point de vue méthodologique d'expliquer dans un premier chapitre quelques notions fondamentales liées à l'activité bancaire.

ACTIF-PASSIF (GAP)

La première section sera ainsi consacrée à donner quelques définitions des différents risques auxquels la banque fait face et qui peuvent affecter ses performances, les classer, et présenter les processus de gestion de ces risques.

Dans une deuxième section nous présenterons la réglementation bancaire dans son volet prudentiel. Il s'agit des contraintes réglementaires ou comptables, nous passerons en revue les différents ratios réglementaires recommandés par des instances internationales (comité de Bâle) et ceux imposés par les autorités de tutelle en Algérie.

Nous concluons dans la troisième section par l'exposition de la méthode de la gestion actifpassif, à travers sa définition, sa démarche et ses principales missions.

Section 01 : la nomenclature des risques bancaires

Toute activité qui cherche la rentabilité est dans l'obligation de prendre des risques considérables, c'est ainsi que les deux notions de risque et de rentabilité sont fortement liées. En effet, plus l'investisseur prend du risque, plus il exige de la rentabilité.

Etant une source de pertes pour l'établissement, la maîtrise du risque peut néanmoins apporter des gains considérables, mais avant tout, il est nécessaire de définir le risque et d'énumérer les types de risques encourus par la banque.

Sous-section1 : Les risques bancaires

La banque de par son activité d'intermédiation est exposée à une multitude de risques. La matérialisation d'un seul risque peut mettre en péril la banque et risque d'engendrer un risque systémique qui peut avoir des conséquences néfastes sur l'économie.

1-1 Définition du risque :

Le dictionnaire Le petit Robert définit le terme risque comme suit: « Eventualité d'un événement ne dépendant pas exclusivement de la volonté des parties et pouvant causer la perte d'un objet ou tout autre dommage ».

La définition donnée par le référentiel ISO Guide 73 (Vocabulaire du management du risque) qui a été revu lors du développement de la norme ISO 31000:2009 (Management du risque — Principes et lignes directrices) est : « Le risque est l'effet de l'incertitude sur l'atteinte des objectifs ».

ACTIF-PASSIF (GAP)

Joël Bessis, dans son ouvrage *Gestion des Risques et Gestion Actif Passif des Banques* définit le risque comme étant : « L'incertitude qui pèse sur les résultats et les pertes susceptibles de survenir lorsque les évolutions de l'environnement sont adverses »

1-2 Typologie des risques bancaires :

En théorie, les risques encourus par une banque peuvent être classés selon plusieurs critères, nous retenons la méthode qui distingue les risques financiers des risques non financiers.

A. Les risques financiers :

Un risque financier est un risque de perdre de l'argent suite à une opération financière ou à une opération économique ayant une incidence financière (par exemple une vente à crédit ou en devises étrangères). Il est donc fortement lié aux évolutions des variables de marché et affectent la rentabilité de la banque. Cette catégorie regroupe principalement :

• **Le risque de liquidité:**

« Il se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements, ou de ne pas pouvoir dénouer, ou compenser, une position, en raison de la situation du marché, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable »¹.

• **Le risque de taux d'intérêt global:**

« Le risque de taux d'intérêt est le risque de voir les résultats affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt »².

• **Le risque de crédit (ou de contrepartie) :**

Egalement appelé risque de crédit ou risque de signature, il peut être défini comme étant « la défaillance de la contrepartie sur laquelle une créance ou un engagement est détenu »³⁴.

C'est en réalité le premier risque auquel peut être confronté une banque puisqu'il s'agit là du défaut d'un Client qui entraîne la perte de tout ou partie de la créance engagée. Ce risque peut également être défini comme étant « la dégradation de la situation financière d'un emprunteur »⁵.

• **Le risque de marché:**

«Le risque de marché est le risque pour une banque de subir une perte par suite à des variations défavorables des cours sur marché. L'exposition à ce type de risque peut résulter de positions délibérément spéculatives prises par la banque (les activités pour compte propre) ou de ses activités de teneur de marché (d'intermédiaire) »⁶.

¹ Règlement n° 11-04 du 24 mai 2011 portant identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité, article 1er.

² Bessis J, « Gestion des risques et gestion actif-passif des banques », DALLOZ, Paris, 1995, page 17.

³ De Coussergues Sylvie & Bourdeaux Gautier, « Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie », DUNOD, page 4

⁵ Bessis Joël, « Gestion des risques et gestion actif-passif des banques », DALLOZ, Paris, 1995, page 15

⁶ Van GREUNING. H, BRAJOVIC BRATANOVIC. S, « Analyse et gestion du risque bancaire », Editions ESKA, P231

ACTIF-PASSIF (GAP)

- **Le risque de change :**

« Le risque de change est la conséquence des fluctuations des taux de change, et provient des décalages entre les valeurs des actifs et passifs libellés dans des devises différentes »⁷.

B. Les risques non financiers :

Ce type de risques provient principalement du fonctionnement de l'établissement et dans ses processus de gestion et non pas de son activité. Cette catégorie regroupe principalement :

- **Les risques opérationnels :**

« Le risque opérationnel porte sur l'ensemble des processus de gestion de la banque »⁷. Il s'agit d'un risque qui englobe tous les événements qui peuvent être source de pertes comme : Les fraudes, qu'elles soient externes ou internes, les pratiques contraires aux lois, les dommages aux biens, la défaillance des processus, etc...

- **Le risque stratégique :**

C'est un risque lié aux changements dans la stratégie de l'entreprise. Il est donc causé par des décisions prises par les responsables.

Sous-section 02 : La gestion des risques

Le management des risques est l'ensemble des outils, des techniques et des dispositifs organisationnels, permettant l'identification, la mesure et le suivi des risques.

2-1 Le processus de gestion des risques :

Le processus de gestion des risques consiste à identifier la menace, la mesurer, puis la couvrir en utilisant des méthodes de couverture de risque selon le type et l'ampleur du risque, ainsi que les moyens disponibles.

A. Identification du risque :

Cette étape consiste à détecter les différentes sources qui génèrent le risque. Ces dernières diffèrent selon le type de risque par exemple : pour le risque de change, la variation des cours en est la source, une modification de la structure de bilan donne naissance au risque de liquidité (en créant des décalages entre les encaissements et les décaissements) etc..., il convient aussi de connaître l'origine des risques, c'est-à-dire de localiser les lieux où les risques sont engendrés, il faut savoir quelles opérations engendrent quels risques, sur quels marchés, avec quels produits, et avec quels clients.

B. Sa mesure :

L'approche qui peut être utilisée pour mesurer et évaluer les risques de liquidité, est : L'approche dite comptable qui conduit à déterminer des impasses.

C. Couverture du risque :

⁷ Van GREUNING.H, BRAJOVIC BRATANOVIC.S, «Analyse et gestion du risque bancaire », Editions ESKA, P261

⁷Desmicht François, « Pratique de l'activité bancaire », DUNOD, 2007, page 259

ACTIF-PASSIF (GAP)

La couverture du risque intervient lors de la manifestation du risque et vient diminuer les effets néfastes qui peuvent se produire.

2-2 Stratégies bancaires pour la gestion des risques :

Pour faire face à l'ensemble des risques cités précédemment, quatre stratégies peuvent être entreprises selon les objectifs et les limites réglementaires :

A. Eviter le risque : La banque décide de renoncer à certaines opérations qui peuvent être jugées trop risquées, mais en faisant cela, elle peut passer à côté d'opportunités.

B-Transférer le risque : Dans ce cas, la banque paye une prime pour transférer totalement ou une partie du risque auquel elle est exposée et qu'elle ne souhaite pas supporter.

C- Limiter le risque : Cette stratégie vise à fixer un certain seuil de risque que la banque ne devrait pas franchir. Les limites peuvent être exprimées en volume (nombre de contrats), en valeur en risque (VAR) en pertes maximales ou encore en montant de fonds propres. Avec cette stratégie, le risque est contrôlé par la limite fixée, mais des coûts d'opportunité peuvent survenir si la banque décide de renoncer à certaines opérations pour rester dans les normes arrêtées.

D- Payer le risque : Cette dernière stratégie consiste à accepter de supporter le risque en totalité, et ainsi en payer le prix par prélèvement des fonds propres ou des réserves. Mais accepter de supporter un risque ne signifie pas systématiquement que des pertes s'en suivront. Si le risque se réalise, il sera imputé soit dans les charges, soit dans les dotations aux provisions; par contre s'il ne se réalise pas, la banque pourrait recevoir une marge bénéficiaire en contrepartie du risque supporté.

Mais il faut noter que pour gérer ces risques, les banques sont tenues de respecter quelques contraintes imposées par les autorités de tutelle. Ces contraintes de gestion seront développées dans la prochaine section.

Section 02 : les contraintes réglementaires

L'activité bancaire reste toujours à la base de tous mécanismes financiers. De ce fait, la place centrale occupée par les banques dans l'économie et le danger de les voir en difficulté ne peuvent laisser insensibles les pouvoirs public.

Ceux derniers se sont trouvés devant la nécessité d'organiser ce secteur et d'intervenir dans l'activité bancaire à travers une réglementation précise : c'est la réglementation prudentielle bancaire, qui est interprétée par les banques comme un ensemble des contraintes, certes nécessaires mais lourdes à assumer et qui est constituées d'un ensemble de conditions juridiques, financières et de ratios de gestion qui visent à garantir la liquidité et la solvabilité des banques et ainsi assurer une stabilité du système bancaire.

ACTIF-PASSIF (GAP)

Cette réglementation s'est développée avec l'activité bancaire et l'apparition de nouveaux risques y attachés.

Sous-section 01 : La réglementation prudentielle selon Bâle I et Bâle II :

Les normes prudentielles sont arrêtées par la réglementation pour encadrer l'activité bancaire pour une meilleure prévention contre une éventuelle crise systémique.

1-1. Le capital minimum :

Il représente le capital que les banques et les établissements de crédits doivent disposer au moment de leur constitution. Il représente la première garantie pour les déposants.

En Algérie, il est Fixé par l'article 2 du règlement n° 08-04 du 23 décembre 2008 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers à :

-Dix milliards de dinars (10 000 000 000 DA), totalement libéré pour les banques (au sens de l'article 70 de l'Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 susvisée).

-Trois milliards cinq cent millions de dinars (3 500 000 000 DA), totalement libéré pour les établissements financiers (au sens de l'article 71 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 susvisée).

1-2 Ratios de solvabilité (Ratio Cooke / Ratio Mc Donough)

Ces ratios ont été établis pour limiter le risque de contrepartie en constituant un niveau de fonds propres suffisant pour la couverture d'un éventuel défaut lié aux engagements de la banque, qui engendrera des pertes.

Le but de ces ratios est de renforcer la solvabilité de la banque en imposant un montant minimum de fonds propres face aux différents engagements pondérés par leur risque présumé.

A- Le ratio Cooke :

Le comité de Bâle⁸ sur le contrôle bancaire, dans son accord de 1988, a procédé à la définition d'un ratio de solvabilité dit ratio Cooke⁹, une norme qui devient effective en 1993, et qui prévoit que les banques doivent détenir des fonds propres à hauteur d'au moins 8% face à leurs différents engagements, ceux-ci étant pondérés par leur risque, d'où sa formule :

$$\text{Ratio Cooke} = \frac{\text{Fonds propres règlementaires}}{\text{Total des encours pondérés par le risque}} \geq 8\%$$

⁸ Le comité de Bâle, Officiellement dénommé « Comité sur le contrôle des banques », s'est constitué en 1974. Il se compose de hauts représentants des autorités de contrôle et banques centrales des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Corée, Espagne, États-Unis, France, Hong-Kong RAS, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Suède, Suisse et Turquie. Ses réunions ont habituellement pour cadre la Banque des Règlements Internationaux, à Bâle (Suisse), siège de son Secrétariat permanent.

⁹ Peter Cooke : Le nom de l'ancien gouverneur de la banque d'Angleterre qui a présidé le comité international chargé de l'élaboration de ce ratio.

ACTIF-PASSIF (GAP)

Les coefficients de pondérations varient de 0% à 100% avec :

- 0 % pour les créances sur Etats et assimilés ;
- 20 % pour les créances sur les banques ou les collectivités locales ;
- 50 % pour les créances à garantie hypothécaire ;
- 100 % pour toutes les autres créances.

En Algérie, les pondérations applicables aux risques inscrites au bilan sont¹⁰ :

- 0 % pour les créances sur l'Etat et dépôts à la Banque d'Algérie ;
- 5 % pour les concours à des banques et établissements financiers installés en Algérie ;
- 20 % pour les concours à des établissements de crédit à l'étranger ;
- 100 % pour les crédits à la clientèle et tous les autres éléments d'actif.

Quant aux risques figurant dans le hors bilan, ils sont répartis en quatre catégories :

- **Risque élevé** : pondéré à 100%, il regroupe les éléments considérés comme des substituts de crédits comme les acceptations, les cautionnements et les garanties de crédits distribuées ;
- **Risque moyen** : pondéré à 50 %, on trouve essentiellement les engagements de crédits documentaires, les cautionnements de marchés publics, les garanties de bonne fin et les engagements douaniers et fiscaux, et les facilités irrévocables non utilisées telles que découvert et engagement de prêter dont la durée initiale est supérieure à un an ;
- **Risque modéré** : pondéré à 20 %, concerne les crédits documentaires accordés ou confirmés lorsque les marchandises correspondantes constituent une garantie ;
- **Risque faible** : pondéré à 0 %, on trouve les facilités non utilisées d'une durée initiale inférieure à un an et qui peuvent être annulées à tout moment et sans préavis (comme les découverts et les engagements de prêter).

Ce ratio était applicable par les banques algériennes jusqu'à la promulgation du règlement n°14-01 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers.

Fonds propres de base (capital social, report à nouveau et réserves) + Fonds propres complémentaires (provisions, réserves latentes ...) + Fonds propres sur-complémentaires (emprunts subordonnés et bénéfiques intermédiaires) = Fonds propres réglementaires
--

B. Le ratio McDonough

Le dispositif de ratio Cooke a présenté quelques lacunes, les accords de Bâle II ont proposé en Janvier 2001 un nouveau ratio de solvabilité appelé ratio "McDonough"¹¹ qui sera appliqué en 2006. Ce dernier intègre dans son calcul, en plus du risque de crédit et le risque de marché, le risque opérationnel et ce selon la formule de calcul suivante :

¹⁰ Instruction BA N° 74-94 Du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de Gestion des banques et des établissements financiers, article 11.

ACTIF-PASSIF (GAP)

Fonds propres réglementaires	
Ratio McDonough = _____	≥ 8%
Risque crédit + risque de marché + risque opérationnel	

Les accords de Bâle II s'appuient sur la complémentarité du contrôle interne et du contrôle externe et s'articulent autour de trois (03) piliers :

Pilier 1 : l'amélioration du calcul des risques et la modulation de leur couverture par les fonds propres :

- Une meilleure prise en compte des risques sans modification du niveau des fonds propres. -
- Considération des facteurs réduisant le risque et donc les fonds propres alloués à leur couverture comme les garanties ;

Pilier 2 : la mise en place d'un processus qualitatif de surveillance prudentielle par les superviseurs nationaux, avec un pouvoir renforcé de ces derniers :

- Exigence des banques d'évaluer l'adéquation de leurs fonds propres aux risques

Qu'elles encourrent;

- Evaluation des stratégies des banques en matière d'adéquation risques-fonds propres par les superviseurs, et surveillance de leur capacité à respecter les ratios utilisés ;

- Exigence des banques, par les superviseurs, de détenir des fonds propres supérieurs au minimum réglementaire ;

- Intervention des superviseurs pour éviter que les fonds propres ne tombent sous leur niveau réglementaire.

Pilier 3 : la transparence et la discipline du marché qui se veut un garant de l'efficacité des deux premiers piliers ; il exige des banques une communication financière efficace et une publication périodique d'informations pertinentes telles que le niveau des fonds propres et le niveau du risque encouru.

1-3 Le ratio de liquidité:

D'après l'article 1 du règlement N°11-04 : « Les banques et les établissements financiers sont tenus de respecter un rapport entre, d'une part, la somme des actifs disponibles et réalisables à court terme et des engagements de financement reçus des banques, et, d'autre part, la somme des exigibilités à vue et à court terme et des engagements donnés. Ce rapport est appelé coefficient minimum de liquidité. Ses composantes et ses modalités d'établissement sont définies par instruction de la Banque d'Algérie. »¹²

Les banques et établissements financiers doivent à tout moment présenter un coefficient de liquidité au moins égal à 100 %.

¹¹ William McDonough : Ancien président du comité de Bâle et de la Federal Reserve of New York.

¹² Règlement N°11-04 du 24 MAI 2011 portant identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité.

ACTIF-PASSIF (GAP)

$$\text{Ratio de liquidité} = \frac{\text{Actifs liquides à court terme}}{\text{Passifs exigibles à courts terme}} \geq 100\%$$

Ce ratio vise à maintenir un certain équilibre, à court terme, entre les actifs et les exigibilités de l'établissement ; ce qui le rend moins vulnérable à une crise de liquidité. En effet, les entrées de fonds (Actifs) couvrent la totalité des sorties de fonds, ce qui fait que la banque est immunisée à court terme contre une crise d'illiquidité.

1-4 Le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes:

Instauré en 2004 en Algérie,¹¹ le coefficient de Fonds propres et de ressources permanentes, est un ratio de couverture du risque de liquidité à long terme, qui vise plus particulièrement à limiter le risque de transformation. En effet, ce ratio oblige les banques et établissements financiers à financer au moins 60% des crédits ayant des échéances résiduelles supérieures à 5 ans par des ressources de même nature.

L'objectif de l'instauration de cette contrainte est de plafonner la capacité des établissements de crédit à financer des prêts à long terme par des ressources à court terme. Ce ratio évite un éventuel déséquilibre structurel du bilan.

La transformation des échéances, qui fait partie des fonctions habituelles de l'intermédiation bancaire, est limitée car les banques doivent disposer de capitaux permanents supérieurs à une fraction des emplois à plus de 5 ans :

$$\text{Coefficient} = \frac{\text{Fonds propres + ressources permanentes (à plus de 5ans)}}{\text{Immobilisations nettes+ autres emplois nets (à plus de 5 ans)}} \geq 60\%$$

Eléments constituant les ressources stables :

- Fonds propres : Capital social, réserves, provisions pour risques bancaires généraux, bénéfice de l'exercice, report à nouveau créditeur, les dettes subordonnées.
- Ressources permanentes : les dépôts et les emprunts obligataires ayant une échéance résiduelle supérieure à 5 ans, les comptes épargnes pour une proportion de 20%.

Eléments constituant les emplois stables :

- Immobilisations nettes d'amortissement, titres de participation, prêts participatifs.
- Créances courantes et opérations de crédit-bail avec une échéance résiduelle Supérieure à 5 ans.

1-5 La surveillance de la position de change :

En Algérie¹², les banques et les établissements financiers sont tenus de respecter en permanence les règles prudentielles suivantes

- Un rapport maximum de 10% entre le montant de leur position longue ou courte dans chaque devise étrangère et le montant de leurs fonds propres ;

¹¹ Règlement BA n°04-04 du 19 Juillet 2004 fixant le rapport dit "coefficient de fonds propres et de ressources permanentes".

¹² Instruction n°78/95 du Décembre 1995 portant règle relatives aux positions de changes, article 03.

ACTIF-PASSIF (GAP)

-Un rapport maximum de 30% entre la plus élevée des sommes des positions longues ou des positions courtes pour l'ensemble des devises et le montant de leurs fonds propres.

1-6 La règle de division des risques :

L'une des principales contraintes imposées aux banques est de diversifier leur portefeuille de crédit, et ainsi diversifier les risques. Le but de cette contrainte est d'éviter à la banque de se mettre en difficulté en cas de défaillance d'un seul client¹³.

Les banques doivent veiller au respect de deux rapports :

- **Par client :** le montant des crédits accordés à un même bénéficiaire (personne physique, morale, groupes) ne doit pas dépasser 25 % des fonds propres nets de la banque.
- **Par groupe de clients :** le montant total des crédits accordés aux bénéficiaires dont les montants dépassent 15 % des fonds propres nets, ne doit pas excéder 10 fois les dits fonds propres.

1-7 Les réserves obligatoires :

Les réserves obligatoires est un instrument de pilotage de la politique monétaire. Il s'agit du montant minimal de fonds que doit maintenir une banque auprès de la banque centrale sous forme de réserve. Leur assiette correspond à l'ensemble des dépôts en monnaie locale chez la banque.

Outre le fait de garantir un minimum de liquidité pour la banque, elle a pour rôle de limiter les montants de crédit accordés.

En Algérie ; le taux des réserves obligatoires est fixé à 08% par instruction BA n° 02-2013 du 23 avril 2014 modifiant et complétant l'instruction n°02-2004 du 13 mai 2004 relative au régime des réserves obligatoires. Elles sont calculées sur l'ensemble des dépôts d'une banque en dinars algériens.

1-8 Les fonds propres :

Les fonds propres constituent la première caution de solvabilité de la banque et la garantie principale des déposants. Ils représentent le dernier recours en cas de difficultés dues à des pertes inattendues qui ne pourraient être absorbées par les bénéfices ou les provisions, et représentent à ce titre le gage ultime des créanciers.

Les fonds propres, selon l'accord de Bâle I (1988), sont constitués comme suit : **Les**

fonds propres de catégorie 1 : composés des :

- Parts de capital ;
- Profits non distribués et non amortissables ;
- Actions privilégiées à dividendes non cumulatifs.

Les fonds propres de catégorie 2 : ils se subdivisent en :

- Réserves de réévaluation des actifs ;
- Provisions générales/réserves pour pertes ;
- Types de capitaux hybrides (dettes/capital-actions) ; –Dettes à long terme subordonnées.

Les fonds propres de catégorie 3 : notion introduite par la Comité en 1996 ; ce sont essentiellement des dettes à court terme émises par les banques en vue de couvrir les risques de marché liés aux titres et moyens de financement négociables générateurs d'intérêts ainsi qu'aux devises et marchandises. Leur échéance est de deux (02) ans au moins, et les capitaux doivent

¹³ Instruction banque d'Algérie n°74-94.

ACTIF-PASSIF (GAP)

rester bloqués tant que les fonds propres réunis représentent moins que le minimum exigé en fonds propres¹⁴.

En Algérie ; les fonds propres règlementaires sont constitués des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires. Cette composition est fixée par le règlement BA n°95-04 du 20 avril 1995 modifiant et complétant le règlement n°91-09 du 14 août 1991 fixant les règles prudentielles de gestion des banques et des établissements financiers.

Les fonds propres de base :

- Capital social ;
- Réserves autres que les réserves de réévaluation ;
- Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)¹⁵;
- Report à nouveau créditeur ;
- Bénéfice arrêté à des dates intermédiaires ;
- Résultat en instance d'affectation du dernier exercice clos diminué des dividendes à prévoir ; -Bénéfice de l'exercice.

Les fonds propres complémentaires :

- Réserves et écarts de réévaluation ;
- Les fonds provenant de l'émission des titres et emprunts subordonnés ;
- Les dotations prévues par la législation en vigueur ;
- Certains éléments figurant dans le bilan et le hors-bilan et seraient librement utilisables.

1-9 Le niveau des Découverts :

Etant un poste important du bilan, le découvert bancaire est un crédit de trésorerie court nécessaire à l'exploitation des entreprises dans le but de pallier un décalage entre les ressources et les dépenses. C'est un crédit limité et exceptionnel dont le montant ne peut dépasser l'équivalent de 15 jours de chiffre d'affaires¹⁶ et qui, à échéance, donne lieu à un reclassement s'il n'est pas apuré¹⁹.

1-10 Le classement et provisionnement des créances:

Une créance bancaire comporte un certain degré de risque, ce qui oblige les banques à classer et à provisionner leurs créances selon le degré de risque encouru, ainsi on retrouve :

Les créances courantes :

La première classe comprend les créances dont le recouvrement intégral (capital et intérêt) paraît certain. Elles sont provisionnées à hauteur de 1 % annuellement jusqu'à atteindre un niveau de 3 %. Ces provisions entreront dans les réserves et feront partie des fonds propres.

¹⁴ Le minimum de fonds propres exigé a été arrêté par l'Accord de Bâle à 8% du total des actifs pondérés par les risques

¹⁵ Le FRBG : la partie du résultat (après impôts) qui est destinée à faire face à des aléas non spécifiés (ce qui la distingue des provisions, constituées pour couvrir des risques probables et réels telles que la provision pour dépréciation des actifs)

¹⁶ Règlement Banque d'Algérie n° 91-09 du 14 août 1991 fixant les règles prudentielles de gestion des banques et des établissements financiers modifié et complété par le règlement n° 95-04 du 20 août 1995, article 08.

¹⁹Instruction Banque d'Algérie 74 - 94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et des établissements financiers, article 23.

ACTIF-PASSIF (GAP)

Les créances courantes sont généralement détenues sur des entreprises dont la situation financière est équilibrée, l'activité ne présente aucune difficulté et leurs historiques avec la banque restent positifs. On peut encore citer les créances assorties de garanties.

Les créances classées :

- Catégorie 1 : Créances à problèmes potentiels

La catégorie des créances à problèmes potentiels comporte les créances dont le recouvrement intégral paraît encore possible malgré un retard entre trois (03) et six (06) mois. Elles sont provisionnées à hauteur de 30 %.

- Catégorie 2 : Créances très risquées

La deuxième catégorie regroupe les créances dont le recouvrement paraît incertain avec un retard de paiement des intérêts ou du principal entre six (06) mois et un (01) an. Elles doivent être provisionnées à hauteur de 50%.

- Catégorie 3 : Créances compromises

Cette dernière catégorie reprend les créances qui doivent être passées par pertes. Elles sont provisionnées à hauteur de 100 % après que la banque ait épuisé toutes les voies pour le recouvrement de ces créances.

Sous-section 02 : La réforme de Bâle III dans la réglementation prudentielle

Bale III est paru en Décembre 2010, son objectif est d'assurer la résilience des établissements bancaires suite à la crise financière de 2007. Les plus importantes des réformes introduites en 2010 portent sur le risque de liquidité et la qualité des fonds propres réglementaires.

2-1 Les fonds propres réglementaires :

Afin d'améliorer leur qualité, les fonds propres réglementaires ont été redéfinis par les nouveaux accords de Bâle III. Cela signifie améliorer la capacité d'absorption des pertes, par conséquent la robustesse des banques et donc leur aptitude à gérer des périodes de tensions. On distingue alors deux niveaux de fonds propres, la troisième catégorie de fonds propres prévue par Bâle II étant supprimée :

A. Les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) : subdivisés eux-mêmes en deux catégories que sont les fonds propres de base et les fonds propres additionnels.

1-*Les fonds propres de base ou CET1* pour « *Common EquityTier 1* » ils constituent le noyau dur des fonds propres. Ils se composent :

- Des capitaux propres au sens comptable: actions ordinaires, bénéfiques non distribués, ... etc., sans les écarts de réévaluation et les impôts différés à l'actif.
- Des fonds pour risques bancaires généraux (FRBG).

2-*Les fonds propres additionnels* : composés essentiellement de titres hybrides comme les titres super-subordonnés à durée indéterminée.

B- Les fonds propres complémentaires (Tier 2) :

Ils sont composés des ressources suivantes :

ACTIF-PASSIF (GAP)

- Les réserves de réévaluation ;
- les fonds librement utilisables par l'établissement de crédit pour couvrir des risques de l'activité bancaire tels que les fonds de garantie intégralement mutualisés ou les subventions non remboursables ;
- Les fonds issus de l'émission de titres qui ne sont remboursés qu'à l'initiative de l'émetteur, après accord des autorités bancaires et dont le contrat d'émission comporte des clauses de subordination. Les titres subordonnés à durée indéterminée en fournissent un bon exemple ;
- Les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés qui, ne satisfaisant pas aux conditions précédentes ont une durée initiale d'au moins cinq (05) ans ou ne peuvent être remboursés qu'au terme d'un préavis de cinq (05) ans.

2-2 Les ratios de liquidité :

Bâle III définit deux (02) nouveaux ratios de liquidité qui sont complémentaires.

A- Le ratio de couverture de liquidité, ou LCR pour *Liquidity Coverage Ratio* :

Le ratio de liquidité à court terme, le LCR (*Liquidity Coverage Ratio*)

Ce ratio, qui représente le rapport entre les actifs liquides de « haute qualité » et les flux de trésorerie à 30 jours prépare l'établissement bancaire à un brusque choc de de liquidité à court terme et lui impose de détenir une quantité suffisante d'actifs facilement transformables en liquidité pour couvrir la totalité des besoins de trésorerie pendant une période de tension de 30 jours.

La situation de crise devra être envisagée à l'aide de stress tests qui conduit aux évènements tels que les sorties imprévues de fonds, la détérioration des conditions de marché et les risques intrinsèques à l'établissement.

Où
$$\text{LCR} = \frac{\text{Actifs de liquidité de "haute qualité à 30 jours é"}}{\text{de trésorerie é}} \geq 100\%$$
 les

actifs liquides comportent le cash, les réserves à la Banque Centrale, les titres souverains et assimilés ainsi que les *Corporate Bonds*¹⁷. Les flux de trésorerie représentent les fuites de dépôts, le non renouvellement des emprunts, l'utilisation des lignes de crédits possibles diminués des renouvellements des crédits.

B-Le ratio de liquidité à long terme, le NSFR (*Net Stable Funding Ratio*)¹⁸ :

Le but recherché par la présente norme est d'assurer à toute banque un financement stable, qui lui permet de poursuivre sagement ses activités, pendant une période d'un an, dans un scénario de tensions prolongées. Il est structuré de manière à ce que les actifs à long terme soient financés avec un montant minimum de passifs stables en rapport avec leur profil de risque de liquidité sur une période d'un an. Sa formule de calcul est la suivante :

$$\frac{\text{Encours d'actif liquide de haute qualité}}{\text{total des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jr calendaires suivants}} \geq 100\%$$

¹⁷ Obligations des sociétés.

¹⁸ Bale III : Dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité. Décembre 2010.

ACTIF-PASSIF (GAP)

Selon le Dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité, on entend Par « **financement stable** » la part, dans les types et montants de financement sous forme de fonds propres ou d'autres passifs, censée constituer des ressources fiables sur une durée de 1 an en période de tensions prolongées. Le montant du « **financement exigé** » d'un établissement particulier est fonction des caractéristiques de liquidité de différents types d'actifs qu'il détient, de ses expositions de hors-bilan conditionnelles et/ou des activités qu'il mène.

Sous-section 03 : la réglementation qualitative

À côté de la réglementation prudentielle quantitative, les autorités monétaires algériennes ont mis en place un dispositif prudentiel qualitatif par la promulgation du règlement n°11-08 du 28 Novembre 2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers.

Ce règlement édicte dans son article 03 que le contrôle interne des banques et des établissements financiers se compose de l'ensemble des processus, méthodes et mesures visant, notamment, à assurer en permanence :

- La maîtrise des activités ;
- Le bon fonctionnement des processus internes ;
- La prise en compte de manière appropriée de l'ensemble des risques, y compris les risques opérationnels ;
- Le respect des procédures internes ;
 - La conformité aux lois et règlements ;
- La transparence et la traçabilité des opérations bancaires ;
- La fiabilité des informations financières ;
- La sauvegarde des actifs ;
- L'utilisation efficiente des ressources.

Et précise dans son article 04, que Le dispositif de contrôle interne que les banques et établissements financiers doivent mettre en place comprend, notamment :

- Un système de contrôle des opérations et des procédures internes ;
- Une organisation comptable et du traitement de l'information ;
- Des systèmes de mesure des risques et des résultats ;
- Des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques ;
- Un système de documentation et d'archivage.

La cellule ALM se doit de vérifier à tout moment que les ratios réglementaires sont respectés, ce qui représente pour elle une contrainte, vu que lorsqu'elle procède à la couverture des risques elle doit prendre en compte ces seuils à ne pas dépasser. Cette cellule sera développée dans la prochaine section.

Section 03 : la gestion actif-passif

A la succession des instabilités économiques et de la déréglementation financière sont survenus des changements dans les méthodes de gestion des risques. C'est ainsi que la vision comptable du bilan bancaire, aussi précise et utile qu'elle soit, est devenue dépassée puisqu'elle ne décrit pas les effets de la variation et déformation des postes du bilan. Une nouvelle méthode de gestion du bilan, devenue nécessaire, est apparue : « *Asset and Liability Management* » ou encore « Gestion actif-passif ».

Devant faire face à la rude concurrence et à la forte diminution des dépôts non rémunérés dans les années 1970, les banques les plus dépendantes des marchés, ont cherché à mieux maîtriser les risques liés à ces derniers. C'est ainsi que la gestion actif-passif, devenue une nécessité, est opérationnelle dès les années 1980 aux Etats-Unis et depuis, ne cesse de prendre de l'ampleur.

Dans la plupart des établissements financiers la GAP est aujourd'hui le point de rencontre de la politique commerciale et de la politique financière. Elle vise à maîtriser, dans les meilleures conditions de rentabilité et d'allocation des fonds propres, les conséquences négatives potentielles des risques financiers.

Sous section01 : L'approche ALM pour la gestion des risques financiers

La gestion actif-passif consiste à définir les grands équilibres du bilan en fonction des contraintes prudentielles, des limites globales des risques et des objectifs de performance. Il s'agit donc d'une gestion globale.

1-1 Définitions :

« La gestion des actifs et passifs (GAP) est une démarche globale au sein d'une firme bancaire qui vise à atteindre la structure du bilan optimisant la rentabilité et le risque par les opérations du bilan et du hors bilan »¹⁹.

¹⁹ De COUSSERGUES.S, BOURDEAUX.O. Gestion de la banque, du diagnostic à la stratégie. 7ème édition. Dunod.P238.

ACTIF-PASSIF (GAP)

« La gestion actif-passif a pour fonction de gérer les risques financiers : les risques de taux, de liquidité, de change et de contrepartie sur la sphère financière²⁰. Elle participe aussi à la gestion des fonds propres de l'établissement, en contribuant à définir les objectifs de niveau et de rentabilité de ceux-ci. C'est donc la gestion de l'équilibre global du bilan. »^{21,22} Les intervenants sur cette sphère sont la direction financière et la salle des marchés de l'établissement.

« La gestion actif-passif ou *Asset-Liability Management (ALM)* désigne l'ensemble des techniques de maîtrise du risque de liquidité, de taux et de change sur le périmètre des activités commerciales d'un réseau bancaire. »²⁵

« la gestion ALM Méthode globale et coordonnée permettant à une entreprise, notamment une banque, de gérer la composition et l'adéquation de l'ensemble de ses actifs et passifs et de son hors bilan »²⁶.

Outre la définition citée ci-dessus le présent règlement met en exergue l'objectif de cette démarche: « L'objectif de cette méthode est d'optimiser la rentabilité des fonds propres tout en préservant un niveau acceptable de risque de taux, de change et de liquidité»²⁷

1-2 Objet de l'ALM

L'objet de l'ALM est dans un premier temps d'optimiser les risques en procédant à des opérations de couverture et de financement de ces derniers, ainsi que l'optimisation des performances à travers les choix de stratégie d'intervention pour stabiliser la marge d'intérêt et garantir une bonne rentabilité des fonds propres. Pour atteindre cet objectif, l'ALM se doit de :

- Prévoir et anticiper les évolutions futures des différentes masses du bilan.
- Respecter les règles de prudences internes et la réglementation prudentielle en vigueur dans le pays.
- Prendre des décisions stratégiques pour la banque, en matière de risque (liquidité, taux d'intérêt et taux de change) et de rentabilité (allocation des fonds propres).

En conclusion, l'ALM consiste à choisir la structure de bilan la plus adaptée, et jugée conforme aux exigences de la banque qui possède une fonction d'utilité reflétant ses préférences en matière de rentabilité et de risques, et cela afin d'améliorer, voire de maximiser, le résultat de la banque.

1-3 Conditions nécessaires à la mise en œuvre de l'ALM

Etant une méthode de gestion bilancielle, les gestionnaires ALM se doivent d'être en relation étroite avec l'ensemble des départements de l'établissement que ce soit pour le recueil d'informations globales sur le fonctionnement de chaque élément, pour l'obtention des résultats de chaque entité ou encore pour une simple consultation sur les pratiques appliquées par la banque. C'est pourquoi, des conditions doivent être mises en place pour que la Gestion Actif Passif arrive à ses objectifs à savoir :

A- Une organisation hiérarchique

²⁰ La sphère financière désigne les relations avec les institutionnels (banques, compagnies d'assurance, grandes entreprises).

²¹ DUBERNET. M, « Gestion actif-passif et tarification des services bancaires », Economica, Paris, 2000, P291

²² DEMEY. P, FRACHOT.A, RIBOULET. G, « Introduction à la gestion actif-passif bancaire », Economica, Paris, 2003, P10

ACTIF-PASSIF (GAP)

L'ALM apporte des informations déterminantes dans les choix stratégiques, sur les marges réalisées par chaque activité, par chaque produit, ainsi que sur la sensibilité de la banque aux conditions de marché et sa performance économique. L'organisation doit donc permettre de procéder à la fois à la remontée de l'information, à son analyse financière et à l'élaboration de la stratégie du groupe. Pour cela, on distingue les instances de décision des équipes dédiées aux tâches de gestion actif-passif :

• Les instances de décision

- un *organe de direction* (conseil d'administration, direction générale, comité exécutif ou autre), Constitué généralement des présidents de la maison mère et des filiales dans le cas de banques éclatées, ou du président et des directeurs de départements fonctionnels et opérationnels dans le cas de banque universelle, l'organe de direction a pour objectif de définir une politique unique et cohérente qu'est la stratégie de l'établissement.

²⁶L'Arrêté du 11/02/19935 (Consolidé le 28/02/1993 et toujours en vigueur), émis par le Ministère de l'Economie et des Finances Français, relatif à la terminologie Economique et financière. ²⁷Arrêté du 11 février 1993 relatif à la terminologie économique et financière.)

Les éléments constituant la politique de gestion financière (principes et limites de gestion des risques financiers, les taux de cession internes, l'allocation des fonds propres), de même que la planification des opérations de couverture, doivent être soumis à l'approbation de cette instance suprême. En matière d'ALM, cet organe fait donc des choix stratégiques.

-un *comité de gestion actif-passif* instance collégiale composée par exemple d'un membre de la direction générale, d'un ou plusieurs représentants de l'ALM, de responsables de la trésorerie, du directeur comptable, d'éléments du contrôle de gestion et du *Risk Management* entre autres. L'autorité du comité ALM est définie par le degré de participation de la direction générale. Mais sa responsabilité doit être déléguée aux principales fonctions classiques de la hiérarchie.

Ce comité joue un rôle décisionnel dans le domaine de la gestion actif-passif puisqu'il arrête les plans d'action à court terme de l'établissement, c'est pourquoi on dit qu'il fait des choix tactiques. Ces plans d'action doivent être en conformité avec la stratégie arrêtée par l'organe de direction.

- Le comité de risque de contrepartie

Sur la sphère commerciale le risque de contrepartie sur la clientèle non institutionnelle est du ressort des entités opérationnelles, tandis que celui de la sphère financière sur la clientèle institutionnelle est du ressort du comité de risque de contrepartie. Ce dernier a pour fonction d'avaliser les limites d'intervention sur les institutionnels, limites proposées par l'équipe dédiée à la gestion du risque de contrepartie.

Le comité de risque de contrepartie et le comité de l'ALM peuvent réunir les mêmes membres, et dans certains cas, peuvent être confondus.

• Les équipes dédiées à l'ALM

- **La cellule ALM centrale** : a un pouvoir propositionnel auprès de l'organe de direction, puisqu'elle prend l'initiative sur les questions de politique de gestion actif-passif, en proposant

ACTIF-PASSIF (GAP)

par exemple des évolutions de ses règles pour les adapter aux modifications de l'environnement. Elle procède ensuite à l'éclatement notionnel du bilan, au travers l'allocation notionnelle de fonds propres et la définition des taux de cession interne. Elle se charge également de la mise en œuvre de la gestion actif-passif, en définissant les volumes de couverture et d'intervention sur les marchés, qui est du domaine tactique.

- **La trésorerie** : Peut intervenir de deux manières dans la gestion actif-passif selon son statut au niveau de l'établissement. Soit il s'agit d'une trésorerie sociale et elle met en place les programmes de financements après mandat du comité ALM, soit la trésorerie est autonome, et elle réalise des opérations pour le compte de la banque ou de tiers dans le but de réaliser des gains.

- **L'équipe chargée du risque de contrepartie** : La gestion du risque de contrepartie sur la sphère financière se base sur l'élaboration d'un système de limites en montant et en durée à ne pas dépasser sur chaque contrepartie. L'équipe dédiée à cette gestion devra procéder à l'étude de la situation financière des contreparties afin d'évaluer leur capacité à remplir leurs engagements.

- **La cellule de titrisation** : L'équipe *titrisation* se charge du montage des opérations de titrisation, d'effectuer les simulations nécessaires pour mesurer le risque pris sur les portefeuilles définis, choisir la structure adaptée, négocier avec les agences de notation, etc. jusqu'au lancement sur le marché de l'opération. Le but est d'arriver à obtenir des sources de financement à moindre coût en privilégiant l'émission de dette à des *spreads* plus avantageux que des émissions de dette classiques. La raison de la présence de la titrisation au sein de l'ALM se justifie par la nature des produits titrisés, car il s'agit souvent de créances à des particuliers (crédits à la consommation, crédits immobiliers, etc.). De plus, c'est une source de financement de long terme.

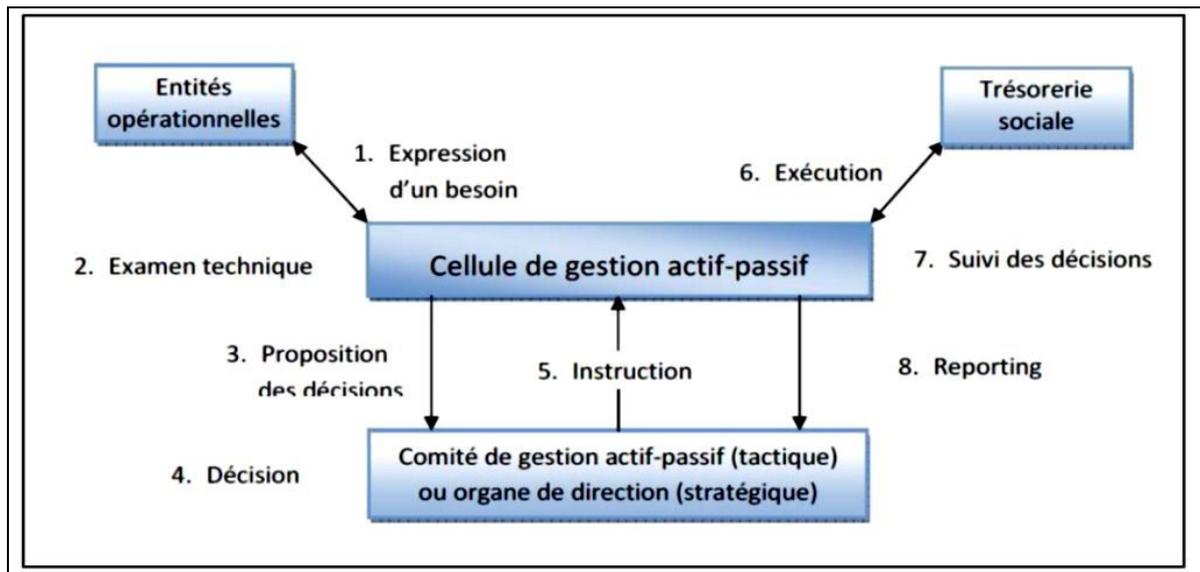
- **Le contrôle de gestion** : Les équipes de gestion actif-passif décentralisées sont des équipes localisées dans certaines entités opérationnelles et dont le rôle serait de gérer les marges d'intermédiation de leur secteur (frais généraux, risques financiers, risques commerciaux, marge d'exploitation).

B- Le processus de décision

Le schéma suivant permet de mieux saisir les acteurs et leur rôle au sein du processus de décision.

Figure N° 1 : Processus de décision de la gestion actif passif

ACTIF-PASSIF (GAP)



Source : DUBERNET. M, « Gestion actif-passif et tarification des services bancaires », Edition ECONOMICA, Paris, 2000,P,203.

Nous donnons ici l'exemple d'un processus de décision ayant pour origine l'expression d'un besoin par les entités opérationnelles. En réalité, l'initiative peut venir de toutes les composantes de la chaîne d'intermédiation et de l'organigramme. La multiplicité des comités entre ces composantes facilite la circulation des idées.

Dans certains établissements bancaires, la cellule ALM intègre parfois certaines des tâches opérationnelles normalement dédiées à la Trésorerie, selon le schéma de la Figure 1. Ainsi elle prend à son compte les opérations de « long terme » (liées à des horizons supérieurs ou égaux à 6 mois) alors que sont laissées à la Trésorerie les opérations de plus court terme (inférieur ou égal à 6 mois). Cela permet à l'ALM de concentrer stratégie et tactique sur les postes importants du *Banking Book* (dépôts à vue, crédits immobiliers, crédits à la consommation, épargne logement) et sur des horizons dits « longs », cohérents avec sa vocation à stabiliser le résultat du *Banking Book* au fil des ans.

En effet, étant donné qu'une grande part du montant des placements et des emprunts, en pratique, s'effectue sur le long terme, l'ALM conserve cette partie, sur la partie financement et investissement et peut se permettre d'« externaliser » l'ensemble des opérations de court terme, destinées à faire l'objet de transactions plus fréquentes, en réaction aux conditions de marché. Ceci explique l'existence d'une Trésorerie divisée entre court terme et long terme dans certains établissements.

C -Les systèmes d'information

Le système d'information est la clé de voûte de l'ALM dans sa mission d'analyse, puisqu'elle est amenée à modéliser les différents éléments du bilan dans une base potentiellement évolutive. Pour cela, l'ALM se retrouve obligée de rassembler dans une même application des données provenant de systèmes souvent bien différents les uns des autres.

- **Transmission de l'information**

Les départements d'exploitation commerciale, la comptabilité et la trésorerie fournissent l'information caractéristique de la production commerciale et des opérations financières puisque elles sont enregistrées à leur niveau.

ACTIF-PASSIF (GAP)

Les informations transmises doivent être retraitées dans une base traditionnelle, filtrées, triées, calculées pour permettre d'en tirer les indicateurs des risques financiers qui composent le tableau de bord de la gestion actif passif.

- **L'organisation de l'information**

Trois types de variables peuvent apparaître lors du retraitement de l'information :

- Une dimension « temps » : donne une vision historique ou prévisionnelle du bilan. Elle permet d'observer l'amortissement des opérations déjà en portefeuille ou des opérations nouvelles.
- Une dimension « opération » : elle identifie les différents produits commerciaux ainsi que les transactions financières pour déterminer le type de l'opération qui est à l'origine de l'évolution de chaque indicateur.
- Une dimension « variable financière » : permet la description financière de chaque opération (encours, charge, produit d'intérêts courus non échus générés par ces opérations).

Sous-Section02 : Mission et démarche de la gestion Actif-Passif

Par soucis d'atteindre ses objectifs notamment son objectif principal, maîtriser les risques de demain en agissant à bon escient dès aujourd'hui, l'ALM recouvre plusieurs tâches.

2- 1 : les missions de la gestion Actif-Passif :

Centrée sur la composition du bilan et du hors bilan, la gestion actif-passif recouvre plusieurs fonctions :

- Veiller aux équilibres bilanciaux en assurant la cohérence entre les grandes ;
- Masses du bilan et maintenir ces équilibres conformes aux exigences de la banque;
- La gestion prévisionnelle des risques de taux d'intérêt, de change et de liquidité, dans le but d'assurer que les risques assumés sont conformes aux préférences de la banque en la matière.
- La gestion prévisionnelle des ratios financiers imposés par les régulateurs domestiques et internationaux (comité de Bâle). Il s'agit essentiellement du ratio de liquidité, de solvabilité, de transformation, de position de change et du coefficient des fonds propres et de ressources permanentes.
- La contribution à la tarification des opérations et à la détermination des conditions à appliquer à la production nouvelle.
- L'évaluation des options cachées, qui consiste à l'évaluation des risques non apparents au bilan (par exemple : la possibilité de remboursement anticipé d'un prêt).
- Contribuer à l'optimisation du couple rentabilité-risque en simulant des situations adverses pour tester la sensibilité de la banque à la perte éventuelles ;
- Veiller à l'allocation de fonds propres, pour les différentes activités de la banque, compatibles avec les risques qu'elles engendrent ;
- Agir sur les risques au niveau du bilan par des adossements des actifs aux passifs et au niveau du hors bilan par des couvertures sur les marchés dérivés ;
- Estimer les pertes potentielles de la banque et ses résultats futurs ;
- Appréhender la contribution de chacune des activités à la position globale en termes de risques.

ACTIF-PASSIF (GAP)

2-2 La démarche de la gestion des actifs et passifs (GAP) :

La démarche de la méthode de la gestion actif-passif se divise en deux types de démarches, la démarche qui touche la globalité du bilan de l'établissement, et une démarche prévisionnelle pour aboutir à des décisions²³.

A- Une démarche globale:

L'ALM est une démarche globale et prospective du pilotage des risques financiers sous des contraintes de rentabilité (impératifs de gestion fixés par l'établissement) et de réglementation. La démarche est dite globale par rapport aux larges champs d'intervention de l'ALM, elle touche à tout ce qui à trait avec la gestion de la banque. Il ne faut pas la confondre avec les opérations de trésorerie qui ne sont autre qu'une gestion des positions de liquidité, de taux et de change pour compte propre ou pour le compte des clients.

B- Une démarche prévisionnelle :

Elle est dite prévisionnelle car il s'agit de prendre des décisions au moment présent pour gérer une situation future. C'est une démarche qui comporte plusieurs étapes :

Etape1 : Identification et mesure des risques:

Identification et mesure des risques ; les positions de liquidité, de taux et de change mesurent l'exposition de la banque aux différents risques sur un horizon temporel déterminé.

Etape2 : Les prévisions de taux d'intérêts et de change

Des prévisions sur les taux d'intérêts futurs et les cours de change sont établis pour estimer le prix de couverture des différentes positions précédemment mesurées.

Ces prévisions ont pour base les différents pronostiques et analyses des économistes et experts du monde financier. **Etape3 : Les simulations :**

Une fois les positions et les coûts déterminés, on procède à la mise en place de différents scénarios (des situations qui permettent à la banque de se couvrir totalement ou partiellement contre les risques encourus).

La cellule ALM calcule la marge d'intérêt selon les différentes hypothèses émises et compare le montant estimé des pertes aux fonds propres de la banque. Sur la base de cette comparaison, l'organe délibérant peut juger si le montant des risques assumés est acceptable compte tenu des préférences manifestées par les actionnaires.

Etape4 : les décisions

Compte tenu du caractère mécanique des étapes précédentes, c'est le choix de la bonne stratégie qui fera toute la différence. Il faut donc choisir la plus réaliste des simulations et celle donnant la rentabilité la plus élevée pour un niveau de risque donné. Aussi la plus adéquate avec les options stratégiques de la banque en matière de métiers, de produits et de taille.

Cette démarche peut être illustrée par le schéma ci-dessous :

²³ S.de COUSSERGUES « Gestion de la banque Du diagnostic à la stratégie, 6ème édition », Dunod, Paris, 2001, P.203

ACTIF-PASSIF (GAP)

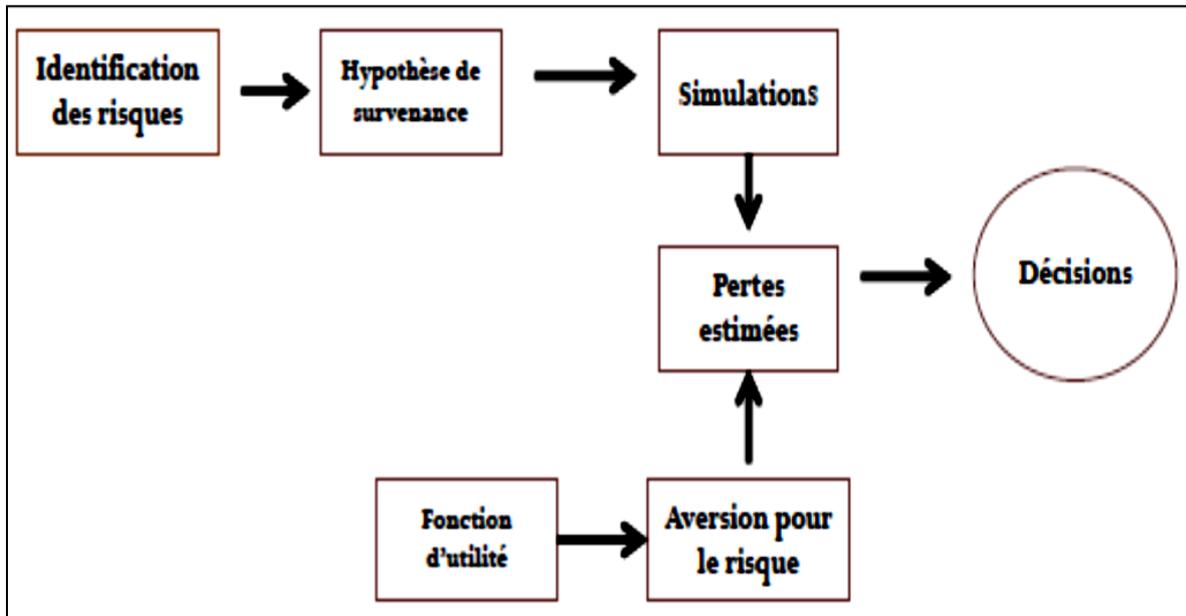


Figure n°02 : La GAP, une démarche prévisionnelle²⁴

Sous-section 03 : Les outils stratégiques de l'ALM

L'ALM fait appel à des outils afin de réconcilier la gestion globale et la gestion interne des risques. En effet, les Taux de Cession Interne sont utilisés pour une meilleure gestion de la trésorerie interne de la banque, tout en ayant pour but de stabiliser la marge de la banque. D'un autre côté, on trouve l'allocation des fonds propres qui vise à allouer à chaque risque une quantité optimale de fonds pour assurer une rentabilité maximale aux fonds propres.

3-1 Les Taux de Cession Internes (TCI)

La mise en place d'une Gestion Actif-Passif passe par un préalable qui consiste à délimiter le champ des responsabilités de chacune des activités : il s'agit de l'éclatement notionnel du bilan en sous-entreprises. Les relations financières entre ces différentes entités s'établiront, entre autres, sur la base des taux de cession interne.

A- Définition :

Les taux de cession interne (TCI) également appelés taux interne de transfert des fonds (TITF) désignent les taux avec lesquels se font les transferts de liquidité entre les unités de la banque. C'est le taux auquel la liquidité est transférée du département de la collecte au département central, puis au département octroi de crédits. En d'autres termes, c'est le taux d'intérêt auquel les unités commerciales placent leurs ressources et refinancent leurs emplois auprès d'une unité centralisée (qui peut être assurée par l'unité ALM ou par le département de Trésorerie dans l'absence de celle-ci). Ils doivent refléter les prix de marché, c'est-à-dire les taux que l'unité commerciale Devrait payer, si elle avait la possibilité d'intervenir directement sur les marchés.

²⁴ S.de COUSSERGUES « Gestion de la banque Du diagnostic à la stratégie, 5ème édition », Dunod, Paris, 2007, p.186

ACTIF-PASSIF (GAP)

Pour ce faire, on les détermine sur la base de la courbe des taux à laquelle sont rajoutées les conditions d'accès de la banque au marché.

Les TCI sont calculés pour chaque postes du bilan (DAV, DAT, Bon de caisse, crédit) en prenant en considération la maturité, la devise et la nature des taux (fixes ou variables) pour les éléments contractuels et en prenant en compte les modèles d'écoulement pour les éléments non contractuels (Découverts et DAV).

Le département ALM joue le rôle de «banque interne» dont les clients sont les unités commerciales : il centralise les dépôts collectés par les départements de collecte pour les mettre à la disposition de ces mêmes unités pour leur activité d'octroi de crédit.

Remarque : Le taux que le département ALM paie pour l'utilisation des ressources doit être inférieur ou égal au taux d'emprunt sur le marché.

B-objectifs :

- Centraliser le risque de transformation : Afin de supprimer tout risque de transformation (liquidité et taux) au sein de la sphère commerciale, il convient de transférer le risque financier à un acteur spécialisé, la fonction financière, et plus précisément à la fonction ALM qui elle-même s'adossera à la trésorerie en cas de besoin.
- Centraliser les risques de transformation : Grâce à cette centralisation, le gestionnaire de bilan peut consolider toutes les positions de taux de la banque pour obtenir une position nette et se retourner vers les marchés financiers, afin de couvrir partiellement ou totalement ces positions. Une telle centralisation permet aux unités commerciales de ne pas s'occuper du problème de la gestion des risques de bilan.
- Influencer la stratégie commerciale de l'établissement. En effet, en modifiant le taux de cession interne, le centre ALM rend une activité respectivement plus ou moins profitable, et incite par conséquent les unités commerciales à développer les activités devenues plus rentables et à freiner celles qui le sont moins.
- Calculer la rentabilité financière de chaque produit, donc toute modification de taux de cession interne va inciter les entités commerciales à développer les activités les plus rentables.

C- La marge commerciale et la marge de transformation :

La décomposition de l'activité en deux parties, est une opération appelée : éclatement notionnel; un secteur de collecte d'épargne qui a un excédent à placer et secteur de crédit qui a besoin de refinancement, ces deux parties doivent être considérées comme des entités indépendantes.

A cela, on ajoute une autre partie qui est la centrale financière ou centre ALM par laquelle transitent les produits de la collecte et les besoins de financement du crédit.

L'activité de collecte prête fictivement (notionnellement) les ressources qu'elle aura collectées auprès de sa clientèle à l'entité ALM, qui elle-même refinance (notionnellement) l'activité de crédit. Les taux auxquels l'activité « collecte » prête au centre ALM, et les taux auxquels l'activité « crédit » emprunte auprès de l'ALM représentent les taux de cession interne. Par la suite, en effectuant le solde des positions, l'ALM décide des volumes qu'elle doit placer emprunter sur les marchés.

Ce dispositif, nommé le « modèle de la banque éclatée »²⁵ dans la littérature spécialisée, permet d'insensibiliser la marge commerciale d'une part aux risques liés aux fluctuations du marché,

²⁵ DUBERNET.J. Op. Cit. p, 151.

ACTIF-PASSIF (GAP)

d'autre part à la politique ALM retenue par l'établissement La différence entre les deux taux de cession interne représente la marge de transformation. - **La marge commerciale:**

La marge commerciale sert à rémunérer trois composantes : Le coût des risques (risque de crédit, options cachées), les frais de gestion et de structure, et la marge nette (profit).

Elle est calculée par la différence entre le taux client et le taux d'adossement notionnel, (appelé aussi taux de cession interne). La marge commerciale se subdivise en deux marges : - *Marge commerciale passive* : c'est l'écart entre le coût d'une ressource et son prix d'adossement notionnel.

- *Marge commerciale active* : c'est l'écart entre le rendement d'un crédit et le prix d'adossement notionnel des ressources nécessaires à son financement. -**La marge de transformation :**

Elle sert à la rémunération des risques de liquidité et de taux d'intérêt. Elle dépend essentiellement de la difficulté d'accès de la banque aux marchés de capitaux et de l'évolution des taux d'intérêt sur les marchés (courbe de taux).

Elle sera ajoutée à la marge commerciale pour former la marge globale d'intermédiation égale à la différence entre le rendement des emplois et le coût des ressources.

Elle dépend des mouvements de taux d'intérêt sur les marchés. Elle rémunère les risques de liquidité et de marché.

D- Calcul des taux de cession interne

Deux logiques sont arrêtées pour le calcul des TCI :

- **La logique commerciale :** Suivant ce raisonnement, le prix de référence utilisé est le coût moyen des ressources. Etant une méthode facile de détermination du TCI, elle ne fait pas de distinction entre le court terme et le moyen terme pénalisant ainsi la collecte de ressources longues et l'octroi de crédits courts.

De plus, il y a un problème en termes de partage de la marge réalisée entre l'unité qui collecte et celle qui accorde le prêt, ce qui favorise l'activité de crédit au détriment de l'activité d'épargne.

- **La logique financière :** Elle consiste à utiliser comme prix de transfert le taux de marché. Dans ce cas, le TCI reflète les prix du marché, c'est-à-dire le prix que l'unité commerciale devra payer si elle devait s'adresser sur le marché pour des liquidités. A chaque évolution de la courbe des taux correspond une mise à jour des TCI.

Chaque élément du bilan se verra attribué un TCI spécifique, selon sa durée, sa devise, la nature de ses taux et des options attachées.

3-2 Allocation des Fonds propres :

Les fonds propres sont nécessaires à la création et le développement de toute activité. Il est donc nécessaire qu'ils soient suffisants au vu des risques encourus par l'établissement. Ils sont au cœur de la politique de gestion financière de l'établissement. Celle-ci repose sur l'équilibre entre la croissance, la structure financière (Couverture des risques par les fonds propres) et la rentabilité. Ces différents éléments conditionnent les objectifs de niveau et de rentabilité des fonds propres que se donnera l'établissement.

A. Protection des fonds propres :

ACTIF-PASSIF (GAP)

Un établissement bancaire a une double obligation de sécurité et de rentabilité.

L'obligation de sécurité tend à augmenter le niveau des fonds propres de l'établissement, tandis que la contrainte de rémunération conduit à en limiter l'utilisation, puisqu'ils constituent généralement une ressource plus onéreuse que les autres sources de financement. Il s'agit alors d'avoir un système d'allocation de fonds propres performant afin de réaliser deux types d'enjeux : des enjeux stratégiques et opérationnels.

- **Les enjeux stratégiques :**

Le système d'allocation stratégique des fonds propres donne une vision plus claire en allouant les fonds propres disponibles aux différentes activités de la banque. Il permet de comparer les performances des différentes activités en tenant compte des risques, et de choisir le portefeuille d'activité que la banque souhaite développer, conserver ou arrêter. C'est l'enjeu de l'allocation des fonds propres qui permet un pilotage dynamique de l'établissement et l'optimisation du couple rentabilité-risque.

- **Les enjeux opérationnels :**

L'enjeu opérationnel se manifeste à deux niveaux.

Au niveau de la tarification commerciale, un système d'allocation de fonds propres performant permet aux gestionnaires de répercuter les frais liés aux pertes inattendues, qui ne sont pas couvertes par la marge commerciale, sur le client.

Par ailleurs, une bonne allocation des fonds propres est un élément déterminant dans la note qu'accordent les agences de notation aux banques. Alors, de façon indirecte, un système d'allocation de fonds propres peut influencer sur les conditions d'accès de la banque aux marchés des capitaux (facilité de lever des fonds à taux raisonnables).

B. ormes d'allocation de fonds propres :

Par allocation de fonds propres, il s'agit de la répartition de la trésorerie de cette ressource sur l'ensemble des activités de la banque ainsi que leur consommation par les différents risques que l'établissement prend. Deux manières peuvent s'appliquer :

Allocation réelle : Elle peut être conçue à deux niveaux :

- Affectation aux titres de participation et de filiales : Permet, dans le cas où l'établissement dispose de filiales ou est organisé en banque éclatée, de doter en capital des participations ou filiales à un niveau différent pour piloter le niveau de risque pris par chaque entité.

- Placement en trésorerie : Se divise en deux philosophies, à savoir l'affectation en priorité aux immobilisations et aux titres d'une part et l'affectation libre d'autre part.

Allocation notionnelle : Appliquée à des fins de contrôle des risques pris ainsi que la mesure de la rentabilité dégagée, elle consiste à affecter un montant de fonds propres à une activité pour refléter ainsi le niveau de risque encouru.

Pour ce faire, un modèle d'allocation des fonds propres notionnels doit être arrêté, qu'il soit simple ou sophistiqué. Dans les modèles simples, l'allocation est plus ou moins forfaitaire, et ne dépend pas du niveau de risque ; il s'agit d'une approche réglementaire. Quant aux modèles sophistiqués, ils prennent en compte les risques effectivement pris, tel que le modèle

ACTIF-PASSIF (GAP)

RAROC²⁶(Le RAROC peut être défini en termes de gestion ; comme étant un ratio qui exprime le taux de rendement des fonds propres économiques par opération : c'est le rapport entre le résultat ajusté des provisions correspondant à la perte prévisible, et les fonds propres destinés à couvrir les pertes imprévisibles).

Conclusion du chapitre:

Les banques sont soumises à différentes formes de risques qui peuvent être classés en risques financiers (risques de liquidité, de taux de change et risque de contrepartie sur la sphère

²⁶ Risk Adjusted Return on Capital.

ACTIF-PASSIF (GAP)

financière) et risques non financiers (risque de concentration, risque de règlement, Le risque juridique, risque de non-conformité, risque opérationnel).

De manière opérationnelle, la Gestion Actif-Passif passe par la mesure et l'analyse des risques financiers. Pour ce faire, elle recourt à des méthodes complexes d'analyse financière. Elle débouche sur des préconisations d'action, en termes de financement, de placement et de couverture des risques et positions de liquidité et de taux.

En termes de réglementation prudentielle, elle s'appuie sur des outils de management efficaces comme les taux de cessions internes et l'allocation de fonds propres. Elle intègre le respect des contraintes réglementaires et des ratios prudentiels.

La gestion actif-passif est une démarche globale. Sa mise en place au sein d'une firme bancaire nécessite des conditions relatives à la banque et à son environnement, son objectif principal est d'optimiser le couple rentabilité –risque engendré par les opérations de bilan et de hors bilan.

La gestion des risques et plus particulièrement ceux de liquidité, taux et change, constitue l'un des aspects majeurs de la GAP, Concernant donc plus particulièrement le risque de liquidité nous allons aborder, plus en détail, dans les chapitres suivants les modalités de mesure et de gestion de ce risque.

Chapitre 02 : le risque de liquidité

Chapitre 02 : le risque de liquidité

La transformation des dépôts à court terme en crédits à long terme est une des vocations et une source de profit pour la banque. Mais cette transformation expose la banque à des risques parmi lesquels figure le risque de liquidité. En effet, la gestion actif-passif est devenue un passage primordial pour une banque afin d'assurer une meilleure gestion de ce risque, tout en optimisant le couple rentabilité-risque.

Pour une bonne gestion, trois étapes doivent être suivies. Tout d'abord il s'agit de l'identification des facteurs et des sources du risque, puis la mesure de celui-ci, et enfin, la mise en place d'actions de couverture pour revenir dans les limites imposées par les contraintes réglementaires (contraintes externes) et celles propres à la stratégie de l'établissement (contraintes internes).

Ainsi, dans ce présent chapitre nous allons essayer d'appliquer la démarche ALM pour se prémunir contre le risque de liquidité à travers son identification, sa mesure et sa couverture. La première section passe en revue des notions générales sur la liquidité ; la seconde explique l'identification et la mesure du risque de liquidité ; alors que la troisième section fait le point sur les outils de couverture de ce risque.

Section 01 : Généralités sur la liquidité

Les banques par leur métier socialement utile, qui consiste à transformer des ressources à court terme en crédits à moyen et long terme et donc à transformer des échéances, sont exposées au

Chapitre 02 : le risque de liquidité

risque d'illiquidité. Cependant, le décalage des échéances n'est pas la seule cause du risque de liquidité.

Avant d'aborder dans le détail les modalités de gestion du risque de liquidité, il est utile de passer en revue la notion de liquidité, à travers sa définition, l'exposition de ses différentes sources ainsi que ses différents facteurs.

Sous section01 : Définition de la liquidité

La liquidité d'une banque sera considérée comme ²⁷la capacité à financer les actifs de la banque et à rembourser les engagements pris (le passif) au moment où ces financements et ces remboursements apparaissent. Cette définition correspond à la définition des documents du Comité de Bâle : « Liquidity is the ability of a bank to fund increases in assets and meet obligations as they come due, without incurring an unacceptable loss »²⁸.

D'autres définitions très proches peuvent être données :

Le rapport annuel de la banque UBS (2001)

« UBS's approach to liquidity management is to ensure, as far as possible, that the group will always have sufficient liquidity to meet its liabilities when due, without compromising our ability to respond quickly to strategic market opportunities »

Le risque de liquidité ou d'illiquidité est fondamental du point de vue d'une banque. Comme le suggère la définition, une liquidité mal maîtrisée peut engendrer :

- Soit une perte d'opportunité par incapacité de financement du développement de l'activité ; -
- Soit une crise de liquidité par incapacité à honorer les engagements contractés.

Sous-section 02 : Les sources de liquidité bancaire et ses fonctions

La liquidité provient de plusieurs sources, et elle est indispensable pour la banque, vu les fonctions qu'elle lui assure.

2-1 Les sources de liquidité bancaire :

La liquidité bancaire³⁴, comme définie précédemment, peut provenir de plusieurs sources que l'on peut regrouper en quatre catégories : les actifs liquides ou quasi liquides, l'aptitude de la banque à emprunter, l'aptitude à drainer une nouvelle épargne et les lignes de crédits auprès de la banque centrale et des autres banques.

A. Les actifs liquides ou quasi-liquides :

²⁷ DEMEY.P ; FRACHOT.A et RIBOULET.G, « Introduction à la Gestion Actif- Passif Bancaire », Economica, Paris, 2003, P.15.

²⁸ Banque des Règlements Internationaux, « Principles for Sound Liquidity Risk Management and Supervision », Septembre 2008, P.1.

²⁹ Inspiré de : NIBOUCHE.L, « cours de gestion de trésorerie bancaire », Ecole Supérieure de Banque, 2014.
Et de : DEMEY.P ; FRACHOT.A et RIBOULET.G, « Introduction à la Gestion Actif- Passif Bancaire », Economica, Paris, 2003, P.16.

Chapitre 02 : le risque de liquidité

La classification des éléments de l'actif d'une banque se fait selon leur liquidité et va du moins liquide au plus liquide. Parmi les actifs liquides on trouve les encaisses, les actifs quasiéchus et les actifs à court terme facilement cessibles.

- Encaisses : Première source de liquidité pour la banque, elles sont immédiates, puisqu'elles sont à caractère très liquide.
- Actifs quasi échus : les actifs où les titres qui sont sur le point d'arriver à échéance, c'est à dire qui se transforme en liquidité, parmi ces titres on peut citer :
 - le portefeuille de prêts qui procure en faveur de la banque un flux des recettes au fur et à mesure que les échéances tombent ;
 - des titres et des instruments de marché monétaire comme les Bons du Trésor ;
 - les Certificats de Dépôt des autres banques et les prêts d'excédents de réserves qui sont sur le point d'arriver à échéance et par conséquent quasiment échus.
- Actifs à court terme facilement cessibles : Ce sont des actifs détenus par la banque qui n'arrivent pas forcément à leur terme, mais qu'elle peut vendre sur un marché, rapidement et sans perte en capital, dont :
 - les titres éligibles aux opérations de refinancement de la banque centrale (open market) constitués généralement de titres publics, les conditions d'acceptation des titres privés (actions et obligations, certificats de trésorerie...etc.) sont restreintes à ceux qui présentent plus de garantie ;
 - les crédits à la clientèle qui, selon les pays et selon les types de crédits, peuvent être plus ou moins facilement vendus soit directement sur un marché, soit par des opérations plus complexes telles que la titrisation.

B. l'aptitude à emprunter :

Il s'agit de l'aptitude de la banque à lever des fonds sur le marché ainsi que la facilité dont elle peut disposer pour accéder aux différents marchés des capitaux. Elle dépend de sa notoriété, de sa taille et sa rentabilité, de la qualité de son actionnariat, ainsi que de sa réputation.

C. Aptitude à drainer une nouvelle épargne

Source très avantageuse puisqu'elle est gratuite, on parle ici de la capacité des unités commerciales à attirer une nouvelle épargne sous forme de dépôts.

D. Les lignes de crédit interbancaires et auprès de la Banque Centrale :

Une banque peut demander aux autres banques de lui accorder un crédit de soutien (appelé ligne de crédit stand-by). Ces lignes de crédit sont souvent sollicitées et octroyées par les banques les unes aux autres, dans le but de faire face à leurs besoins de liquidité. Il peut aussi s'agir d'un concours demandé à Banque Centrale qui intervient autant que prêteur en dernier ressort.

2-2. Les Fonctions de la liquidité pour une banque

L'importance de la liquidité pour une banque apparaît à travers les fonctions qu'elle lui assure

A. Rassurer les créanciers :

Une des missions de la liquidité est de rassurer les prêteurs de fonds qui se soucient plus de l'incertitude d'être remboursés que des rémunérations obtenues.

B. Rembourser les emprunts :

Permet à la banque de s'assurer de son aptitude à rembourser ses dettes sans être obligée de les renouveler.

C. Garantir l'aptitude de prêter suite à des engagements:

La banque doit disposer d'un certain niveau de liquidité qui lui permette de faire face aux différentes opérations telles les retraits de fonds et les demandes de prêts inattendues.

D. Eviter la vente forcée d'actifs :

Lorsqu'une banque se trouve en situation d'illiquidité et dans l'incapacité de renouveler ses emprunts à échéance, elle vend ses actifs quelles que soient les conditions de marché favorables ou défavorables avec d'éventuelles pertes en capital.

E. Prévenir le paiement d'un intérêt élevé :

En évitant de se présenter sur le marché en position emprunteuse lorsque les taux sont à leur plus haut niveau.

F. Eviter le recours à la banque centrale :

Cette éventualité intervient en dernier ressort pour une banque, et ce à cause de plusieurs inconvénients :

–Le coût très élevé du refinancement de la banque centrale. Cette dernière, les finance en besoins de liquidités à des taux élevés dits d'enfer pour les dissuader d'y avoir recours ; –Le recours à la banque centrale aura des conséquences sur la stratégie de la banque, qui va devoir suivre les impératifs de la banque centrale afin de restructurer son bilan, et subira ainsi l'intervention de celle-ci dans sa politique interne de gestion.

Sous section03 : Les facteurs de la liquidité bancaire:

Ils représentent les éléments exogènes qui agissent sur les fuites ou flux de paiement sortant du circuit bancaire et qui amènent les banques à demander de la monnaie centrale.

Ces facteurs affectent la liquidité du système bancaire en général et la liquidité bancaire en particulier.

3-1 Les facteurs autonomes de la liquidité :

Ce sont des facteurs autonomes parce qu'ils dépendent du comportement des agents non financiers. Ils se matérialisent, exception faite des opérations entre ses propres clients, par tous les règlements effectués et tous les versements reçus pour le compte de la clientèle qui affectent directement ou indirectement la situation de la trésorerie d'une banque.

A. Les opérations de versement et de retrait des billets de banque :

Chapitre 02 : le risque de liquidité

Les retraits des billets réduisent les avoirs des banques en monnaie centrale, et inversement, les versements des billets augmentent la liquidité des banques.

B. Les opérations de clientèle avec le trésor public :

Toute opération de la clientèle avec le trésor public ou avec ses correspondants (compte courants postaux et fonds particuliers) influence la liquidité du système bancaire, car les règlements entre le trésor public et les banques se répercutent sur leurs comptes à la banque centrale.

3-2 Les facteurs institutionnels de la liquidité :

Il s'agit de règles fixées par les autorités monétaires ayant pour but de réduire la liquidité potentielle.

A- Les réserves obligatoires : c'est un système qui fait obligation aux banques de détenir de la monnaie centrale en réserve dans des comptes peu ou non productifs d'intérêts auprès de la Banque Centrale.

B- La mobilisation des créances : la liquidité des actifs détenus par une banque est déterminée dans une large mesure par la possibilité de mobilisation dont dispose la banque. Un papier mobilisable se distingue donc d'un papier non mobilisable dans la mesure où le refinancement du second ne sera assuré qu'au seul nom de la banque.

Après ces explications, il nous paraît que la notion de la liquidité est bien comprise. Nous passons maintenant à l'identification et la mesure du risque de liquidité.

Section 02 : Identification et mesure du risque de liquidité

Pour un établissement de crédit, le risque de liquidité représente l'éventualité de ne pas pouvoir honorer ses engagements, même par la mobilisation de ses actifs. Il se matérialise soit par un retrait massif des dépôts ou de l'épargne de la clientèle, soit par une crise de confiance du marché à l'égard de la banque, soit par une crise de liquidité générale du marché.

A cet effet, la banque doit d'abord identifier ce risque, pour qu'elle puisse par la suite le mesurer, but de notre présente section.

Sous-section 01 : Le risque de liquidité :

Le risque de liquidité est devenu un des risques principaux de l'activité bancaire. Il convient donc de donner la raison de sa survenance.

1-1 Manifestation du risque de liquidité :

Selon J. BESSIS, le risque de liquidité est un risque majeur, il peut faire, cependant, l'objet de plusieurs acceptions à savoir : l'illiquidité extrême, le matelas de sécurité procuré par les actifs liquides, ou la capacité à mobiliser des capitaux à un coût normal³⁰.

a- La situation d'illiquidité extrême :

Cette situation est souvent synonyme de faillite pour un établissement de crédit. Toutefois, un tel scénario trouve son origine dans d'autres causes que la liquidité. Par exemple, des pertes importantes engendrées par des défaillances de contreparties ou d'évolutions adverses des marchés, peuvent susciter des inquiétudes sur la solvabilité de l'établissement. Elles peuvent suffire à entraîner des retraits massifs de fonds, ou la fermeture des lignes de crédit habituelles d'autres établissements, ce qui engendre une crise de liquidité. **b- Le matelas de sécurité procuré par les actifs liquides :**

Une acception courante du risque de liquidité, selon laquelle le risque est de disposer de liquidités bancaires insuffisantes, c'est-à-dire que les actifs liquides disponibles ne semblent pas suffisants pour faire face à des besoins inattendus. Dans cette optique, la liquidité est plutôt un coussin de sécurité pour gagner du temps en présence de difficultés.

c- La capacité à mobiliser des capitaux à un coût normal :

Le risque porte sur la difficulté éventuelle temporaire ou importante d'accès à des sources de fonds pour faire face aux besoins. La liquidité désigne dans ce cas la capacité à lever des capitaux à un coût raisonnable en permanence. Cette capacité dépend en réalité de deux (02) facteurs distincts que sont :

- **La liquidité du marché :** en période de tension conjoncturelle, l'obtention de fonds sur les marchés financiers devient difficile et coûteuse pour l'ensemble des établissements. la liquidité du marché affecte directement la capacité de lever des fonds d'un établissement. Elle se manifeste par les volumes échangés, le niveau des taux et ses fluctuations, la difficulté à trouver des contreparties sur un marché tendu, etc...
- **Les caractéristiques propres à l'établissement :** la capacité de lever des fonds sur les marchés dépend aussi des besoins de l'établissement en capitaux et leur régularité, la qualité de leur planification au cours du temps, la stature financière de l'établissement, sa solvabilité, les éléments affectant sa notation et sa situation financière. Certains sont liés à la qualité de sa signature, qui relève du risque de contrepartie, et d'autres aux

³⁰ BESSIS, J, « Gestion des risques et gestion actif-passif des banques », DALLOZ, Paris, 1995, p

besoins de liquidité. Si la signature d'un établissement est mal perçue, ses financements seront plus coûteux. Si ses besoins de financement deviennent brutalement importants et / ou irréguliers, la perception du marché se dégrade également.

1-2. Origine du risque de liquidité :

Pour mieux appréhender le risque de liquidité, il est important de souligner ses sources, qui sont³¹ :

A. La fonction de transformation :

Le rôle d'intermédiation et de transformation est par définition, la cause du risque de liquidité pour une banque. A l'ère actuelle, ce risque a pris de l'ampleur et cela à cause de l'évolution des marchés.

Avant, la seule ressource dont disposait la banque était les dépôts des clients, ce qui lui valait une gestion passive du bilan. En effet le risque de liquidité ne se manifestait que par un retrait massif des dépôts. Aujourd'hui, avec l'évolution des marchés, les banques disposent d'une multitude de sources de financement ; en plus des dépôts des clients on y trouve plusieurs titres en circulations ; de ce fait, les banques ne se contentent plus de se prémunir contre le risque de liquidité, mais font de l'optimisation de la rentabilité. En conséquence, la liquidité n'est plus une situation passivement subie résultant de l'activité même de la banque (crédit-dépôt), elle est le résultat d'une gestion complexe visant à optimiser le contenu du bilan. La gestion dynamique du bilan et donc la gestion de la liquidité devient un aspect fondamental de la stratégie bancaire. Une stratégie de gestion du bilan vise à modifier sa situation de liquidité. Ainsi, pour améliorer sa marge, la banque peut décider d'allonger la durée de placement de ses excédents de trésorerie, augmenter le coefficient de transformation et donc son risque de liquidité. Dans le même objectif d'amélioration de la rentabilité, les établissements ont accru sensiblement leur portefeuille de titres. Cependant cette recherche accrue de la rentabilité à partir de titres sur le marché fait accroître le risque de liquidité.

B. La confiance des agents économiques :

La confiance qu'inspire un établissement lui permet de réaliser ses opérations, de se refinancer dans les meilleures conditions, et donc de dégager une rentabilité qui améliore encore son image sur les marchés. A l'inverse, dès que la confiance est un tant soit peu affectée, le coût des ressources se trouve automatiquement renchéri, l'accès à de nouveaux marchés limité. Pire encore, la dégradation des résultats qui en résulte ou qui est simplement anticipée, ne peut que concourir à une nouvelle atteinte à la confiance. De même une insuffisance de liquidité qui conduirait à réduire le volume des opérations entrainerait une baisse des résultats et donc, une inquiétude sur l'avenir de l'établissement. On passe ainsi d'une situation de cercle vertueux à une configuration de cercle vicieux.

Cette atteinte à la confiance peut avoir des causes multiples : rumeurs de marché, changement de dirigeants, matérialisation d'un risque important de marché, défaillance d'une contrepartie....

C. Crise systémique ou crise d'établissement :

Exogène à l'établissement, et peut provenir, par exemple d'un resserrement important des contraintes réglementaires pesant sur les investisseurs, les dissuadant d'intervenir sur tel ou tel segment du marché. Cela occasionne la quasi-fermeture des dits segments pour une période

³¹ J. DARMON dans son livre « Stratégies Bancaires et gestion de bilan » DARMON.J, Op. Cit. page.108,109,110

plus ou moins longue. Il peut s'agir d'une crise de liquidité liée à une crise économique d'une ampleur très importante. Mais la solidarité entre les banques et l'intervention des banques centrales permet d'éviter ces situations extrêmes en raison du risque systémique qu'elle pourrait engendrer.

Sous-section 02 : Identification du risque de liquidité:

La banque ne devrait négliger aucune source potentielle de risque de liquidité, que ce soit au niveau de sa structure du bilan, de ses activités hors-bilan, de son exposition aux autres risques ou des conditions de marché.

2-1 Identification du risque de liquidité à l'actif :

Au niveau de l'actif, les activités générant le risque de liquidité sont les activités courantes de Marché et celles de banque commerciale.

A. Les activités de banque commerciale :

- Les crédits :

Les crédits revêtent un risque de non remboursement, qui résulte soit de la défaillance de la contrepartie, ou d'une crise sectorielle.

La banque qui s'attendait à une rentrée de fonds à échéance, verra ses créances gelées dans le bilan, et subir des provisionnements selon la durée écoulée depuis le dernier non remboursement.

De plus, la banque gère aussi des besoins de liquidité potentiels relatifs aux nouvelles demandes de crédits acceptées, à l'utilisation de lignes de crédits déjà existantes ou à leur renouvellement.

- Le plan d'épargne logement (PEL) :

Le PEL est un produit bancaire qui combine à la fois un droit au dépôt et un droit au prêt selon des conditions fixées à la souscription.

Dans un premier temps, le souscripteur a le droit d'effectuer des versements et des virements sur son compte d'épargne à un taux garanti dès la souscription pour une période fixée prorogable, cette phase est dite « phase d'épargne », elle comporte une option d'augmentation des versements sur son compte PEL en cas de baisse des taux sur les marchés obligataires et monétaires et profiter d'une rémunération fixe et plus importante.

A la fin de cette période, le souscripteur ouvre droit au prêt à un taux également fixé dès la souscription. Le montant autorisé à emprunter dépend des intérêts accumulés pendant la phase d'épargne. L'option offerte au souscripteur dans cette phase est la possibilité de renoncer au prêt au cas où les taux d'emprunts sur le marché est inférieur à celui du PEL.

Ainsi, le PEL représente pour une banque un engagement dont ni le montant, ni la durée, ni la réalisation ne peuvent être connus.

De ce fait le caractère optionnel de ce produit risque de fausser les projections des flux de liquidité.

- Les options de remboursement anticipé :

La loi offre la possibilité à l'emprunteur de rembourser par anticipation un crédit immobilier, avec une indemnité payée sur le capital restant dû.

L'exercice de cette option dépend de l'évolution des taux d'intérêt sur le marché du crédit immobilier. Si ces derniers connaissent une baisse importante, il serait alors intéressant pour l'emprunteur de rembourser par anticipation que de continuer à payer des mensualités élevées. Il pourra ainsi réemprunter à un taux plus faible sur le marché dont les mensualités sont nettement inférieures à celles du premier emprunt.

Chapitre 02 : le risque de liquidité

Ces options de remboursement anticipé font peser une incertitude sur les flux à percevoir par la banque. Elles peuvent être intégrées dans les prévisions des flux de liquidité par un modèle d'évaluation, et permettre ainsi de les facturer au client pour compenser les pertes éventuelles.

B. Les activités de marché :

Les activités de marché qui s'inscrivent à l'actif concernent principalement le portefeuille des titres que détient la banque, lui permettant ainsi de :

- Réaliser des plus-values en cédant les titres à des valeurs supérieures à leur prix d'acquisition si les conditions de marché sont favorables ;
- La cession temporaire de titres en contrepartie d'un prêt de liquidité ;
- Obtenir des liquidités à l'arrivée d'un titre à échéance.

Le risque de liquidité lié au portefeuille de titres, se manifeste dans deux cas de figure : –Soit une dégradation de la qualité du titre liée à la baisse de la notation de son émetteur, rendant plus difficile l'atteinte des objectifs sus-énumérés ;

–Soit une baisse du cours du titre, liée à une crise générale du marché.

A la suite de cette situation, les prêts de liquidité qu'il est possible d'obtenir seront également affectés dans la mesure où leurs montants seront inférieurs à la valeur nominale des titres donnés en garantie.

Il est donc impératif pour un établissement de définir le critère de liquidité des actifs qui constitueront son portefeuille. Et ce critère doit tenir compte de la date d'échéance, de la cote de crédit et du taux de change lorsque les actifs sont libellés en monnaies étrangères.

2-2 Identification du risque de liquidité au passif :

Le risque de liquidité au passif est généré par l'arrivée à échéance des dépôts, ainsi que l'utilisation des lignes de crédits. Comme il peut être généré par le risque de financement et les concentrations de financement.

A. Le risque de financement :

C'est l'éventualité pour une banque de voir se vider soudainement ses sources externes de financement, et d'échouer dans la recherche de nouvelles ressources, pour financer les besoins de son activité et honorer ses engagements financiers à temps.

En effet, le risque de financement peut découler :

- Des possibilités de retrait massif des dépôts, puisque ces derniers sont devenus très sensibles aux modifications de leur taux de rémunération, ainsi qu'au degré de confiance accordé à l'établissement, donc ces ressources peuvent être retirées à tout moment et fuir vers un autre établissement offrant des conditions plus favorables ;
- d'une fermeture d'une ligne de crédit sur le marché interbancaire, suite à la baisse du rating par les agences de notation ou suite à l'annonce par la banque de toute information touchant négativement son résultat ou sa position sur le marché. Dans l'analyse du risque de financement, il faut distinguer les ressources provenant de la clientèle et celles provenant du marché de capitaux :

- Les ressources provenant de la clientèle :

Ces ressources proviennent du public, essentiellement les particuliers et des petits commerces, sous forme de, entre autres, de dépôts à vue, à terme et des bons de caisse.

Ces ressources, sont en réalité instables, étant sensibles à leur taux de rémunération, ainsi qu'au degré de sécurité assurée par la banque, elles peuvent être retirées à tout moment.

Chapitre 02 : le risque de liquidité

Les clients préfèrent le revenu et sont moins liés à une banque seulement par habitude. D'un côté, la rémunération que la banque propose pour les dépôts peut, parfois, affecter sa liquidité, se manifestant par un amoindrissement de l'épargne de son bilan dû à la fuite de ces ressources vers d'autres placements plus attrayants.

D'un autre côté, l'altération de l'image de la banque par quelque événement, tel la dégradation de sa situation financière, suscitera l'inquiétude des déposants qui se précipiteront à retirer leurs fonds.

- **Les ressources provenant du marché des capitaux :**

Ce sont des ressources qui proviennent des autres banques, des institutionnels, des Sociétés industrielles et commerciales.

L'accès à ces ressources de refinancement interbancaire peut, se voir suspendu subitement, suite à l'annonce d'une baisse de rating par les agences de notation ou, de l'annonce par la banque d'un élément négatif quelconque (publication d'une perte), cet événement est amplifié par la vitesse de transmission de l'information sur le marché.

En effet, les prêteurs institutionnels sont très sensibles au risque de contrepartie, et surveillent de près la solvabilité de la banque à travers ces éléments :

–Le volume des besoins de financement exprimés par la banque ;

–La régularité et la fréquence de ces besoins dans le temps ;

–La situation financière de l'établissement. **B. Les concentrations de financement :**

Le risque de concentration est le risque pour une banque de se concentrer sur une catégorie de clients, un secteur économique ou une zone géographique pour le financement de ses emplois, il se matérialise lorsqu'une seule décision est capable de causer un retrait massif ou inattendu de dépôts et changer la stratégie de financement de la banque.

La banque doit identifier les concentrations de financement potentielles sur son bilan à travers ces éléments :

- La composition des échéances des ressources ;
- La sensibilité des ressources au risque de crédit ;
- La diversification des contreparties ;
- La dépendance vis-à-vis d'un instrument ou d'un produit particulier.

2-3 Identification du risque de liquidité dans le hors bilan :

Le hors bilan est constitué des engagements reçus ou donnés au profit de la clientèle ; l'apparition de ces opérations peut entraîner un risque de liquidité suite à une sortie importante de fonds.

Les engagements se subdivisent en :

A. Les engagements de financement :

Ce sont des engagements donnés en faveur d'un établissement de crédit (lignes de crédits), ainsi que les engagements donnés au profit des clients de la banque (carte de crédit, crédit de trésorerie,...) Ces engagements sont plafonnés et peuvent se traduire par une sortie de fonds dès que la banque réalise sa promesse, d'où la survenance du risque de liquidité.

B. Les engagements de garantie :

Ce sont des opérations par lesquelles la banque se porte garante en faveur d'un tiers, si ce dernier n'arrive pas à remplir ses engagements totalement ou partiellement. Elles englobent les cautions, les avals, et autres garanties.

Chapitre 02 : le risque de liquidité

La défaillance du client entraîne une sortie de fonds pour la banque qui se traduit par la suite en risque de liquidité.

C. Les engagements sur titres :

Ils concernent les opérations sur titres à livrer ou à recevoir, ces opérations sont inscrites dans le hors bilan à la date de transaction, ensuite dans le bilan à la date de valeur.

D. Les engagements relatifs aux opérations de devises :

Il s'agit des opérations d'achat de devises au comptant, non inscrite dans le bilan de la banque, ou des opérations d'achats à terme.

Sous-section 03 : La mesure du risque de liquidité

Mesurer le risque de liquidité revient à évaluer l'aptitude de la banque à faire face à ses exigibilités à différentes échéances variables dans le temps. Pour cela, il faut étudier en détail chaque poste du bilan.

3-1 le profil d'échéances :

La technique de mesure du risque de liquidité menée en ALM consiste à mettre en évidence les décalages entre les échéances des ressources et des emplois à travers la détermination du profil d'échéances.

A. Définition :

« Le profil d'échéances est un tableau qui classe les actifs et les passifs selon leur durée restante à courir et qui représente donc les amortissements des emplois et des ressources »³².

Il permet de déterminer à une échéance t la position en liquidité du bilan. Il peut être déterminé soit dans une hypothèse de « fonte de bilan » éliminant tout encours nouveau, soit dans une hypothèse de « production nouvelle » intégrant les encours futurs estimés. Les classes d'échéances sont plus ou moins fines, et ce, en fonction du terme des actifs et passifs. Pour les échéances rapprochées (jours, semaines, mois), les classes couvrent des durées courtes ; pour les échéances plus lointaines (années), les classes couvrent des durées longues. En effet, il est nécessaire de connaître très précisément les passifs, arrivant à échéance dans les prochains jours alors qu'une telle précision n'est plus de mise pour des échéances à six mois, un an ou davantage.

Le tableau suivant représente un profil d'échéances dans l'hypothèse d'arrêt de production :

Tableau n°01 : Profil d'échéances simplifié de la banque A à la date xx/xx/xxxx (En unité monétaire)

Les classes d'échéance	Actifs	Passifs
≤ 7 jours	4200	4800
7jours $\leq d < 1$ mois	5000	6400
1mois $\leq d < 3$ mois	5400	8600
3mois $\leq d < 6$ mois	4200	5800
6mois $\leq d < 1$ an	2400	2000
1an $\leq d < 2$ ans	3400	1000

³² DARMON, "Stratégies bancaires et gestion de bilan", Economica, 1998, P.113.

Chapitre 02 : le risque de liquidité

2ans ≤ d < 5ans	2900	1400
Plus de 5 ans	4000	1500
Total	31500	31500

Source : DE COUSSERGUES, « gestion de la banque ». DUNOD, Paris, 2007, P.188.

A partir du profil d'échéances, on peut déterminer les échéanciers des actifs et des passifs, en retranchant des encours de chaque période les amortissements prévisionnels.

Tableau n° 02 : profil des encours actifs et passifs de la banque A au xx/xx/xxxx (En unité monétaire)

Périodes	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Encours actifs	31500	27300	22300	16900	12700	10300	6900	4000	0
Encours passifs	31500	26700	20300	11700	5900	3900	2900	1500	0

Ce dernier tableau permet d'avoir une image synthétique de la situation de liquidité du bilan, c'est-à-dire son degré de consolidation. Celui-ci peut être de trois types : sur-consolidé, consolidé ou sous-consolidé.

- Le bilan est «sur consolidé» si les actifs s'amortissent plus rapidement que les passifs. Un excédent de ressources est disponible pour le financement des nouveaux emplois.
- Le bilan est « sous-consolidé » si les actifs s'amortissent plus lentement que les ressources. Dans ce cas, des financements sont requis pour combler l'écart avec les actifs en place.
- Le bilan est « consolidé » si les actifs et les passifs s'amortissent au même rythme.

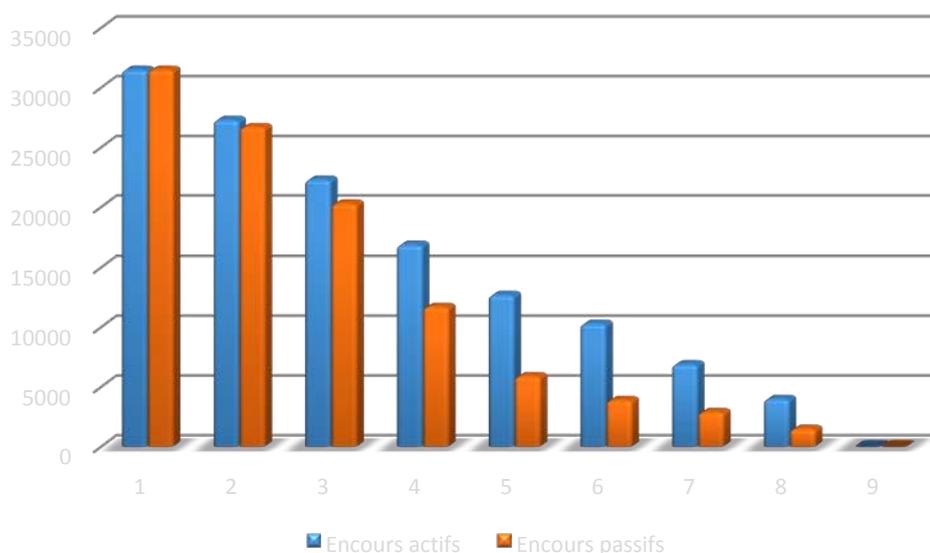


Figure n°03 : Echancier des actifs et des passifs de la banque A

On remarque que les actifs et les passifs ne s'amortissent pas au même rythme, cela s'explique par le degré de consolidation du bilan.

Dans notre cas, le bilan est « sous-consolidé ».

B. Les problèmes liés à la détermination des profils d'échéances:

Pour construire un profil d'échéances d'un établissement, il est indispensable de connaître les montants des encours et leurs échéances. Cependant certains encours ne peuvent pas être déterminés avec exactitude, d'où la nécessité d'adopter des conventions, faire des hypothèses ou bien choisir les échéances en s'appuyant sur des analyses statistiques, il s'agit généralement des éléments suivants³³ :

- Les actifs et passifs sans stipulation du terme :

Il s'agit de certains éléments de bilan tels que : les encaisses, les dépôts à vue et les fonds propres.

Les dépôts à vue n'ont pas d'échéance contractuelle, ce qui rend les mouvements de ces comptes imprévisibles. Néanmoins, les analyses statistiques montrent qu'une fraction importante de ces encours reste stable dans le temps. Étant répartis entre un grand nombre de déposants, la détermination des échéances de ces encours est basée sur certaines hypothèses à savoir :

- La vision dite "prudente" qui se base sur l'absence de maturité contractuelle des dépôts ce qui les rend intrinsèquement volatiles car ils peuvent disparaître du jour au lendemain et doivent être placés donc dans l'échéance la plus proche et immédiate. Cette vision est surtout adoptée par les comptables et les trésoriers.
- La deuxième consiste à utiliser des méthodes de modélisation, ce qui permet de faire des projections des dépôts à vue à base des variables explicatives telles que la croissance économique, le taux d'intérêt ,etc....
- La troisième approche la plus utilisée consiste à faire une distinction entre la base de dépôts stable sur une période et la base volatile. Le noyau stable peut être assimilé à des ressources d'échéances éloignées, et la partie volatile est considérée donc comme une dette à court terme.

A l'inverse des dépôts à vue, les fonds propres sont considérés comme des ressources à échéance théorique indéterminée, ou « infinie ». Ils sont assujettis à la contrainte réglementaire, ce qui crée des besoins de capitaux supplémentaires si le bilan est en croissance.

- Les actifs et passifs à échéance juridique différentes de leurs échéances

pratiques : Certains crédits tels que les découverts accordés aux entreprises ont une maturité courte mais étant régulièrement renouvelés, ils engagent les banques autant que des crédits à maturités plus longue ; d'autres comportent des clauses de remboursement anticipé qui modifient l'échéance réelle du crédit et contredisent les projections établies. Aussi, certaines opérations interbancaires au jour le jour sont renouvelées quotidiennement. C'est donc l'expérience acquise par la banque dans ce domaine qui lui permettra d'établir le profil d'échéances le plus fiable.

- L'évaluation des engagements hors bilan :

³³ S.de COUSSERGUES « Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie, 5ème édition », Dunod, Paris, 2007, p.189

Ces engagements ont pris de l'ampleur au fil du temps, Crédit confirmés, opérations à terme de change ou sur instrument financier, option... L'exigibilité de ces engagements est subordonnée à un évènement futur mais incertain. S'il est difficile d'évaluer les entrées et les sorties de fonds sur ces opérations, il est néanmoins nécessaire de faire des estimations sur une base historique.

Les postes du bilan et de hors bilan dont on vient de parler constituent un véritable obstacle pour la construction des impasses de liquidité.

3-2 Les impasses en liquidité :

Les établissements de crédit doivent bien mesurer leur risque de liquidité afin de mieux anticiper les flux de trésorerie et ce, au moyen d'outils multiples dont les méthodes d'impasses.

A. Définition :

« L'impassé en liquidité représente la différence entre les encours d'actifs et de passifs pour toutes les dates futures »³⁴.

Elles permettent de mesurer l'ampleur des décalages entre les échéanciers des actifs et des passifs du bilan de la banque.

De manière générale, l'impassé de liquidité, appelée également position de liquidité ou gap de liquidité, est égale à la différence entre les passifs et les actifs.

Le calcul des impasses est un élément essentiel pour évaluer les besoins (ou excédents) de liquidité futurs. Il se fait généralement selon deux approches :

- Approche statique : consiste à calculer les impasses sur la base des seuls actifs et passifs existant à la date du calcul sans inclure les productions nouvelles.
- Approche dynamique : Consiste à projeter la totalité des cash-flows, que ce soit des encours existant ou des productions nouvelles. Ces impasses se subdivisent en deux (02) natures distinctes : en flux et en stocks. **B. Les impasses en flux :**

Elles représentent les différences entre les entrées de fonds (différence entre deux encours consécutifs d'actifs) et les sorties de fonds (différence entre deux encours consécutifs de passifs) pour chaque période, elles sont calculées comme suit :

$$\text{Impasse en flux } (t, t+1) = \text{tombées d'actifs}^{35}(t, t+1) - \text{tombées de passifs}^{36}(t, t+1)$$

Dans une hypothèse de fonte du bilan, les flux correspondant aux seuls amortissements des éléments existants déjà dans le bilan, ou tombées d'actifs et de passifs.

Un actif « tombe » lorsqu'un client rembourse un crédit, le passif « tombe » lorsque la banque rembourse un prêteur.

³⁴ DEMEY.P et FRACHOT.A et RIBOULET.G, « Introduction à la Gestion Actif- Passif Bancaire », Economica, Paris, 2003, P.33

³⁵ La tombée des actifs est la différence des encours entre deux dates consécutives

³⁶ La tombée des passifs est la différence des encours entre deux dates consécutives, le signe moins (-) dans les tombées des passifs signifie une sortie de fonds qu'on ne prend pas en considération dans le calcul des impasses en flux ; on calcule avec la valeur absolue de la tombée.

Chapitre 02 : le risque de liquidité

Par convention, les tombées d'actifs sont des entrées de fonds et les tombées du passif sont des sorties de fonds. Il est logique donc de calculer l'impasse entre entrées et sorties de fonds. Une impasse en flux (GAP) positive indique un excédent de financement, c'est une entrée nette de fonds, dans le cas opposé, c'est une sortie nette de fonds (un besoin de financement).

Tableau n°03 : Profil d'impasses en flux de la banque A au xx/xx/xxxx (En unité monétaire)³⁷

Les classes d'échéance	Actifs	Passifs	Impasses en flux	Cumuls
≤ 7 jours	4200	4800	-600	-600
7 jours ≤ d < 1 mois	5000	6400	-1400	-2000
1 mois ≤ d < 3 mois	5400	8600	-3200	-5200
3 mois ≤ d < 6 mois	4200	5800	-1600	-6800
6 mois ≤ d < 1 an	2400	2000	400	-6400
1 an ≤ d < 2 ans	3400	1000	2400	-4000
2 ans ≤ d < 5 ans	2900	1400	1500	-2500
Plus de 5 ans	4000	1500	2500	0
Total	31500	31500		

C. Les impasses en stock :

Elles constituent les différences entre les encours du passif et de l'actif du bilan d'une banque à une date donnée, elles sont calculées suivant la formule ci-dessous :

$$\text{Impasse en stocks (t)} = \text{encours des passifs (t)} - \text{encours des actifs (t)}$$

Par convention, cette valeur algébrique est toujours calculée dans ce sens par la suite. Une impasse positive représente donc un excédent de ressources et une impasse négative représente un déficit.

Tableau n° 04 : Profil d'impasses en stock de la banque A (En million de DA)³⁸

Périodes	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Encours actifs	31500	27300	22300	16900	12700	10300	6900	4000	-
Encours passifs	31500	26700	20300	11700	5900	3900	2900	1500	-
Impasses en stock	0	-600	-2000	-5200	-6800	-6400	-4000	-2500	-

La valeur absolue des impasses en stock est égale à la somme des impasses en flux depuis l'origine ce qui explique la relation entre les deux impasses. Les impasses en flux sont également appelées « impasses marginales » ou « impasses périodiques » car elles représentent la variation marginale, à chaque période, de l'impasse en stock.

L'analyse qu'on vient de faire est dite statique, car elle est basée sur des encours passés existants. Pour la rendre dynamique, il faut prendre en considération les nouvelles productions. Des projections de ces productions futures sont nécessaires pour évaluer la totalité des besoins de liquidité prévisionnels de la banque.

³⁷ Les données de ce tableau sont pris du tableau n°01 : tableau de profil d'échéance, **Source** : DE COUSSERGUES, « gestion de la banque ». DUNOD, Paris, 2007, P.188, mais le calcul des impasses a été fait par nous-même

³⁸ Source : tableau n°02 : profil des encours actifs et passifs, p.30.

Toutefois, il n'est pas indispensable de les incorporer dès le départ dans les impasses pour deux raisons :

- Elles sont incertaines, alors que la projection des encours existants est beaucoup plus exacte.
- La couverture des besoins de liquidité n'a pas pour objet d'engranger au bilan des financements à l'avance, en prévision de montants correspondants à des besoins futurs. Il s'agit plutôt de décider aujourd'hui des montants de fonds à lever.

Les projections des productions nouvelles sont réalisées généralement dans les simulations.

D. La clôture des gaps de liquidité :

Les décalages existant entre ressources et emplois qui sont à l'origine du risque de liquidité peuvent être comblés en permanence par la prise d'une position inverse de liquidité.

Ainsi, un gap négatif représente un déficit de liquidité qui doit être comblé par un emprunt aux conditions de marché, et un gap positif représente un excédent qui doit être placé aussi aux conditions de marché. La différence entre les charges et les produits découlant de ces opérations d'emprunts et placements nous donne le coût de clôture qui mesure le montant de la perte ou du gain potentiels que pourrait subir la banque.

3-3 Les indicateurs de gestion du risque de liquidité :

Le profil d'échéance et les différentes impasses sont des outils de suivi du risque de liquidité en interne. La banque fait face aux exigences de la réglementation en matière d'informations à produire.

La réglementation prudentielle définit trois ratios prudentiels permettant de mesurer et surveiller le risque de liquidité : le coefficient de liquidité, le coefficient de fonds et ressources permanentes et le surplus de base, qui mesurent l'ampleur de la transformation opérée par la banque.

A. Indice de transformation

L'indice de transformation, également appelé indice de liquidité, « mesure la discordance entre les échéances des actifs et des passifs et donne ainsi une indication sur le risque de transformation encouru par l'établissement »³⁹.

Il se calcule par la méthode des nombres, qui consiste à pondérer les actifs et passifs de chaque classe d'échéances par un coefficient de pondération correspondant au nombre moyen de jours de cette classe. Puis nous calculons le ratio :

$$\text{Indice de liquidité} = \frac{\sum \text{des passifs pondés}}{\sum \text{des actifs pondés}}$$

Si $IT < 1$, alors la banque transforme des passifs courts en actifs longs, cela se traduit par une forte exposition au risque de transformation.

Si $IT > 1$, cela signifie que la banque emprunte plus long qu'elle ne prête, c'est-à-dire qu'elle ne transforme pas puisqu'elle a davantage de ressources pondérées que d'emplois. Si $IT = 1$, les actifs et les passifs concordent.

³⁹ Darmon J., « Stratégies bancaires et gestion de bilan », ECONOMICA, Paris, 1998, p. 113.

Tableau n°05 : profil des actifs et des passifs pondérés

Les classes d'échéance	Passifs	Actifs	pondérations	Passifs pondérés	Actifs pondérés
≤ 7 jours	4800	4200	0.01	48	42
7jours ≤ d < 1mois	6400	5000	0.05	320	250
1mois ≤ d < 3mois	8600	5400	0.16	1376	864
3mois ≤ d < 6mois	5800	4200	0.37	2146	1554
6mois ≤ d < 1an	2000	2400	0.75	1500	1800
1an ≤ d < 2ans	1000	3400	1.5	1500	5100
2ans ≤ d < 5ans	1400	2900	3.5	4900	10150
Plus de 5 ans	1500	4000	7.5 ³⁸	11250	30000
Total	31500	31500		23040	49760

Source : DE COUSSERGUES, « gestion de la banque ». DUNOD, Paris, 2007, Page 188.

Ce qui donne **un indice de liquidité** de 0.46 (soit 23040 / 49760).

L'indice étant faible, la banque s'expose à un risque de transformation élevé, vu qu'elle finance des emplois longs par des ressources courtes.

Face à cette situation, la banque doit prendre les mesures nécessaires pour réduire ce risque en agissant, soit sur les actifs (céder une partie des emplois longs pour les remplacer par des emplois courts), soit sur les passifs (céder des ressources courtes pour les remplacer par des ressources longues).

B. Le surplus de base :

Le surplus de base⁴⁵ mesure le coussin de liquidité fourni par les actifs liquides pour couvrir les besoins de financement. Il est calculé comme suit :

$$\text{Surplus de base} = \text{actifs liquides} - \text{passifs liquides}$$

Par actif liquide, on entend tous les actifs ayant une échéance très proche ou pouvant être transformés en cash sans générer de moins-values intolérables. On peut citer comme exemple : les encaisses, le solde du compte Banque Centrale, les titres d'Etat, les excédents de réserves ...etc.

Par passif exigible, on entend les dettes à très court terme telles que : les emprunts à 24 heures, les mises en pension, les emprunts à la Banque Centrale et les dépôts à échéance dans moins de 30 jours.

–Un surplus de base positif signifie qu'une partie des actifs liquides est financée par des ressources à plus long terme. La banque dispose donc d'un surplus de liquidité ;

–Un surplus de base négatif signifie que la banque finance une partie de ses emplois à terme par des ressources exigibles. Elle souffre d'un manque de liquidité.

⁴⁰ NIBOUCHE.L, « cour de gestion de trésorerie bancaire », Ecole Supérieure de Banque, 2014.

Chapitre 02 : le risque de liquidité

Dans l'exemple présenté dans le tableau N° 06, le surplus de base est de 4.000, ce qui lui permet de faire face aux variations de liquidité journalière.

Tableau n°06 : Calcul du surplus de base

Actifs liquide (A)	Montant
Encaissement et soldes auprès de la Banque Centrale	300
Solde de la Banque Centrale net des réserves	700
Titres du gouvernement et ses agences	8000
Position du département de commerce des titres gouvernementaux	2000
Avances aux filiales	500
Avances à court terme	6000
Prêts aux courtiers en valeurs mobilières	7000
Excédents de réserve vendus à long terme	2000
Total	26500
Passifs exigible (B)	
Banque Centrale	100
Excédents des réserves achetées	13000
Conventions de rachats	7000
DAT	400
Excédents de réserves achetées à long terme	2000
Total	22500
Surplus de base (A)-(B)	4000

Source : Goulisty, H « Gestion des liquidités dans les banque », Revue Banque n°533, P 64.

La banque dégage un surplus de base de 4000 ce qui signifie qu'elle est en mesure de faire face à des demandes en liquidité sur le court terme.

Le surplus de base est un instrument de gestion de la liquidité journalière. Selon la taille de la banque et selon son appréhension des problèmes de liquidité. Ce surplus maintenu à un minimum positif qui permet à la banque de faire face aux variations éventuelles de liquidité journalière.

3.4. Scenarios et stress testing :

Les scenarios et les stress TESTING nous permettent de traiter des scénarios plus vastes et de simuler des chocs plus importants (forte hausse ou baisse des taux, krach boursier...)

La mesure du risque de liquidité consiste à évaluer la transformation opérée par la banque et donc les besoins de financement futurs. Pour cela, la méthode des impasses est de loin la plus usitée dans le secteur bancaire, à laquelle on associe d'autres indicateurs tels que l'indice de transformation et le coefficient de liquidité qui mesure l'ampleur de cette transformation.

Section 03 : La couverture du risque de liquidité

L'une des principales missions du département ALM est la gestion des risques. Celle-ci ne peut se faire que par la simple évaluation et mesure de l'exposition au danger, mais il s'agit également de trouver des moyens de se prémunir contre d'éventuelles pertes.

La prise de risques peut être bénéfique et désastreuse en même temps. Il est bien connu que plus le risque est important, plus la transaction peut se révéler rentable, c'est donc au gestionnaire de décider si l'exposition doit être couverte ou pas.

Il existe différents moyens de couverture selon le risque encouru. Certaines techniques se font par une action sur les avoirs de la banque, il s'agit de la recomposition du bilan, et d'autres sont des produits présents sur les marchés, les produits dérivés.

Sous section 01 : Les modalités de couverture du risque de liquidité

Parmi les techniques de couverture en liquidité les plus utilisées on abordera l'adossement, la consolidation du bilan, les contraintes de liquidité et les modalités de financement.

1-1 L'adossement:

Dans le souci de préserver l'équilibre de leur bilan, beaucoup d'établissements bancaires s'étaient fixés, autrefois, des règles implicites ou explicites d'adossement qui consistent à

Chapitre 02 : le risque de liquidité

associer à un élément de l'actif un élément de passif présentant les mêmes caractéristiques en terme de liquidité, de taux et de devise.

L'adossement en liquidité est réalisé lorsque les profils d'amortissement des emplois et des ressources sont similaires. On définit deux manières de réalisation de l'adossement⁴¹ :

A. L'adossement global :

Ce type d'adossement consiste à annuler les impasses en stocks à toutes les dates. Toutes les impasses en flux et donc tous les besoins prévisionnels de financement s'annulent.

Les adossements globaux sont mis en place sur des positions nettes, c'est-à-dire en partant du profil d'impasses résultant des engagements existants.

B. L'adossement individuel :

Adosser exactement ou individuellement les ressources aux emplois, consiste à refinancer un actif du bilan par une ressource de mêmes caractéristiques de montant originel, de nature de taux, d'échéancier des flux d'amortissement.

Un adossement individuel des opérations nouvelles, l'adossement global est aussi réalisé sur le bilan et se pérennise au fur et à mesure que les nouvelles opérations adossées sont réalisées. Aussi, l'adossement individuel des opérations nouvelles n'est pas nécessaire pour réaliser un adossement global, car une nouvelle opération peut se trouver partiellement adossée par des engagements existants ou d'autres opérations rentrantes.

Théoriquement, la réalisation de l'adossement paraît simple. Il est mis en place à partir des impasses en liquidité résultant des engagements existants dans le bilan. Ainsi, le banquier décidera d'octroyer un nouveau crédit dans le cas d'un excédent de ressources en cas d'impassse positive dans une période, ou de chercher une nouvelle ressource dans le cas contraire. Mais en pratique, des difficultés peuvent se présenter en ce qui concerne les encours à échéances incertaines et les encours sans échéances. C'est le cas pour les dépôts à vue et les crédits à taux fixe avec option de remboursement anticipé.

Ainsi, en adoptant une stratégie d'adossement, on peut fixer des volumes pour certains postes du bilan en fonction de leurs contreparties. De plus, ce concept est partiellement repris par la réglementation à travers le coefficient de ressources permanentes.

Toutefois, les adossements sont approximatifs et ne sont valables que pour une période donnée puisque tout changement dans la structure du bilan déséquilibre l'adossement précédent. De plus, il est généralement insuffisant puisque la marge d'intérêt reste sensible aux variations de taux, c'est ainsi qu'il faut réaliser un adossement en taux en parallèle.

1-2- La consolidation du bilan :

On dit qu'un bilan est consolidé lorsqu'il est globalement adossé. Le degré de consolidation du bilan, donné par l'ampleur des décalages entre emplois et ressources sur toute la période couverte par le profil des impasses, nous montre une image synthétique sur la situation globale de liquidité du bilan.

En l'absence d'un adossement du bilan, qui assure sa consolidation, on peut avoir deux cas de figure différents :

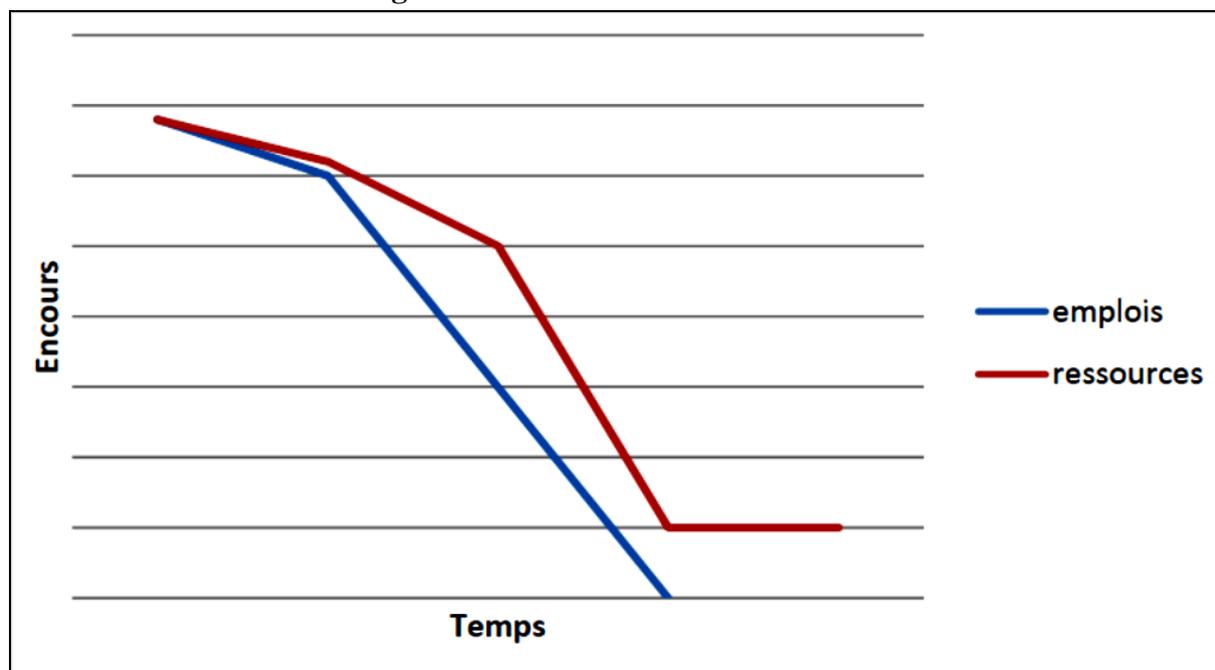
- **Un bilan « sur-consolidé »** ; lorsque les actifs existants s'amortissent plus vite que les passifs existants, le surplus dégagé avec l'écoulement du temps est réengagé dans le

⁴¹ Inspiré de : BESSIS.J, « gestion des risques et gestion actif-passif des banques », Dalloz, Paris, 1995, p.101.

financement d'opérations nouvelles. Ce sont excédents de liquidité devant être réemployés.

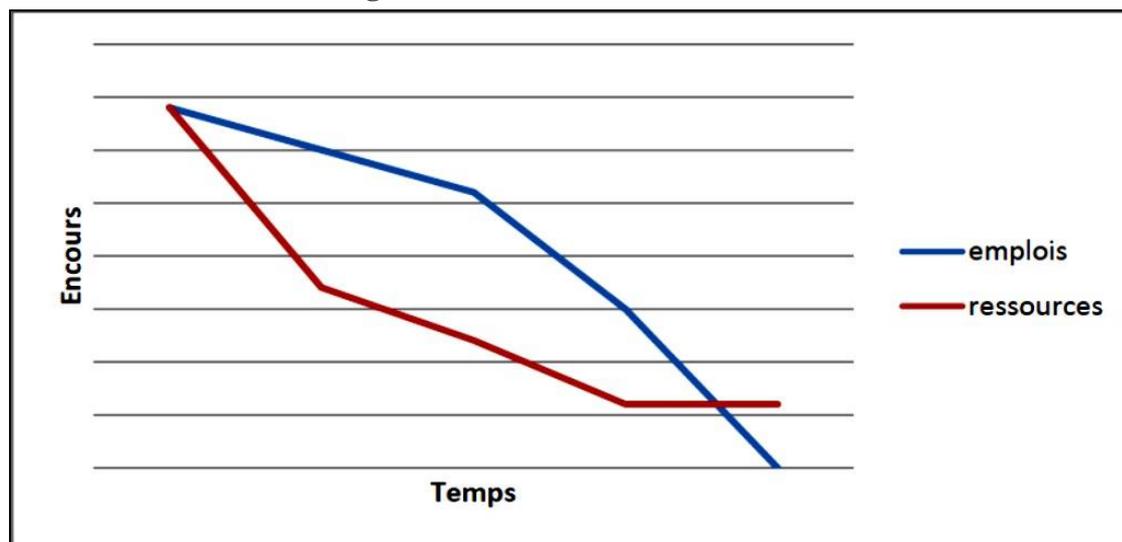
La figure ci-dessous représente la sur-consolidation du bilan :

La figure n° 04 : Echancier sur-consolidé



- **Le bilan est « sous-consolidé »** lorsque les actifs s'amortissent plus lentement que les passifs. Cette situation requiert de nouveaux financements pour combler l'écart avec les actifs existants en plus des financements des actifs nouveaux. Ce cas de figure est schématisé par le graphique ci-dessous :

Figure n° 05 : Echancier sous-consolidé



NB : il faut noter que Les différentes situations de consolidation déjà étudiées sont présentées sous l'hypothèse de « fonte de bilan », c'est-à-dire à l'exclusion de toute production nouvelle.

1-3- Les contraintes de liquidité :

Une autre méthode de couverture du risque de liquidité consiste à maîtriser l'exposition globale à ce risque, dans la limite des contraintes réglementaires et des contraintes internes fixées par la banque. Ces contraintes s'expriment sous forme de ratios ou sous forme de plafonds de refinancement périodique.

A. Les ratios de liquidité :

Ces ratios rendent compte de la capacité de l'établissement à faire face à ses échéances au cours des mois à venir. Ils peuvent être calculés à différentes échéance : un mois, trois mois, six mois et un an. Seul « le ratio de liquidité à un mois »⁴² constitue une réelle contrainte, les autres ratios sont des ratios d'observation.

Il est également impératif de respecter un ratio dit « de coefficient des fonds propres et de ressources permanentes »⁴³.

B. Le volume de refinancement périodique:

Cette règle consiste à plafonner les financements nécessaires sur un ou plusieurs horizons fixés. Cependant, au-delà de certains volumes, les financements et leur coût deviennent incertains (ils comportent un risque). De ce fait, ces plafonds⁴⁹ visent à limiter le risque d'un surcoût lié à un appel excessif au marché, ou celui d'être vulnérable aux crises de liquidité sur ce dernier.

Ces plafonds sont déterminés en tenant compte des impasses résultant des emplois et ressources existants et celles résultant des productions nouvelles.

Dans une hypothèse de poursuite de l'activité, l'impasse est la différence entre emplois totaux (existants plus productions nouvelles), et les ressources existantes. Plafonner la valeur de cet impasse (ou du refinancement requis), revient à fixer un plancher aux ressources existantes à

⁴² Ce ratio a déjà été traité dans le chapitre I, p.8

⁴³ Voir chapitre I, p11, le ratio des fonds propres et de ressources permanentes⁹.

une date future (6 mois par exemple). Ces ressources minimales requises sont égales aux emplois totaux diminués de l'impasse maximale.

1-4. Les stratégies de financement :

La couverture de liquidité consiste à rééquilibrer le bilan en tenant compte des besoins en liquidité en montant et en échéance.

La détermination des montants de financement dépend des impasses de chaque période et du coussin de liquidité que la banque souhaite maintenir.

Quant au choix des échéances (sans prendre en considération les anticipations de taux), il dépend du profil cible des ressources (fixe le niveau minimal des dettes de la banque à une date future) en fonction des objectifs de liquidité, à savoir : ❖ Adosser les actifs aux passifs.

- ❖ Respecter les ratios de liquidité.
- ❖ Plafonner le volume des refinancements périodiques.

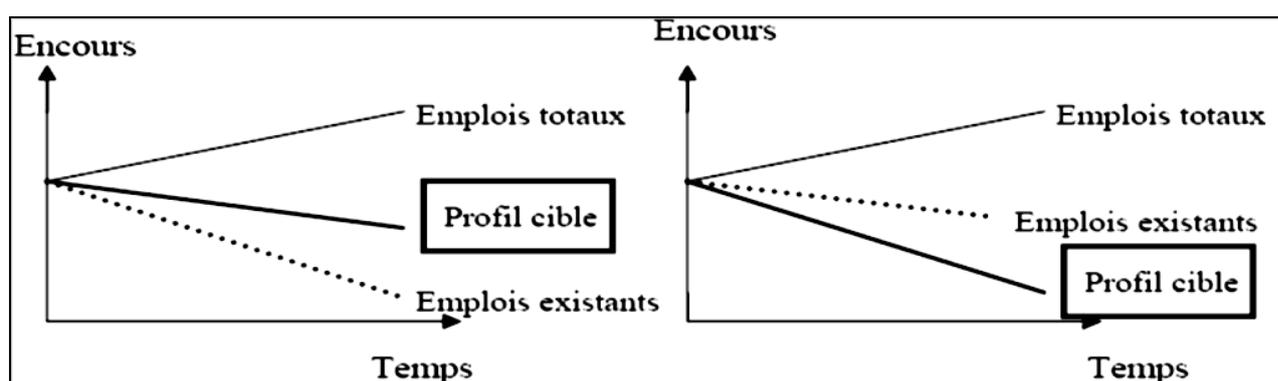


Figure n°06 : Echancier des emplois et échéancier objectif de la dette

Pour les contraintes réglementaires, elles imposent une sur-consolidation minimale à court terme. Pour ce qui est du plafond périodique des financements, il limite la sous-consolidation acceptable à moyen et long terme à travers un profil minimal de la dette, dit profil « cible ». Selon ces contraintes, un profil « cible » de la dette minimale est défini, et il est comparé au profil des emplois existants :

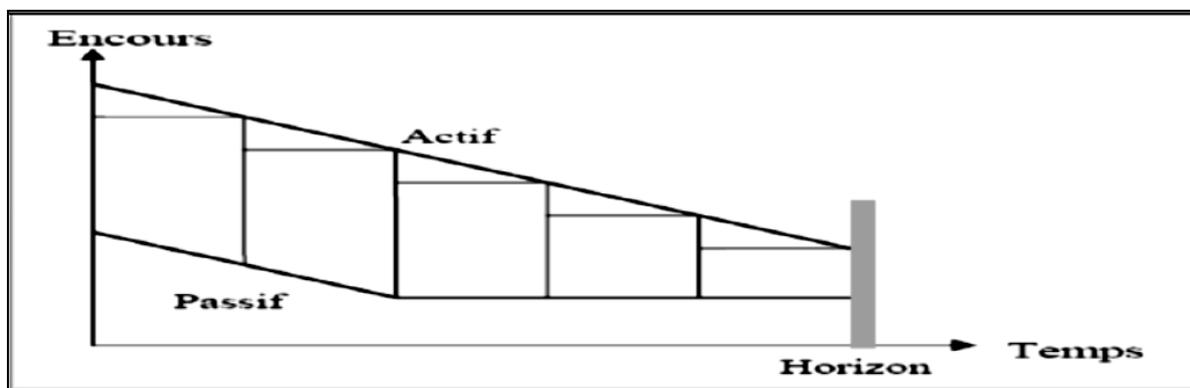
- En cas de concordance entre les deux profils, le bilan est parfaitement consolidé, et la contrainte de liquidité est réalisée ;
- Si le profil des emplois existants est au-dessus du profil minimal de la dette, synonyme de sur-consolidation, il est alors possible de déconsolider le bilan tout en respectant les contraintes de liquidité ;
- Si le profil des emplois existants est au-dessous du profil « cible », il y a lieu de sur consolider le bilan pour respecter les contraintes de liquidité. Pour ce faire, un financement s'impose selon le temps que durera cette situation de sous-consolidation.
- Si la sous-consolidation est durable, un financement long est le plus approprié. Une première tranche est mise en place immédiatement, les autres peuvent être envisagées dans le futur avec la croissance des besoins à chaque période.

Si la sous-consolidation est de courte durée, il est plus judicieux de financer les besoins par un financement court. Car mobiliser un financement long dans ce cas, engendrerait des excédents par rapport aux encours ce qui n'est pas souhaitable.

A. Le financement à court terme :

« Cette approche consiste à contracter des financements courts de période en période, c'est-à-dire des « strates verticales ». Seule la première impasse qui est financée au taux courant, les autres le seront plus tard au fur à mesure des besoins »⁴⁴.

Figure n°07 : Financement à court terme des impasses de liquidité ¹⁹

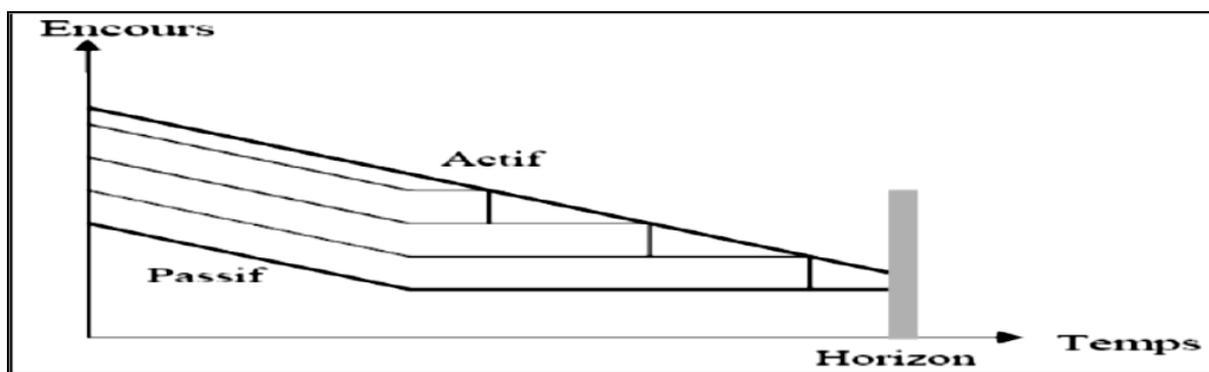


B. Le financement à long terme :

« Cette approche consiste à mettre en place des financements longs, couvrant la totalité de l'impasse »⁴⁵, le taux est fixé au premier financement.

Dans ce cas, le financement est établi en « strates horizontales » partant de l'origine jusqu'à la fin de l'horizon au premier lieu, puis la deuxième strate tombe avant la première, alors que la troisième elle est plus courte.

Figure n°08 : Financement à long terme des impasses de liquidité ⁴⁶



⁴⁴ BESSIS.J, « Gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques », Dalloz, Paris, 1995, p.118. ¹⁹Ibid, p 119.

⁴⁵ DARMON.J « Stratégie Bancaires et Gestion de Bilan », Economica, Paris, 1998, P 116.

⁴⁶ Ibid, P 117. 14BESSIS. J, « Gestion des Risques et Gestion Actif-Passif des Banques », Editions DALLOZ, 1995, Paris, P119

Chapitre 02 : le risque de liquidité

Pour les deux solutions, le montant et l'échéance de ces financements nouveaux sont contraints par les profils d'amortissement des actifs et des passifs existants. Si les financements longs sont trop importants, des excédents par rapport aux actifs non amortis apparaissent aux dates futures. Ces excédents ne sont pas souhaitables dans la mesure où ils financent à l'avance des productions futures et engendrent un risque de taux car les taux de ces emplois ne sont pas connus. Si les financements courts diminuent trop, il devient impossible de financer le déficit immédiat.

Sous section 02 : La technique de la titrisation

Cette technique de couverture est née aux Etats-Unis « securitization » au début des années 70 pour aider les banques qui distribuaient des crédits hypothécaires à se financer à bon marché et donc pour faciliter l'accès à la propriété des ménages.

2-1 Définition :

La titrisation consiste à céder des créances à des investisseurs et à les rémunérer par les flux que ces créances originelles engendrent. Elle permet donc de liquider une partie du bilan de la banque⁴⁷.

Le domaine privilégié de la titrisation est les crédits au logement ainsi que les crédits de trésorerie aux particuliers qui ont comme un point commun le fait d'être difficilement finançables et comportant des taux élevés.

2-2 Mécanisme :

Partant de la définition de la titrisation qui consiste à transformer un ensemble de créances homogène non négociables en titres financiers négociables, liquides et cessibles sur le marché financier.

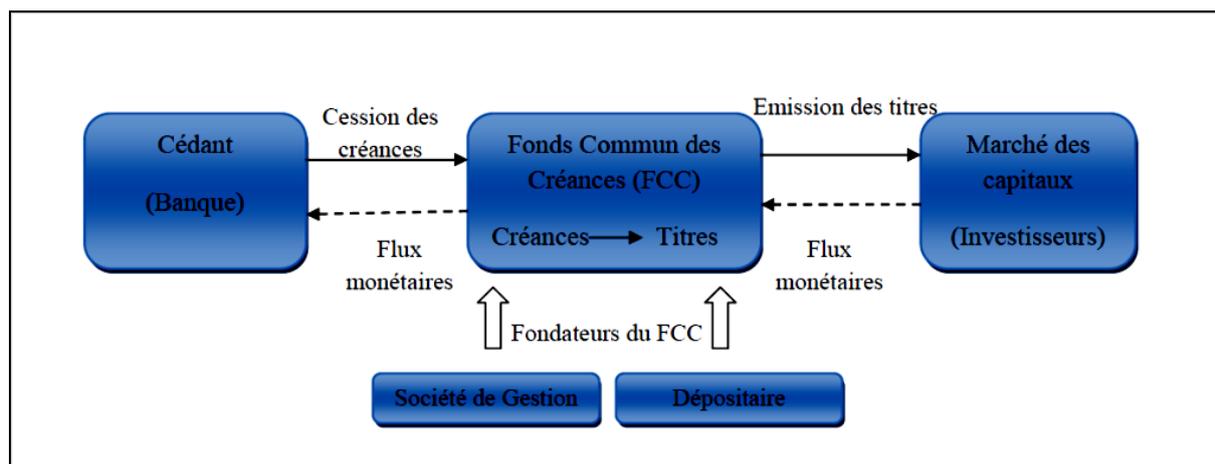
L'établissement qui cède la créance constitue d'abord un « pool » de créances homogènes dont les flux futurs qui en découlent serviront de rémunération pour les investisseurs.

En pratique, l'opération est montée à travers un Fonds Commun de Créances (FCC) auquel ces créances sont vendues, et qui détient à l'actif le pool de créances originelles. Ces créances ne sont pas échangées, mais des parts représentatives de celles-ci sont émises et souscrites par des investisseurs.

Il est à noter que le FCC est créé à l'initiative du cédant, d'une société de gestion (société commerciale dont l'objet est la gestion d'un ou plusieurs FCC), et d'un dépositaire de créances (responsable de la gestion des actifs du FCC, créances et trésorerie, il contrôle la régularité des actes de la société de gestion).

⁴⁷ BESSIS. J, « Gestion des risques et gestion actif-passif des banques », DALLOZ, Paris, 1995.

Figure n°09 : le mécanisme de l'opération de titrisation



Source : DUBERNET.M, «Gestion actif-passif et tarification des services bancaires », ECONOMICA,Paris,1997,p,235.

2-3les intérêts du cédant « la banque »:

La technique de titrisation présente plusieurs avantages pour l'établissement cédant à savoir⁴⁸.

- la titrisation est un facteur d'amélioration de la situation de liquidité : puisque le financement des crédits est assuré par les investisseurs qui ont achetés des parts de FCC et non pas par la banque.
- La titrisation permet d'externaliser les risques donc d'améliorer la solvabilité : la titrisation permet d'annuler certains risques tels que le risque de remboursement anticipé et le risque de taux, en les transférant aux investisseurs acquéreurs des parts émises par le FCC. Comme elle permet avant tout d'améliorer la solvabilité d'une banque, en retirant les créances de son bilan (donc des risques de défaillance correspondant aux créances cédées seront dégagés), ce qui fait augmenter son ratio Cooke.
- La titrisation comme facteur d'amélioration des fonds propres : En titrisant ses créances, l'établissement diminue le montant des fonds propres destinés au financement de ces créances, cela se fait soit en distribuant des dividendes exceptionnels, soit en rachetant ses propres actions ou tout autre moyen conduisant à diminuer son capital social. Les résultats de la banque sont pratiquement identiques et les fonds propres réduits, donc nécessairement la rentabilité des fonds propres augmente.
- La titrisation comme facteur d'amélioration de la gestion : Un établissement ne peut titriser que les créances saines et de bonne qualité, sinon l'opération de titrisation des créances fera apparaître des moins-values correspondantes enregistrées dans les comptes du cédant.
- La titrisation permet aussi d'améliorer le niveau de connaissance de la banque, en matière de portefeuille de crédit et ses coûts de production et de gestion.

⁴⁸ . DUBERNET, «Gestion actif-passif et tarification des services bancaires », ECONOMICA,Paris,1997,P.246

Conclusion du chapitre:

La liquidité bancaire signifie la capacité d'une banque à financer ses actifs et à rembourser ses engagements à court terme.

Si la banque n'arrive pas à faire face à ses engagements ou à financer le développement de son activité, à un instant donné, elle sera dans ce cas assujettie à un risque de liquidité.

Les banques peuvent être confrontées aux problèmes de liquidité qui peuvent provenir du système bancaire dans son ensemble ou du marché ou encore de l'institution elle-même. La mesure du risque de liquidité consiste à évaluer la transformation opérée par la banque et donc les besoins de financement futurs. Pour cela, la méthode des impasses permet de visualiser les écarts entre les flux reçus et payés. De plus, des indicateurs synthétiques comme l'indice de transformation et le surplus de base, mesurent l'ampleur de cette transformation et servent d'instruments de gestion dans la mesure où la banque peut fixer des valeurs à ces indicateurs comme limites ou comme objectifs à atteindre.

Maintenant que le cadre théorique de mesure et couverture des risques de liquidité par l'approche ALM est bien saisi, il convient de passer maintenant à l'application de ces notions, chose que nous traiterons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE 03 : CAS PRATIQUE
« APPLICATION DE L'ALM A LA BDL »

Après avoir présenté les risques bancaires, leur cadre réglementaire, ainsi que les différentes étapes de gestion du risque de liquidité (identification, mesure, et couverture). Cependant, il nous semble donc nécessaire et intéressant de mettre en pratique les concepts théoriques que nous venons de développer.

Nous essayerons donc dans le présent chapitre de donner une application chiffrée de l'utilisation des techniques ALM en matière de gestion du risque de liquidité. L'objectif de ce chapitre n'étant pas de faire une analyse complète des risques financiers auxquels est exposé le bilan de la BDL, nous allons juste suggérer et présenter une démarche à suivre pour gérer le risque de liquidité si jamais une gestion de ce type est mise en place.

Dans la première section nous allons présenter d'une manière succincte notre banque d'accueil, la Banque de Développement Local (BDL), et sa Direction de trésorerie et des Marchés où s'est déroulé notre stage pratique.

La deuxième section, portera sur la mesure des risques de liquidité de la BDL par la méthode des impasses.

La troisième section comprendra des recommandations pour la mise en place de la gestion actif-passif au sein de la BDL.

Section 01 : Présentation de la BDL et de la structure d'accueil.

Cette section sera consacrée à présenter la structure d'accueil de la BDL : « la Direction de la Trésorerie et des Marchés », au sein de laquelle nous avons effectué notre stage pratique, mais nous avons jugé utile de commencer tout d'abord par la présentation de la banque sujet de notre analyse.

Sous section01 : Généralités sur l'organisme d'accueil

Nous allons d'abord nous atteler sur l'origine et l'historique de la BDL de puis nous allons évoquer ses missions et objets enfin nous donnerons quelques chiffres qui nous donnera une idée claire sur l'évolution de l'activité de la BDL

1-1.Origine et création :

La banque de développement local était créée suite à la restructuration du crédit populaire d'Algérie par le décret N° 85-85 du 30 avril 1985 sous la forme de société Nationale de banque pour prendre en charge le portefeuille des entreprises publiques locales.

Dans le cadre de l'autonomie des entreprises publiques, la BDL⁴⁹ sera transformée en société par actions le 20 février 1989 avec un capital social de 720 millions de dinars dont le Trésor public est l'actionnaire majoritaire, ensuite son capital social a passé à 1440 millions de dinars en 1995 puis à 13390 millions de dinars en 2004, enfin en 2008, cette fois son capital social atteint 15800 millions de dinars.⁵⁰

Son siège social est établi à Staouali (Alger), elle a commencé son activité avec 39 agences et 700 agents transférés du CPA dans le cadre de la restructuration du secteur financier.

Actuellement la BDL se positionne sur le marché bancaire Algérien comme étant la banque des PME, des professions libérales et des particuliers avec une représentation sur 48 wilayas à travers 150 agences dont 121 agences permettent l'exercice des opérations de commerce extérieur. Elle est considérée la seule banque qui prend en charge l'activité du prêt sur gage et parmi les agences que compte de la BDL, six (06) sont spécialisées dans cette activité.⁵¹

1-2. Missions et objet :

A sa naissance, la BDL avait pour mission le financement des entreprises publiques locales qui représentaient jusqu'en 1995 plus de 90% de ses emplois, pour le reste étant constitué de crédits accordés à une clientèle très diversifiée de petites entreprises privées et du prêt sur gage.

La banque de développement local a spécialement pour mission et ce conformément aux lois et règlements en vigueur, l'exécution de toutes opérations bancaires et l'octroi de prêts et de crédits sous toutes ses formes à savoir :

- contribuer au financement des activités d'exploitation et d'investissement surtout des (PME) ;
- financer des projets à caractère économique des collectivités locales ;
- financer toutes activités économiques industrielles et commerciales ;
- participer à la collecte de l'épargne ;

⁴⁹ L'organigramme de la BDL est présenté dans l'annexe « 3 ».

⁵⁰ www.bdl.dzm.le 06/06/2016, 10 :00

⁵¹ F. KENDIL, « méthodologie d'élaboration d'une cartographie des risques opérationnels en milieu bancaire Algérien », cas de la BDL, mémoire de fin d'études, DSEB, Ecole Supérieure de Banque, Alger, 2013, p74.

CHAPITRE 03 : CAS PRATIQUE « APPLICATION DE L'ALM A LA BDL »

- traiter toutes opérations ayant trait aux prêts sur gages ;
- consentir à toute personne physique ou morale selon les conditions et formes autorisées ;
- prêts et avances sur effets publics.
- crédits à court, moyen et long terme.
- effectuer et recevoir tout paiement en espèces ou par chèques, virements et domiciliations ;
- établir des mises à disposition, des lettres des crédits et autres opérations de banque. La BDL développe actuellement de nouveaux produits à savoir : les produits monétiques, la carte de paiement VISA, le Money Gram, leasing, capital-investissement et prochainement la banque assurance.

1.3. Banque et chiffres :

Dans le but d'avoir une idée sur l'évolution de l'activité de la BDL, nous présenterons dans le tableau suivant les résultats des exercices et d'autres indicateurs concernant les trois dernières années:

Tableau n°07 : les chiffres clés de la BDL

Unité : MDA

Libellés	année 2011	année 20112	année 20113	evolution en valeur	evolution en %
	ACTIVITE				
Total bilan	433030	451529	567359	115830	26%
Fonds propres nets	36424	38621	42106	3486	9%
devisés clientèle dinars et devises (y compris les indisponibles)	364742	378619	463260	84641	22%
Dont les ressources clientèle en devises	21677	21998	23506	1508	7%
Credits à la clientèle (credits directs bruts)	230917	303343	414161	110818	37%
Total des engagements par signature donnés	64601	93669	99819	6150	7%
	COMPTE DE RESULTATS				
Produits bancaires	16095	16878	3506	3506	21%
Charges bancaires	4211	4044	1561	1561	39%
Marge bancaire	11884	12824	1945	1945	15%
Frais généraux	6813	7677	368	368	5%
Dont frais de personnel (y compris frais de formation)	4375	4916	162	162	3%
Résultat brut d'exploitation (net de dotations aux amortissements)	4505	4480	1599	1599	36%
Résultat de l'exercice	1892	2068	128	128	6%

Sous-section02 : Présentation de la Direction des Marchés Financiers

La BDL regroupe plusieurs directions parmi lesquelles on retrouve la direction des marchés financiers (DMF). Cette dernière est composée d'un département trésorerie, un département titres et traitement des opérations et un département marché boursier et interbancaire de change.

2-1 Le département trésorerie :

Il se subdivise en un service analyses et prévisions, un service comptable et un service liquidité.

- Le service analyse et prévision : Il est composé d'une section contrôle, analyse et statistiques, qui établit quotidiennement la situation de trésorerie de la banque, analyse cette situation et transmet ces analyses à la Direction Générale et aux directions centrales concernées. On retrouve également une section qui établit la gestion prévisionnelle de la trésorerie.
- Le service comptable : il enregistre l'ensemble des opérations effectuées par les différents services.
- service Le liquidité : il a pour rôle de réguler et de gérer le compte Banque d'Algérie, le compte chèques postaux et le compte trésor public.

2-2 Le département titres et traitement des opérations :

Il est divisé en quatre principaux services :

- Le service titres : Il est chargé notamment de l'approvisionnement des sièges en bons de caisse et en bons d'équipement ou toutes autres valeurs du même genre ainsi que du suivi de ces derniers.
- Le service du portefeuille central : Il est chargé de la réception et l'émargement des effets.
- Le service compensation : Qui est chargé de la compensation.
- Le service refinancement : Ce service est chargé du refinancement sous ses différentes formes à savoir, le réescompte, l'adjudication et la mise en pension.

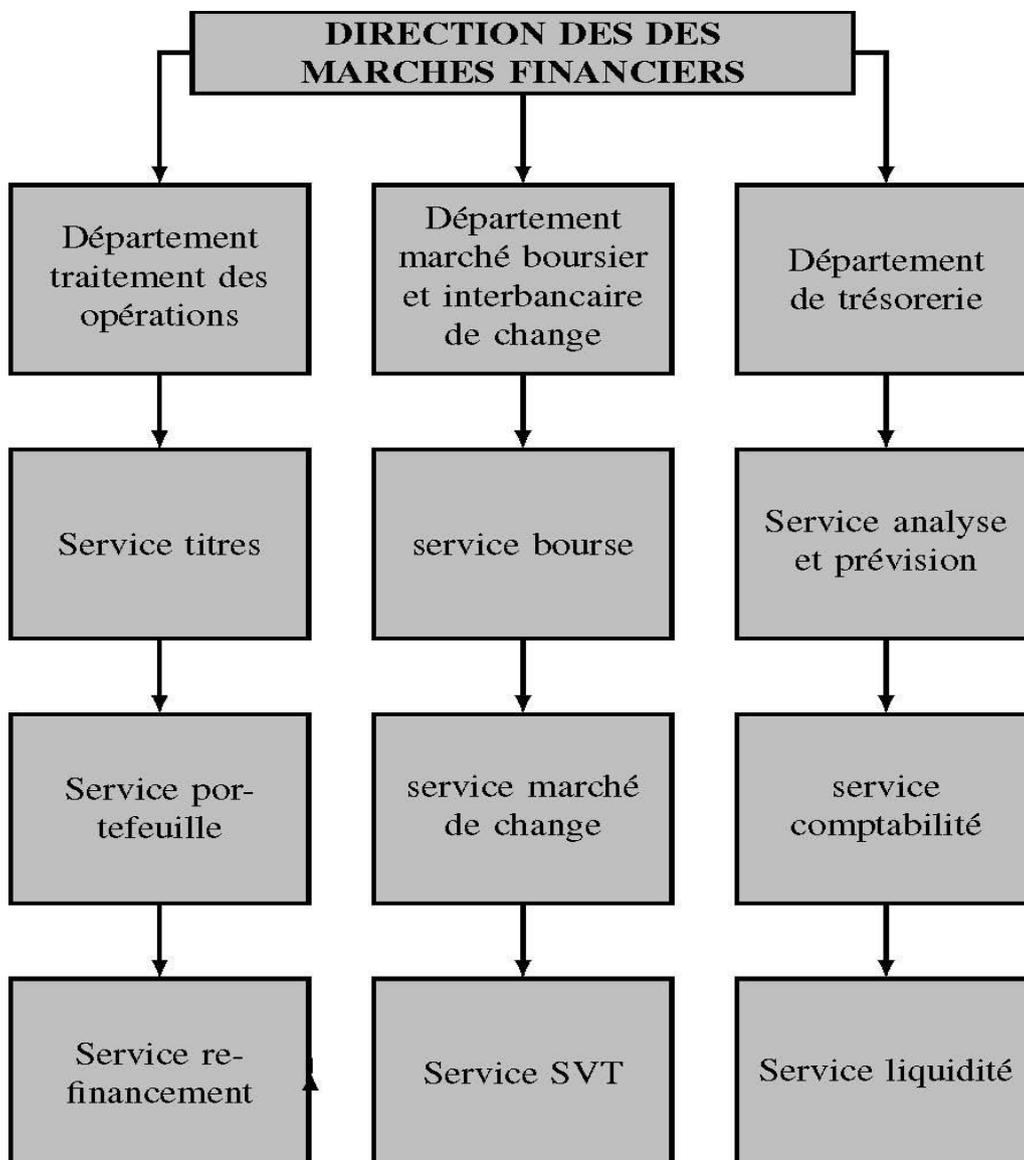
2-3 Le département marché boursier et interbancaire de change :

Il est composé de trois services :

- Le service bourse : Ce service est le lien entre le réseau de la banque et l'intermédiaire en opérations de bourse (IOB). Il est chargé de la consolidation des ordres de bourse émanant des agences, et de suivre en collaboration avec l'IOB le résultat de la négociation de ceux-ci.
- Le service marché de changes : Il reçoit et exécute les ordres d'achat (transferts) et ordres de vente (rapatriement) de la direction des mouvements à l'étranger (DMFE) et effectue des placements sur le marché en cas de situation excédentaire.
- Le service des spécialistes en valeurs du trésor : Ce service a pour mission d'intervenir sur le marché des valeurs du trésor en qualité de SVT pour le compte de la BDL et/ou pour le compte

de sa clientèle par l'intermédiaire de l'agence domiciliaire. La figure suivante résume l'organigramme de la DMF :

Figure n°10 : Organigramme de la DFT



Section 02 : Mesure et analyse de la liquidité par la méthode ALM

Après avoir présenté la Banque de Développement Local et notre structure d'accueil, il serait fort enrichissant d'appliquer les techniques d'ALM en matière de mesure et d'analyse de la liquidité au niveau de la BDL ; objet de la présente section.

La détermination de l'écoulement de chaque poste du bilan est une étape centrale dans la démarche de gestion du risque de liquidité par l'ALM, de ce dernier va découler les différentes mesures de risques et par conséquent les conclusions sur la situation de liquidité, il convient donc de s'assurer que l'écoulement soit le plus possible représentant de la réalité. Notre travail consiste à projeter le bilan de la BDL à la date du 31/12/2014 sur un horizon de 10 années. Pour ce faire, nous adoptons les hypothèses simplificatrices suivantes :

- _ Aucune production nouvelle ne sera constatée sur l'horizon de projection. Ainsi, notre travail s'effectue sous mort ou fonte du bilan.
- _ L'impact des engagements du hors bilan sur les encours futurs sera négligé.
- _ L'impact des options cachées sur l'écoulement des produits qui les incorporent ne sera pas également pris en considération.
- _ Les flux d'intérêts générés par les différents postes d'actifs ou de passifs ne seront pas intégrés au calcul. Il en est de même pour les commissions futures.
- _ L'impact des résultats futurs, ainsi que l'ensemble des postes qui jouent un rôle dans leurs déterminations seront écartés. Cette hypothèse découle en partie du point précédent.

La mesure du risque de liquidité nécessite en premier lieu l'élaboration du profil d'échéance

Sous-section01 : Profil d'amortissement de l'actif

Elaborer un profil d'échéance représente la première étape de l'ALM, ceci nécessite une analyse individuelle des postes du bilan (à l'actif et au passif du bilan), ainsi qu'une analyse particulière de quelques postes tels que les dépôts à vue et les fonds propres, et du hors bilan. (Par faute de disponibilité des données nous n'avons pas pu inclure les opérations du hors bilan dans nos calculs).

Avant de s'attarder sur la composition de chaque compte séparément, il convient d'analyser l'actif du bilan dans son ensemble en déterminant sa composition selon les proportions.

La composition de l'actif de la BDL au 31/12/2014 est présentée dans la figure n°11.

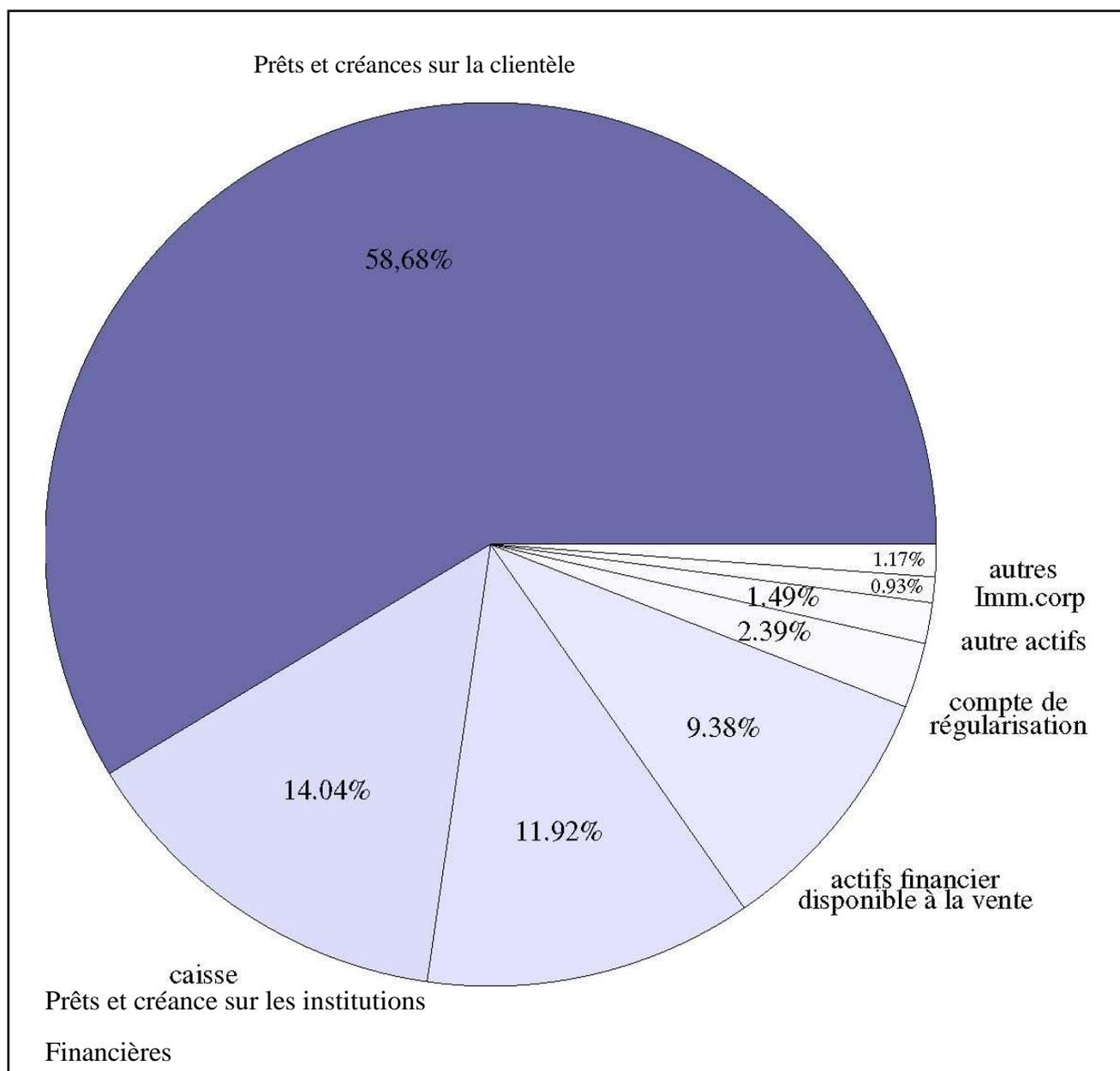


FIGURE n°11 : Composition de l'actif en pourcentage du total

NB : Le reste des postes de l'actif concernent : actifs financiers détenus jusqu'à échéance ; participations dans les filiales, les co-entreprises ou les entités associées ; impôts courants et différés ; immobilisations incorporelles; actifs financiers détenus à des fins de transaction

1.1 Caisse, Banque Centrale, CCP et trésor :

CHAPITRE 03 : CAS PRATIQUE « APPLICATION DE L'ALM A LA BDL »

Ce poste comprend les billets et pièces de monnaies algériennes et étrangères présents en caisse, les avoirs auprès du trésor public, et du centre de chèques postaux. Ces avoirs sont considérés comme très liquides et peuvent être amortis sur une très courte période (24h en théorie). Idem pour les avoirs auprès de la banque centrale qui cependant, ne peuvent descendre (en moyenne sur la période de constitution) sous la barre des réserves obligatoires, l'amortissement de ces derniers se fera donc en fonction de l'écoulement des postes qui représente leur base de calcul (08 % « On considère ce taux constant pendant toute la durée d'amortissement du bilan » de l'encours des dépôts à vue, bons de caisse. . . etc. à chaque date future).

Est également contenu dans ce poste, un montant de 40.654.858 KDA représentant des "dettes rattachées", ils résultent pour la plupart des différentes bonifications et autres opérations conclues avec le trésor public. Il s'agit dans ce cas d'une rubrique comptable qui ne présente aucun impact en terme de liquidité, le montant sera donc amorti qu'au terme de la période d'analyse (>10 ans).

L'écoulement du poste est présenté dans le tableau n°08

Tableau n°08 : Amortissement du poste caisse, banque centrale.trésor, ccp

échéance	Caisse, banque centrale, trésor public, centre de chèques postaux (KDA)
t=0	345.469.515
1 mois	215.477.691
3 mois	209.987.864
6 mois	203.586.236
1 an	178.273.344
2 ans	151.694.652
3 ans	146.583.893
5 ans	125.161.874
10 ans	113.390.720
>10 ans	0

1-2 Actifs financiers détenus à des fins de transaction :

Ce poste comprend les actifs financiers cotés sur un marché réglementé, acquis par l'établissement dans l'intention de réaliser un gain en capital à brève échéance. En raison du montant très faible de ce poste, on peut supposer malgré la contrainte d'un marché peu liquide que ces actifs peuvent être amortis (vendus) au cours du premier mois, comme présenté dans le tableau n°09

Tableau n°09 : Amortissement des actifs de transaction

Echéance	Actifs financiers détenus à des fins de transaction(KDA)
t=0	220
1 mois	0

1-3 Actifs financiers disponibles à la vente :

Ce poste comprend les actifs financiers négociables sur un marché réglementé (actions, obligations, valeurs de trésor) qui ne sont pas acquis à des fins de pure transaction, ni pour être forcément détenus jusqu'à échéance. Ils représentent donc une source de liquidité à laquelle la banque peut recourir en cas de besoin.

Cependant, le montant très élevé de ce poste (composé dans notre cas d'OAT, de bons de trésor, et d'obligations corporate) nous empêche de faire l'hypothèse d'une éventuelle cession à court terme de ces actifs, comme avec le poste précédent.

En absence d'informations sur le rythme auquel ces actifs pourraient être amortis, nous préférons donc écouler ce poste selon son échéancier contractuel, présenté dans le tableau n°10, de plus, durant toute l'année 2014, aucune transaction n'a été enregistrée sur le marché secondaire des OAT⁵², ce qui nous laisse penser que ces titres sont plutôt destinés à rester dans le bilan dans le cas normal.

Aussi, il est à souligner que ce poste contient des actifs cotés, comptabilisés à leurs valeurs de marché. Ayant fait le choix d'un mode d'amortissement contractuel, la plus-value enregistrer n'est plus pertinente en terme de liquidité et elle est affectée à l'échéance la plus lointaine. L'écoulement du poste est donné dans le tableau n °10.

Tableau n°10 : amortissement des actifs disponibles à la vente(KDA)

échéance	Actifs financiers disponibles à la vente (KDA)
t=0	230.769.877
1 mois	229.769.877
3 mois	221.865.933
6 mois	216.594.833
1 an	207.944.880
2ans	201.721.880
3ans	173.886.016
5ans	122.024.484
10ans	74.753.209
>10 ans	0

1-4 Prêts et créances sur institutions financières :

Ce poste recouvre l'ensemble des prêts et des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires, sur des institutions financières.

Ces créances peuvent être à vue (dépôts auprès d'une autre institution financière), ou à terme (prêts sur le marché interbancaire et les reprises de liquidité auprès de la Banque d'Algérie). Les premiers peuvent être retirés à tout moment et donc amortissables au cours du premier mois, les autres sont amortis selon leurs échéances contractuelles. L'écoulement de ce poste est donné dans le tableau n°11.

⁵² . <http://www.sgbv.dz> 23/07/2016 10 :00

Tableau n°11 : Prêts et créances sur institutions financières

échéance	Prêts et créances sur les institutions financières(KDA)
t=0	293.203.913
1 mois	22.082.000
3 mois	22.082.000
6 mois	-

1-5 Prêts et créances sur la clientèle :

Ce poste comprend l'ensemble des prêts et des créances, détenues au titre d'opérations bancaires, sur la clientèle autre que les institutions financières, il représente à lui seul environ 60% du total bilan.

Les actifs de ce poste sont issus de l'activité commerciale et sont donc destinés à rester au bilan, ils sont donc amortis selon leurs échéanciers contractuels (sur la base de l'échéancier fourni par la banque). Exception faite des découverts qui sont arbitrairement écoulés linéairement sur une année.

L'écoulement final du poste est donné dans le tableau n°12.

Tableau n°12 : amortissement des prêts et créances clientèle

échéance	Actifs financiers disponibles à la vente (KDA)
t=0	1.444.070.251
1 mois	1.420.949.149
3 mois	1.374.686.944
6 mois	1.305.293.637
1 an	1.166.507.022
2ans	1.100.140.484
3ans	971.164.288
5ans	798.853.079
10ans	446.259.270
>10 ans	0

1-6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance :

Ce poste comprend les actifs financiers que l'établissement prévoit, et a la capacité de détenir jusqu'à échéance, il représente dans notre cas des dettes subordonnées souscrites auprès de

l'État, ce montant reste inchangé depuis plusieurs années, et il n'y a pas à notre connaissance une volonté d'amortir ce poste. Le montant correspondant (14.032.319 KDA) sera donc exclu de l'échéancier en lui attribuant l'échéance la plus longue. L'ensemble des postes précédents représentent prêt de 95% de l'actif.

1-7 Impôts courants :

Ce poste enregistre les avances et acomptes versés à l'État en cours d'année au titre notamment de l'impôt sur les résultats et les taxes sur le chiffre d'affaires (acomptes provisionnels), le montant de chaque acompte est calculé comme une fraction de l'impôt dû relatif à l'exercice précédent.

Il est soldé à la clôture de chaque exercice, sauf en cas d'excédent de paiement (acomptes supérieurs à l'impôt dû), mais son amortissement ne représente aucune entrée de fonds (il sert à comptabiliser l'impôt annuel et donc le résultat comptable définitif). Au vu des hypothèses formulées, il convient de ne pas amortir ce poste.

1-8 Impôts différés :

Ce poste enregistre les montants d'impôts sur les résultats recouvrables au cours d'exercices futurs (cas d'une charge comptabilisée dans l'exercice et dont la déductibilité sur le plan fiscal se fera au cours d'exercices futurs).

Ainsi, comme pour le poste précédent, son amortissement ne représente pas des entrées de fonds, mais une économie d'impôt future, comme les résultats futurs ne sont pas pris en compte dans ce travail, ce poste ne sera pas amorti.

1-9 Autres actifs :

Il comprend notamment les stocks et les créances sur des tiers qui ne figurent pas dans les autres postes d'actif. À défaut d'information supplémentaire, ce poste ne sera pas amorti.

1-10 Comptes de régularisation :

Il recouvre notamment la contrepartie des gains issus de l'évaluation des opérations de horsbilan sur titres et sur devises, les charges constatées d'avance et les produits à recevoir. Ils présentent donc un impact sur le résultat comptable et non sur la liquidité. Ils seront ainsi exclus du profil d'amortissement en les affectant à l'échéance (> 10 ans).

1-11 Actifs à long terme :

Il englobe les actifs à très long terme qui sont destinés à rester au bilan. Ils sont donc aussi exclus du profil d'amortissement en leur attribuant la classe d'échéance la plus lointaine. Ces éléments sont :

- _ Participations dans les filiales, les co-entreprises ou les entités associées ; _
- Immobilisations corporelles ;
- _ Immobilisations incorporelles.

Sous-section 02 : Profil d'amortissement du passif

Avant de s'attarder sur la composition de chaque compte séparément, il convient d'analyser le passif du bilan dans son ensemble en déterminant sa composition selon les proportions. La composition du passif est présentée dans la figure 12

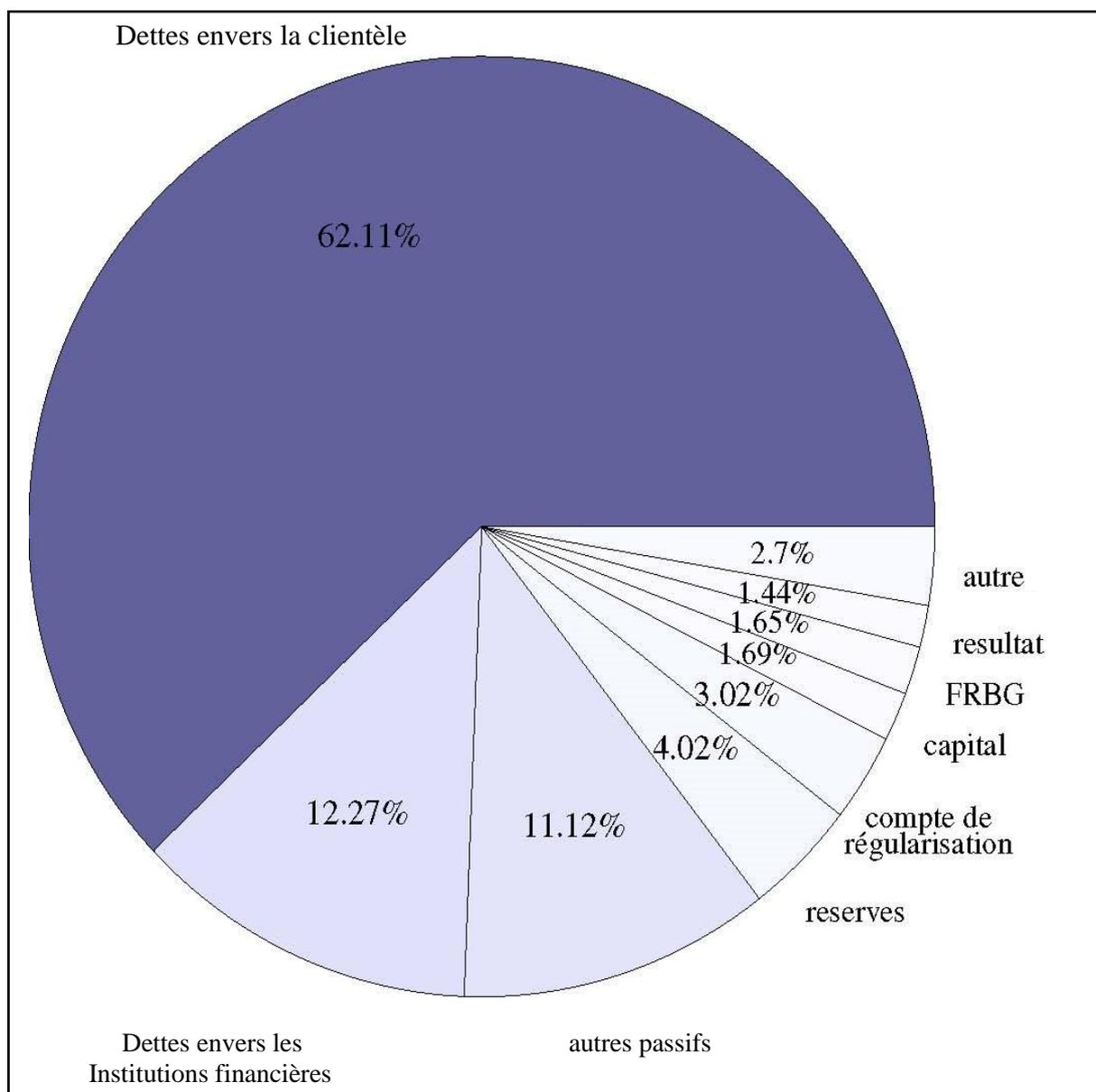


Figure n°12 : Composition du passif en pourcentage du total

NB : dettes représentées par un titre, écart de réévaluation, dettes subordonnées, écart d'évaluation, provisions pour risques et charges, impôts différés, report à nouveau

2-1 Dettes envers les institutions financières :

Ce poste recouvre les dettes au titre d'opérations bancaires à l'égard des institutions financières, la totalité du montant dans notre cas représente des comptes ordinaires créditeurs (dont la quasi-totalité appartient au trésor), ils peuvent donc être théoriquement retirés à tout moment, à l'exception des 13.223.383 KDA de "dettes rattachées" qui ne s'amortissent pas. Ce qui nous donne le tableau n°13.

Tableau n°13 : Amortissement des dettes envers les institutions financières

Echéance	dettes envers les institutions financières(KDA)
t=0	301.864.263
1 mois	13.223.383
.	.
.	.
.	.
.	.
10 ans	13.223.383
> 10 ans	0

2-2 Dettes envers la clientèle :

Ce poste recouvre toutes les dettes à l'égard des agents économiques autres que les institutions financières.

Parmi les rubriques les plus importantes de ce poste, on retrouve : les dépôts à vue, comptes d'épargne et les dépôts à terme.

A. Les dépôts à vue (DAV) :

Ils peuvent être retirés à tout moment, cependant l'analyse de l'historique du poste révèle sans surprise une grande stabilité, c'est en effet une caractéristique qui est à la base du fonctionnement de toute banque commerciale. Les dépôts à vue sont souvent supposés incorporer une partie stable "coredeposit" pouvant être considérée comme une ressource à échéance lointaine, seule la seconde partie "volatile" s'amortit avec le temps. La figure n°13 permet de visualiser les l'évolution mensuelle des DAV.

On peut s'interroger sur la stabilité de ses dépôts dans le cas d'une "fonte du bilan" où aucun placement postérieur à la date ($t = 0$) n'est supposé pouvoir être effectué par les clients nouveaux ou anciens. Rien ne permet d'affirmer l'existence d'une partie stable ou d'un plancher, sous les hypothèses admises, à partir de ces données.

Il y a donc violation de l'hypothèse de départ (mort du bilan). Ces données étant les seuls dont on dispose, nous allons tenter d'amortir ce poste en suivant la méthodologie suivante :

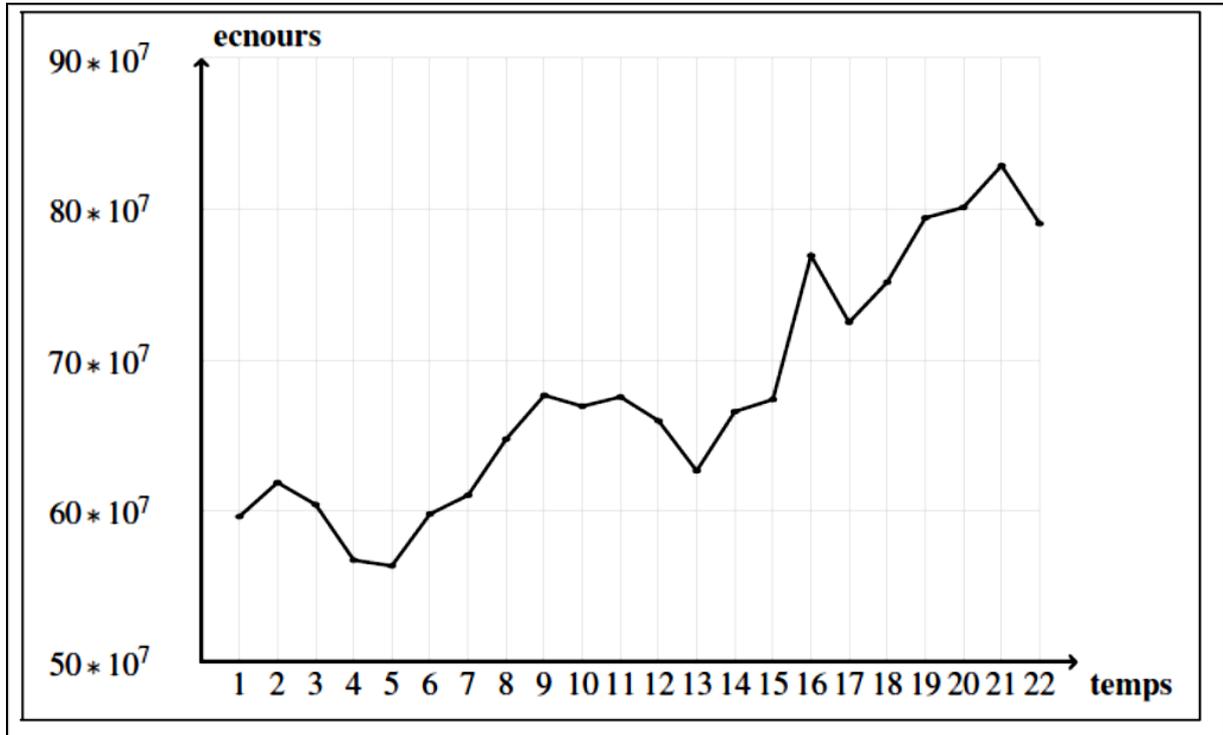


Figure n°13 : Évolution des dépôts à vue

Soit V_t la variable aléatoire qui désigne la variation logarithmique des dépôts entre deux périodes (mois), elle est due à des mouvements de placement et de retrait, tel que :

$$v_t = \log \frac{\text{dépôts}(t+1)}{\text{dépôts}(t)}$$

On suppose dans ce qui suit que V_t suit une loi normale $N(\mu, \sigma)$ où μ est estimée par

$$\hat{\mu} = \frac{\sum v_t}{TT-1} \text{ et } \hat{\sigma}^2 = \frac{\sum (v_t - \hat{\mu})^2}{TT-1} \text{ à partir des données empiriques (voir tableau 14)}$$

Tableau n°14 : Calcul des estimateurs

Paramètres	Estimateurs
Σ	$\hat{\sigma} = 4.88\%$
μ	$\hat{\mu} = 1.34\%$

On s'intéresse aux valeurs négatives de la queue de distribution de V_t pour modéliser l'écoulement des dépôts à vue, bien que cela ne permette pas d'écarter la présence des "productions nouvelles" dans les données, la méthode permet d'en minimiser la portée.

La pire variation que peuvent subir les dépôts à vue au cours de (n) mois, compte tenu de l'échantillon récolté et avec un niveau de confiance 99% est alors donnée par la formule :

$$v_n^* = \sqrt{n}(C_\alpha * \hat{\sigma}) + n\hat{\mu}$$

Ainsi

$$depots_{t=n} = depots_{t=0} * \exp\{v_n^*\}$$

Où n est le nombre de mois à partir de la date du début d'amortissement. On obtient le résultat donné dans le tableau n°15 :

Tableau n°15 : Détermination de la partie stable des DAV

Mois	écoulement	encours KDA
t=0	0	719.524.184
1	-10,01%	651.014.190
2	-13,36%	629.509.696
3	-15,63%	615.408.813
.	.	.
.	.	.
.	.	.
16	-23,93%	566.386.789
17	-23,99%	566.070.551
18	-24,00%	565.983.751
19	-23,98%	566.107.412

Le planche des dépôts est atteint lors du 18^eme mois, ce montant sera considéré comme notre partie stable, par souci de cohérence avec le reste du travail nous négligeons la hausse qui intervient au-delà 5.

Aussi, une hypothèse d'attrition des comptes de 0.25% /mois est appliquée à ces dépôts, l'écoulement final des DAV est donné dans le tableau n°16.

Tableau n°16 : Écoulement DAV (avec attrition)

Echéance	Écoulement des dépôts à vue KDA
t=0	719.524.184
1 mois	649.388.687
3 mois	610.810.512
6 mois	581.790.419
1 an	553.601.087
2ans	533.023.423
3ans	517.270.200

5ans	487.146.729
10ans	419.291.075
>10 ans	-

B. Comptes d'épargnes :

Ces comptes présentent la caractéristique d'être très stable, cependant, encore une fois rien ne permet d'affirmer leur stabilité sous une hypothèse de fonte du bilan. L'amortissement de ces derniers se fera selon la méthodologie adoptée pour les DAV. Le tableau n°17 donne le résultat obtenu :

Tableau n°17 : Écoulement des comptes d'épargne

Echéance	encours des comptes d'épargne KDA
t=0	190.821.378
1 mois	188.125.224
3 mois	187.676.453
6 mois	187.207.848
1 an	183.042.705
2ans	177.632.976
3ans	172.383.128
5ans	162.344.316
10ans	139.731.048
>10 ans	0

NB : la hausse en question s'explique par le fait que les encaissements sont en moyenne 1.34% plus importants que les retraits, même en imposant un niveau de confiance très élevé, à partir d'un certain seuil la tendance prend le dessus sur la volatilité

C. Dépôts à terme :

Les dépôts à terme s'amortissent selon leur amortissement contractuel qui est donné dans le tableau n°18.

Tableau n°18 : Écoulement des dépôts à terme

Echéance	dépôts à terme KDA
t=0	531.789.196

1 mois	530.607.311
3 mois	528.243.541
6 mois	508.570.267
1 an	335.621.556
2ans	152.873.382
3ans	134.969.981
5ans	-

D. Autres dépôts :

Tels que les comptes bloqués, les chèques certifiés, les provisions pour ouverture de crédit documentaire..., ils seront amortis au même rythme que les DAV. On aboutit au résultat final du tableau n°19 :

Tableau n°19 – écoulement des dettes envers la clientèle

échéance	dettes envers la clientèle KDA
t=0	1.528.365.862
1 mois	1.446.472.149
3 mois	1.400.746.927
6 mois	1.348.324.359
1 an	1.139.853.919
2ans	928.806.318
3ans	888.129.870
5ans	709.613.039
10ans	611.520.095
>10 ans	-

2-3 Dettes représentées par un titre :

Ce poste comprend les dettes représentées par des titres émis par l'établissement à l'exception des titres subordonnés.

Dans notre cas, il contient exclusivement des bons de caisse dont l'amortissement contractuel est donné dans le tableau n°20.

Tableau n°20 – écoulement des bons de caisse

échéance	dettes représentées par un titre KDA
t=0	15.875.679
1 mois	15.863.945
3 mois	15.840.479

6 mois	14.910.795
1 an	12.426.183
2ans	1.924.277
3ans	85.6088
5ans	0

2-4 Impôts courants :

Ce poste enregistre l'impôt exigible de la période et des périodes précédentes dans la mesure où il n'est pas payé, il est nul dans notre cas.

2-5 Impôts différés :

Ce poste enregistre les montants d'impôts payables au cours d'exercices futurs (cas d'un produit comptabilisé, mais imposable sur les exercices futurs).

Pour les mêmes raisons évoquées précédemment (impôts différés actif), ce poste ne sera pas amorti.

2-6 Autres passifs :

Il comprend notamment les dettes des tiers qui ne figurent pas dans les autres postes du passif. Dans notre cas, il est constitué à 80% de "fonds d'État affectés" qui représente des fonds reçus de l'administration publique, affectés au financement d'actifs spécifiques. Ces derniers ne seront pas amortis.

Idem pour les 20% restant, à défaut d'informations supplémentaires.

2-7 Comptes de régularisation :

Ce poste recouvre notamment la contrepartie des pertes issues de l'évaluation des opérations de hors-bilan notamment sur titres et sur devises, les produits constatés d'avance et les charges à payer. Ils ne seront pas amortis pour les mêmes raisons évoquées à l'actif.

2-8 Passifs à long terme :

Il englobe les dettes à très long terme qui sont destinées à rester au bilan et/ou ne sont pas pris en compte dans ce travail.

Ils sont donc aussi exclus du profil d'amortissement en leur attribuant la classe d'échéance la plus lointaine. Ces éléments sont : _ Provisions pour risques et charges ;

_ Fonds pour risques bancaires généraux ;

_ Dettes subordonnées ;

_ Capital ;

_ Réserves ;

_ Écart d'évaluation ;

_ Écart de réévaluation ;

_ Report à nouveau ;

_ Excédent de produit sur les charges ;

2-9 Profil d'amortissement général du bilan

L'écoulement général de l'ensemble des postes de l'actif et du passif est donné dans des tableaux (voir annexe n°06)

Sous-section 03 : Mesure du risque de liquidité

3.1 Analyse de la situation de consolidation

La visualisation graphique de l'écoulement agrégé de l'actif et du passif est représentée dans la figure n°14.

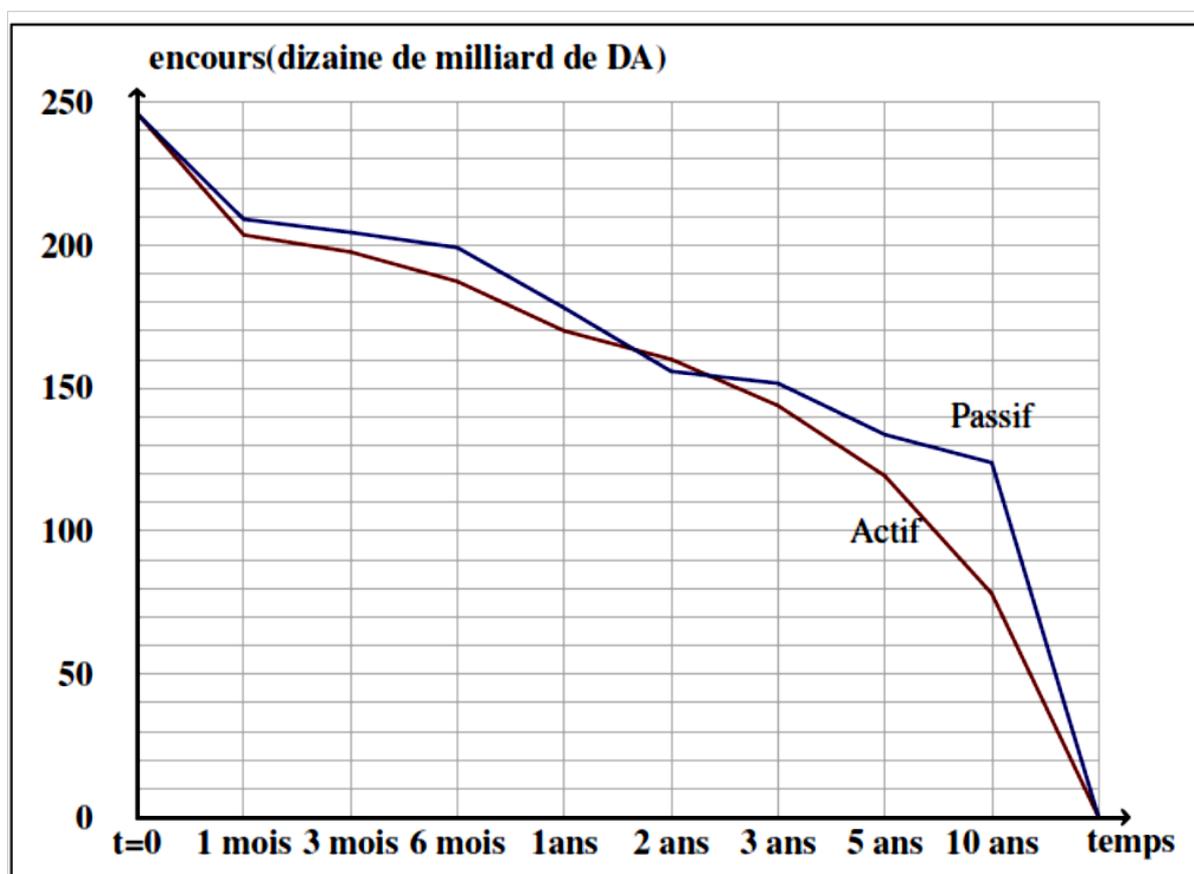


Figure n°14 – Écoulement des actifs et passifs

Une première analyse du graphique nous révèle une situation de légère sur-consolidation structurelle du bilan. Cela signifie que de manière générale, le passif s'amortit moins rapidement

que l'actif sur l'horizon de projection pris en entier et sous les hypothèses adoptées en début de section, ce qui génère le plus souvent des excédents de liquidité disponible pour le financement de nouveaux actifs.

L'évolution de la situation de liquidité peut être appréhendée plus facilement par la représentation de la fonction qui associe à chaque date future le niveau de consolidation atteint. Elle se calcule de la manière suivante :

$$\text{Niveau de consolidation (T = t)} = \frac{\text{encours passif en (T = t)}}{\text{encours actif en (T = t)}}$$

Pour chaque intervalle, une courbe croissante signifie une période où les passifs s'amortissent plus rapidement que les actifs, cette situation est d'autant plus marquée que la pente est importante. A contrario, une courbe décroissante traduit une période où les passifs s'amortissent plus rapidement que les actifs.

Tableau n°21 : Évolution du niveau de consolidation

échéances	$f(T = t)$
t=0	100,00%
1 mois	97,38%
3 mois	96,64%
6 mois	94,05%
1 an	95,49%
2ans	102,71%
3 ans	94,86%
5ans	89,22%
10ans	63,07%

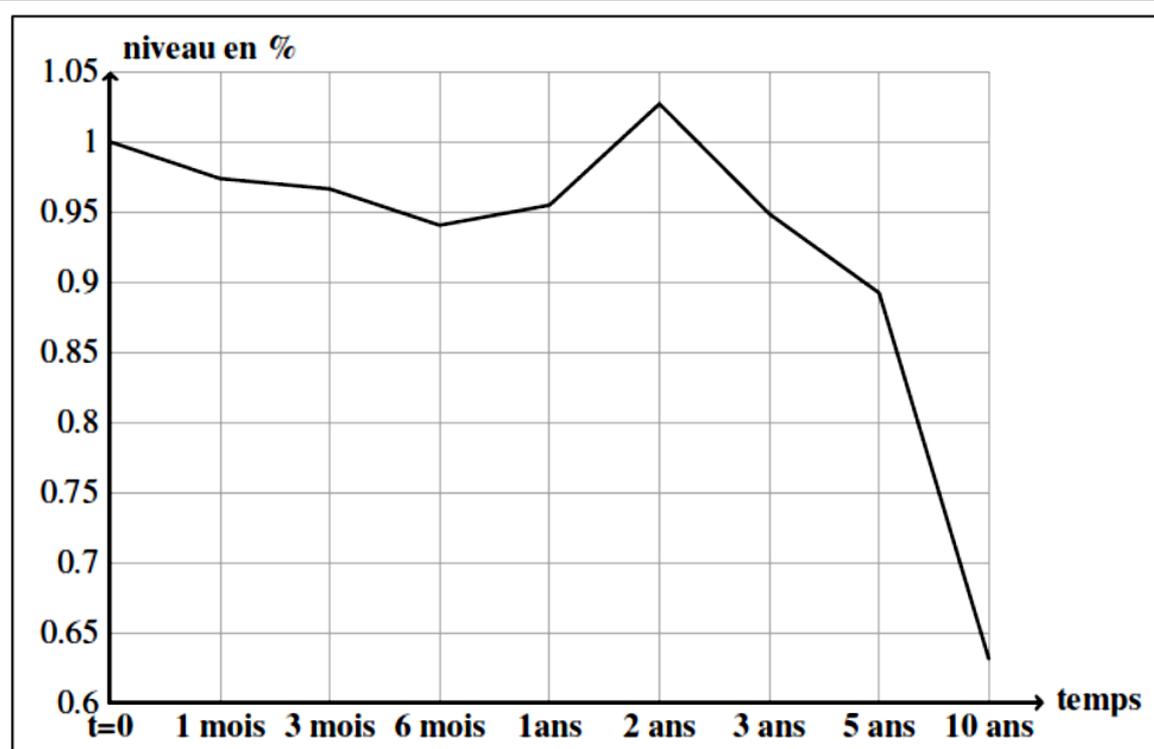


Figure n°15 : Évolution de la situation de consolidation

La valeur de la fonction reflète le niveau de consolidation global du bilan. Elle est égale à l'unité à la date présente où les actifs sont exactement égaux aux passifs. Par la suite, elle est soit inférieure à l'unité si le rythme d'amortissement de l'actif est supérieur au passif de la date présente ($T=0$) à chaque date future ($T=t$), ou supérieure dans le cas contraire.

Nous pouvons ainsi distinguer trois phases :

- _ Le bilan connaît sur les six premiers mois une sur-consolidation très légère où le rythme d'écoulement de l'actif et du passif semble coïncider ;
- _ Commence alors une période de sous-consolidation jusqu'à l'horizon de 2 ans, la valeur de la fonction devient même supérieure à 1 et atteint son niveau le plus haut ;
- _ À partir de la deuxième année, le bilan connaît une sur-consolidation durable qui s'entend jusqu'à la 10^{ème} année.

3-2 Détermination des impasses :

A partir des deux profils d'échéances et d'amortissement des actifs et passifs nous pourrions calculer respectivement les impasses de liquidité en stocks et en flux. Ces impasses mesurent les besoins ou excédents en liquidité de la banque.

A. Impasse en stock

On rappelle que l'impasse en stock se définit comme la différence entre le passif et l'actif à chaque date future, elle représente le besoin de financement cumulé (positif ou négatif) entre la date ($t=0$) et la date de projection. Leurs calculs sont donnés dans le tableau n°22.

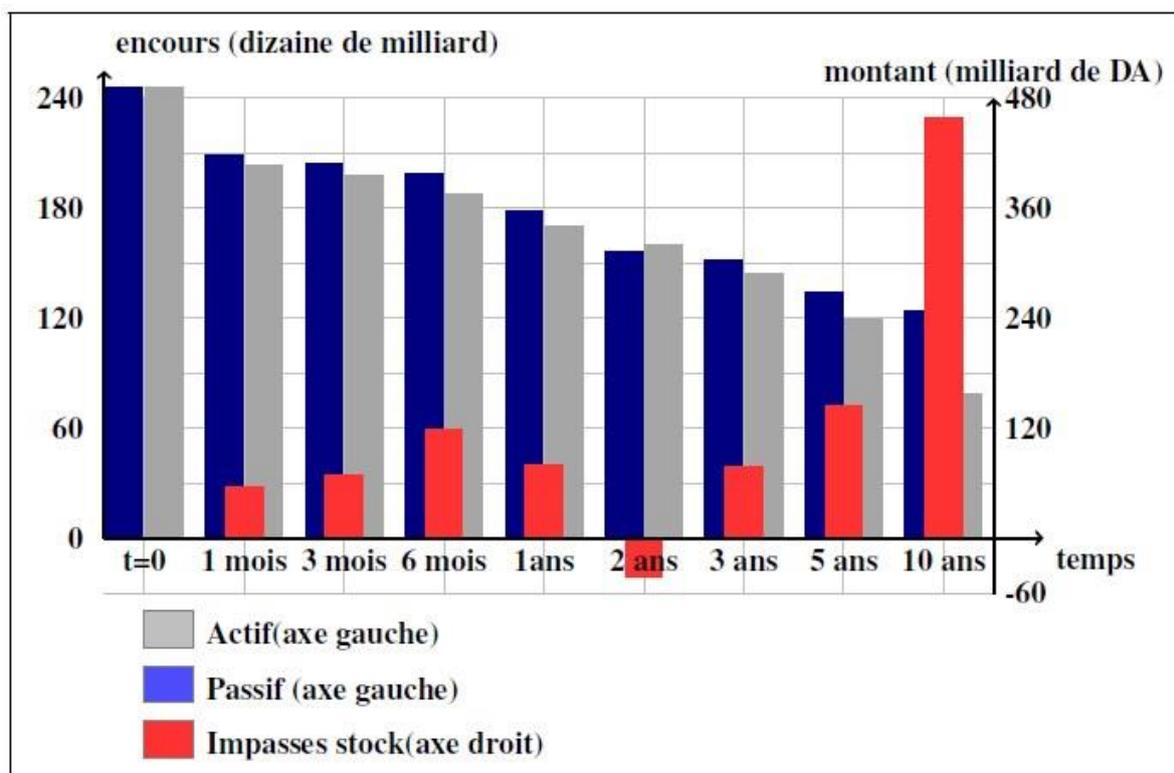
Tableau n°22 : Impasse en stock

Echéance	total actif KDA	total passif KDA	impasse stock
t=0	2.460.760.547	2.460.760.547	0
1 mois	2.035.515.487	2.090.214.221	54.698.734
3 mois	1.975.859.512	2.044.465.532	68.606.020
6 mois	1.872.711.476	1.991.113.280	118.401.804
1 an	1.699.962.018	1.780.158.228	80.196.210
2ans	1.600.793.788	1.558.608.721	(42.185.066)
3ans	1.438.870.969	1.516.864.084	77.993.115
5ans	1193276208	1.337.491.165	144.214.957
10ans	781.639.970	1.239.398.221	457.758.251

NB : Les montants négatifs sont mis entre parenthèses dans tous les tableaux

La figure n°16 permet de visualiser les informations fournies par ce tableau :

Figure n°16 : Impasse en stock



Les impasses en stock sont, presque partout, positives (à l'exception, bien sûr de la première période, qui est, par définition, nulle, et à (T = 2 ans)), ce qui confirme la situation de sur-consolidation du bilan.

Ces calculs mettent aussi en évidence les différentes phases, citées précédemment, par lesquelles passe le bilan. En effet, l'excédent de financement cumulé s'accroît régulièrement sur les six premiers mois. Avant de décroître rapidement et d'atteindre son niveau le plus bas (-42.185.066 KDA) à l'horizon des deux ans. Ce qui signifie que la banque devra renouveler ces ressources à hauteur de ce montant d'ici deux ans.

La situation s'inverse par la suite, ce qui se traduit par un retour des impasses positives, qui augmentent rapidement jusqu'à atteindre un niveau de (457.758.251 KDA) au terme des dix années.

B. Impasse en flux

Ce type d'impasse nous permet de déterminer les besoins ou les excédents de financement propres à des intervalles de temps spécifiques. Elle se calcule comme la différence entre les entrées et les sorties de fonds. Leurs calculs sont donnés dans le tableau n°23.

Tableau n°23 : Impasses en flux

Colonne1	actif KDA	passif KDA	Impasse flux KDA
>1 mois	425.245.060	370.546.326	54.698.734
1mois-3mois	59.655.976	45.748.689	13.907.287
3mois-6mois	103.148.036	53.352.252	49.795.784

6mois-1ans	172.749.458	210.955.052	(38205594)
1ans-2ans	99.168.230	221.549.507	(122.381.277)
2ans-3ans	161.922.819	41.744.638	120.178.181
3ans-5ans	245.594.761	179.372.919	66.221.842
5ans-10ans	411.636.237	98.092.944	313.543.294
<10 ans	781.639.970	1.239.398.221	(457758251)

La première période (< 1mois) est caractérisée par d'importants flux de d'entrées et de sorties de fonds. Les premiers sont dus au fait qu'une grande partie des actifs contenus dans le bilan sont très liquides, et peuvent être mobilisés dès le premier mois, notamment ceux présents dans le poste 1 (caisse et comptes auprès de la banque centrale, du CCP et du trésor) et du poste 4 (avoirs auprès d'autres institutions financières, et reprise de liquidité < 1mois).

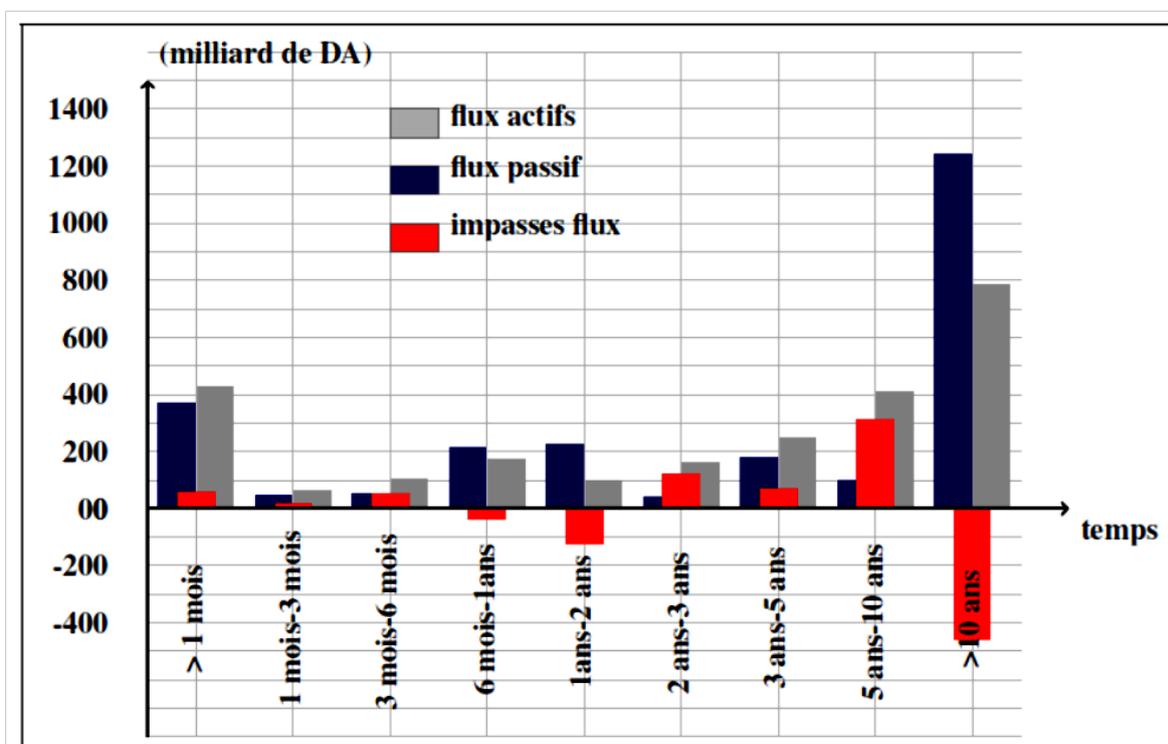
Les sorties de fonds quant à elles, sont pour la quasi-totalité dues à deux raisons, d'un côté à l'importance des avoirs appartenant aux institutions financières qui peuvent être exigés au cours du premier mois, de l'autre, à l'importante proportion des dépôts clientèle qui peuvent disparaître au cours de cet intervalle. Les entrées de fonds étant plus conséquentes que les sorties, la période enregistre un excédent en liquidité de (54.698.734 KDA).

Les rentrées de fonds pour les périodes suivantes sont dues pour la majorité à l'écoulement des crédits à la clientèle, aux différents titres du trésor qui arrive à échéance, et aux avoirs auprès de la B.A qui se libèrent progressivement à mesure que l'assiette des réserves obligatoires baisse. Ces dernières ne permettent cependant pas de couvrir les sorties de fonds induites par l'écoulement des différents dépôts de la clientèle entre le 6^{ème} mois et la deuxième année.

Le rythme d'écoulement de ces derniers s'étouffe cependant progressivement (la partie stable est atteinte lors du 18^{me} mois), d'où la sur-consolidation qui intervient au-delà, de plus, l'importante proportion des crédits à long terme(80% de l'encours des crédits à la clientèle) fait que les entrées de fonds les plus importantes tombent dans l'intervalle entre la 5^{ème} et la 10^{ème} année

La représentation des impasses en flux est donnée dans la figure n°17:

Figure n°17 : Impasses en flux



3-3 Impact d'une variation de la prime de liquidité sur la rentabilité de La banque :

L'absence d'un système de taux de cession interne au sein de la banque qui permet de calculer les revenus relatifs à la facturation d'une prime de liquidité sur les différents actifs de la banque, ou les coûts relatifs à la rémunération de la prime de liquidité sur les différents passifs, ainsi que l'évolution de ces derniers à travers le temps et à mesure que les actifs et passifs s'amortissent, nous empêche de déterminer les seuils de rentabilités et marges sur la liquidité futures telles que définis dans le chapitre précédent.

Cependant, nous pouvons raisonner en termes relatifs, et déterminer l'impact d'une variation de la prime de liquidité sur les marges futures (ces dernières ne pouvant être calculées) Le calcul sera effectué de la manière suivante :

$$\text{Variation de la marge} = \text{impasses en stock} * \text{variation du cout} * \text{la durée}$$

On suppose ici que les variations de la prime sont parallèles pour toutes les échéances.

Tableau n°24 : Impact d'un mouvement du la prime de liquidité sur le résultat(KDA)

échéances	impasses stock	durée	scénarios			
			-0,10%	-0,50%	-1 ,00%	-2,00%
1 mois	54.698.734	0,08	(4.376)	(21.879)	(43.759)	(87.518)
3 mois	68.606.020	0,25	(17.152)	(85.758)	(171.515)	(343.030)
6 mois	118.401.804	0,5	(59.201)	(296.005)	(592.009)	(1.184.018)
1 ans	80.196.210	1	(80.196)	(400.981)	(801.962)	(1.603.924)
2ans	(42.185.066)	2	84.370	421.851	843.701	1.687.403
3 ans	77.993.115	3	(233.979)	(1.169.897)	(2.339.793)	(4.679.587)
5ans	144.214.957	5	(721.075)	(3.605.374)	(7.210.748)	(14.421.496)
10ans	457.758.251	10	(4.577.583)	(22.887.913)	(45.775.825)	(91.551.650)
impact sur la marge (non actualisé)			(5.609.192)	(28.045.956)	(56.091.910)	(112.183.820)

Les impasses étant majoritairement positives, la banque est exposée à la baisse de la prime liquidité, le tableau n°24 permet de quantifier cet impact sous différentes hypothèses. Les gains relatifs sont symétriques aux pertes en cas de hausse de la prime.

Cependant, il convient de rappeler que cet impact n'est que relatif, les revenus futurs sur la liquidité ne pouvant être calculés, il est difficile de connaître la portée réelle de ces variations sur la santé de la banque.

Ces mêmes raisons empêchent le calcul d'un besoin en fonds propre pour le risque de liquidité selon la méthodologie proposée dans le précédent chapitre.

3-4 calculs des indicateurs de liquidité

A. Coefficient de fonds propres et de ressources permanentes

Il vise au maintien d'un certain équilibre entre ressources et emplois longs en monnaie nationale. Le calcul du numérateur et dénominateur de ce ratio est donné dans le tableau suivant :

Tableau n°25 : calcul du coefficient de fonds propres et de ressources permanentes (KDA)

fonds propres	209.319.749
le capital social ou les dotations en tenant lieu	41.600.000
l'ensemble des réserves (y compris les écarts de réévaluation)	113.107.652
le report à nouveau bénéficiaire	2
les provisions pour risques bancaires généraux y compris les dotations prévues par la législation en vigueur	40.612.095
les dettes subordonnées dont le remboursement ne peut pas intervenir, sauf en cas de liquidation, à la demande exclusive du prêteur.	14.000.000
à déduire	319.934
les immobilisations incorporelles, à l'exception du droit au bail	319.934
ressources à long terme	709.613.039
des dépôts de la clientèle	709.613.039
total numérateur	918.612.854
les immobilisations nettes d'amortissement et des provisions éventuelles	22.970.056
les titres de participation et de filiales pour leur montant net des provisions constituées	8.204.545
les créances immobilisées ou douteuses pour leur montant net des provisions constituées	15.303.399
les valeurs mobilières non inscrites à la cote officielle à l'exception des emprunts obligataires ayant moins de cinq (5) ans à courir	109.083.549
la fraction ayant plus de cinq (5) ans à courir des crédits à la clientèle en dinars, d'opérations de crédit-bail et, le cas échéant, de l'excédent des prêts consentis aux banques et établissements financiers sur les emprunts de même nature contractés auprès des banques et établissements financiers.	798.853.079
total dénominateur	954.414.628

Ce ratio s'établit à :

$$\frac{\text{fonds propres + ressources permanentes}}{\text{emplois longs}} = \frac{918.612.854}{954.414.628}$$

Son niveau est supérieur au plancher réglementaire fixé à 60%, l'équilibre entre emplois et ressources longs au sens de la réglementation est donc respecté.

b- Indice de transformation

L'indice de transformation se calcule de la manière suivante :

$$\text{Indice de transformation} = \frac{\sum_0^{\infty} \text{flux passifs pondérés}}{\sum_0^{\infty} \text{flux actifs pondérés}}$$

Son calcul est donné dans le tableau n°26 :

Tableau n°26 : Indice de transformation (KDA)

période	Actif	Passif	Pondération	actifs pondérés	passif pondérés
>1 mois	425.245.060	370.546.326	0,04	17.009.802	14.821.853
1mois-3mois	59.655.976	45.748.689	0,17	10.141.516	7.777.277
3mois-6mois	103.148.036	53.352.252	0,38	39.196.254	20.273.856
6mois-1ans	172.749.458	210.955.052	0,8	138.199.567	168.764.041
1ans-2ans	99.168.230	221.549.507	1,5	148.752.345	332.324.260
2ans-3ans	161.922.819	41.744.638	2,5	404.807.047	104.361.594
3ans-5ans	245.594.761	179.372.919	4	982.379.045	717.491.675
5ans-10ans	411.636.237	98.092.944	7,5	3.087.271.779	735.697.076
<10 ans	781.639.970	1.239.398.221	12,5	9.770.499.630	15.492.477.765
total	2.460.760.547	2.460.760.547	-	14.598.256.984	17.593.989.398
Indice de transformation				1,21	

L'indice de transformation s'établit à 1.21. Il semble cependant être inférieur à la moyenne observée sur le secteur bancaire à la date de projection. Cela est surtout dû, comme évoquer précédemment à la transformation massive opérée par l'établissement pour le financement des investissements notamment du secteur public.

B. Ratio de liquidité minimum

Le calcul du numérateur et du dénominateur de ce ratio est donné dans les tableaux 27 et 28. Nous déduisons ainsi :

$$\text{Ratio de liquidité minimum} = \frac{393.914.210}{281.220.539} = 1,42$$

Le ratio de liquidité s'établit à 1.42, au-dessus de son niveau minimal égal à l'unité. Cela laisse entendre que la banque peut largement faire face à ses engagements à court terme par le biais des seuls actifs présents au bilan à la date de projection et lui laisse un surplus de 42.

Une différence existe cependant avec le ratio qui serait calculé sur la base de nos propres calculs, en effet celui-ci s'établit à :

$$\text{Ratio de liquidité à 1 mois} = \frac{\text{entrées de fonds} < 1 \text{ mois}}{\text{sorties de fonds} < 1 \text{ mois}} = \frac{425.245.060}{370.546.326} = 1,15$$

Tableau n°27 : calcul du numérateur du ratio de liquidité minimum (KDA)

Elément de calcul	montant	pondération	montants pondérés
Les avoirs en caisse (dinars)	2.010.996	1	2.010.996
Les avoirs en comptes devises fonds propres auprès de la Banque d'Algérie	3.551.086	1	3.551.086
Les avoirs à vue en dinars auprès de la Banque d'Algérie correspondant à la réserve libre et les placements à terme en dinars auprès de la Banque d'Algérie dont l'échéance n'excède pas un (01) mois.	149.080.358	1	161.703.972
Les dépôts auprès du Trésor Public et Algérie Poste (dépôts au Centre des Chèques Postaux).	10.849.526	1	10.849.526
Les comptes débiteurs à vue auprès des banques et établissements financiers et des correspondants étrangers.	115.872	1	115.872
Les prêts sur le marché monétaire interbancaire dont l'échéance n'excède pas un (01) mois.	50.000	1	50.000
Les bons du trésor négociables sur le marché secondaire des titres de l'Etat.	40.911.306	1	40.911.306
Les titres participatifs du Trésor remboursables à première demande.	0	1	0
Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe émises par l'Etat et faisant l'objet d'une cotation sur un marché officiel.	168.676.662	1	168.676.662
Le solde, lorsqu'il est prêteur, des comptes de recouvrement.	0	1	0
Les concours ayant au plus un (01) mois à courir consentis à la clientèle sous forme de crédits d'exploitation, de crédits d'investissement, d'opérations de crédit-bail, et de location simple.	23.131.102	0,75	650.195
Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe émises par les entreprises publiques et privées et faisant l'objet d'une cotation sur un marché officiel.	8.240.975	0,6	4.944.585
Les engagements de financement reçus des banques et établissements financiers agréés en Algérie et respectant les conditions fixées par l'article 6.	0	0,5	0
Les actions et autres titres à revenu variable faisant l'objet d'une cotation sur un marché officiel algérien.	100	0,1	10
Total	397.427.421		393.914.210

Tableau n°28 : calcul du dénominateur du ratio de liquidité minimum KDA

Elément de calcul	Montant	pondération	montants pondérés
Les comptes créditeurs à vue en dinars des banques et établissements financiers.	2.515.784	100%	2.515.784
Les réescomptes auprès de la Banque d'Algérie et les refinancements dans le cadre des opérations de politique monétaire (pensions, adjudications) dont l'échéance n'excède pas un (01) mois.	-	100%	-
Les emprunts sur le marché monétaire interbancaire remboursables dans un délai ne dépassant pas un (01) mois.	-	100%	-
Les emprunts obligataires, subordonnés et autres remboursables dans un délai d'un (01) mois.	-	100%	-
La partie non utilisée des accords de refinancement donnés à d'autres banques et établissements financiers n'excédant pas six (06) mois.		100%	-
Le solde, lorsqu'il est emprunteur, des comptes de recouvrement.	-	100%	-
Les dépôts à terme (en dinars) et les bons de caisse ayant au plus un (01) mois à courir.	1.193.617	70%	835.532
Les livrets d'épargne banque.	190.713.934	30%	57.214.180
Les dépôts à vue (en dinars) des entreprises.	578.978.512	25%	144.744.628
Les autres dépôts à vue (en dinars).	88.369.841	20%	17.673.968
Les livrets d'épargne logement.	107.444	15%	16.117
Les engagements de hors bilan donnés en faveur des banques et établissements financiers autres que ceux pris à 100%, et les engagements de hors bilan en faveur ou d'ordre de la clientèle.	1.164.406.584	5%	58.220.329
TOTAL DES EXIGIBILITÉS A VUE ET A COURT TERME ET DES ENGAGEMENTS DONNES	2.026.285.717		281.220.539

Toutefois, cette comparaison n'est pas pertinente, car les méthodologies de calcul de ces deux ratios suivent des logiques bien distinctes. Parmi ces différences, nous pouvons citer : _ Le ratio réglementaire, considère comme liquide, la totalité des titres d'État cotés sur le marché officiel (bons de trésor et OAT) ;

_ Il considère également que 60% des obligations et autres valeurs mobilières cotées peuvent être liquidité au cours d'un mois ;

_ Il évalue les actifs à leurs valeurs nominales ;

_ Il néglige les prêts et emprunts conclus avec le trésor ;

_ Il introduit des hypothèses de retrait de fonds très élevés...etc.

Ainsi, ce ratio réglementaire aurait plutôt tendance à surestimer la situation de liquidité de la banque en temps normal, et il convient de nuancer sa portée. Cependant, la méthodologie suivit par ce dernier pourrait être imitée pour la conduite des scénarios de crise auxquels il semble plus se rapporter.

3-5 Stress testing :

Un stress test⁵³ est la simulation d'une situation de crise. Pour le risque de liquidité, des retraits massifs des liquidités constituent un scénario de crise parfaitement envisageable. Le Fonds Monétaire Internationale a mis en place des principes de conduite d'un stress test qui consiste pour une banque, de mesurer sa capacité à faire face à des retraits massifs de fonds pendant 5 jours consécutifs. La solidité d'une banque est appréciée à travers sa résistance au bout du cinquième jour de la crise.

À défaut de pouvoir calculer les entrées et sorties de fonds sur un intervalle aussi réduit, nous allons apprécier la solidité de la banque au cours du premier mois.

La méthodologie pour la conduite de ce stress test est la suivante :

- Le scénario de crise se traduira par un retrait des dépôts à vue au cours du 1er mois sous différentes hypothèses.

Cependant, il ne serait pas raisonnable d'affirmer que la banque reste passive devant cette situation. Pour chaque scénario, nous introduisons les actions nécessaires pour faire face à la crise ou bien les fonds supplémentaires que la banque devra lever. Ces actions concernent les points suivants :

- Les titres d'État négociables sur le marché officiel peuvent être cédés par la banque ; – Il en est de même pour les obligations détenues qui sont cotées sur le marché officiel. – contrairement à l'analyse précédente qui suit un raisonnement en "temps normal". Le compte de la banque auprès de la banque centrale pourra être liquidité en totalité si nécessaire.

L'écoulement des autres actifs et passifs, non concernés par le stress test, reste inchangé. Le résultat du stress test est résumé dans le tableau suivant :

Tableau n°29 : résultat du stress testing

	scénario 1	scénario 2	scénario 3	scénario 4
retrait DAV	0,25	0,5	0,75	1
Impasse à 1 mois (KDA)	(52.728.297)	(228.809.121)	(404.889.944)	(580.970.768)
vente titres d'Etat nécessaires	26%	100%	100%	100%
vente obligations nécessaires	0%	100%	100%	100%
dépassement de réserves obligatoire nécessaire	0%	9%	100%	100%
fonds supplémentaire nécessaires (KDA)	0	0	(75.909.352)	(276.001.197)

Ainsi, nous pouvons observer que dès le premier scénario, la vente de 26% de l'encours des titres d'État est nécessaire pour annuler l'impasse.

⁵³ Inspiré de Abdeslam BENATI, La gestion actif passif du risque de liquidité bancaire, 2014, page 74

Le deuxième scénario quant à lui, se traduit par une légère violation du montant des réserves obligatoires que la banque à obligation de constituer.

Les troisièmes et quatrièmes scénarios sont beaucoup moins concluants, en effet, en plus d'épuiser l'intégralité des actifs liquides et du compte courant auprès de la BA, la banque devra en plus lever des fonds supplémentaires auprès de ses confrères ou de la banque centrale. La capacité de la banque à procéder à de telles levées de fonds devra être évaluée.

Section 03 : commentaires des résultats et recommandations

Après avoir analysé la situation de liquidité de la BDL avec les outils de l'ALM, nous allons conclure cette section par des commentaires sur les résultats obtenus, ensuite nous allons proposer des recommandations sur ces résultats.

Sous-section 01 : Commentaires sur les résultats

Tout d'abord, il nous paraît nécessaire d'apporter quelques nuances à ces derniers. En effet, l'analyse s'est effectuée sous mort du bilan, et l'écoulement des postes qui en a découlé n'est pertinent que sous cette hypothèse. Or dans la réalité, une importante proportion des ressources, notamment de la clientèle, a tendance à se renouveler d'une manière permanente et automatique, et présente même une certaine tendance croissante. Ainsi, sous une analyse en impasses dynamiques, les besoins de liquidité pourraient se transformer en excédent disponible pour le financement de nouveaux emplois.

Cette remarque souligne un point important, qui est que l'analyse sous mort du bilan n'a pas pour objet de prévoir les excédents ou besoins de financement futurs, mais de nous éclairer sur l'importance des décalages induits par l'activité de transformation de la banque et sur le risque que pourrait représenter un tel décalage sur sa pérennité.

Ainsi, en absence de renouvellement de ses ressources, la BDL rencontre dès le 6^e mois des périodes où les entrées de fonds sont inférieures aux sorties, cette situation débouche sur une sous-consolidation à l'horizon des deux années, qui cependant n'est que passagère et le bilan se reconstitue quelque temps après.

Bien que les indicateurs du risque de liquidité soient tous relativement satisfaisants, il ne serait pas raisonnable d'affirmer que la banque est en sur-liquidité excessive, même si en apparence la situation conjoncturelle du secteur financier et économique à la date de projection peut donner une telle impression. En effet il faut garder à l'esprit que la banque transforme des ressources majoritairement sans échéance pour le financement d'emplois à échéance parfois très lointaines, ce qui pourrait se révéler problématique en cas de vents contraires.

Les stress tests effectués ont révélé l'existence d'une telle sensibilité, bien que la situation ne soit pas particulièrement alarmante, il convient d'apporter des réponses à ce genre de situation, et c'est là que les outils quantitatifs trouvent leurs limites et où les mesures qualitatives doivent prendre le relais.

Les outils de mesure du risque de liquidité chez la BDL semblent trouver leurs limites au-delà de la mesure de volume, les possibilités de mise en application de la mesure de valeur et de marge restent très restreintes voir complètement hors de portée, d'abord pour des raisons internes (absence d'un système de taux de cession interne...) et ensuite pour des raisons externes (marché monétaire inactif, marché financier au stade embryonnaire...)

La mesure de volume souffre, elle aussi, de quelques insuffisances, notamment relative à la détermination des flux d'entrées et de sorties de fonds générés par les différents actifs et passifs.

Sous-section 02 : Recommandations⁵⁴

Après avoir présenté dans les précédentes sections, les différentes techniques de Mesure du risque de liquidité auquel l'établissement est exposé, nous tenterons dans la présente section de formuler quelques recommandations⁶⁰ que nous jugeons utiles pour une gestion efficace de la liquidité, nous articulons ces derniers autour des axes suivants :

2-1- Axe organisationnel

A. Un système d'information performant :

La portée de notre analyse a été grandement affectée par la fiabilité de l'information relative à l'écoulement des différents emplois et ressources, une analyse ALM requière de connaître d'une manière continue ou du moins avec le minimum de décalage ce types données, ces derniers se révèlent aussi primordiaux pour la modélisation des postes sans échéance, pour l'introduction des productions nouvelles et la prise en compte du hors bilan. Grâce à ce système, il serait possible de faire des prévisions sur les besoins futurs de financement avec une précision satisfaisante.

B. Création d'une cellule ALM :

L'implantation d'une cellule ALM aux responsabilités bien définies et disposant de toutes les ressources humaines, financières et matérielles pour mener à bien son activité peut être vu comme un bon début pour une gestion efficiente du risque de liquidité. Elle pourra notamment s'armer d'un logiciel informatique facilitant le recueil d'informations, la modélisation des écoulements et l'analyse des risques.

Aussi, un échange d'informations entre les différentes Structures de la BDL (Comptabilité, trésorerie, engagement...etc.) donnera plus de consistances et de fiabilité aux éventuelles analyses réalisées.

C. Création d'un comité de gestion actif passif (ALCO)

La création d'un comité ALM capable d'arrêter les orientations à court terme de l'établissement, en conformité avec la stratégie retenue est déterminante pour l'efficacité de la gestion actif-

⁵⁴ Inspiré de Abdeslam BENATI, La gestion actif passif du risque de liquidité bancaire, 2014, page 76-78

passif. Il devra se montrer vigilant et tirer la sonnette d'alarme si le profil de risque devient inadéquat.

D. Instauration d'un système de taux de cession interne :

L'instauration d'un système de taux de cession interne doit permettre en plus de faciliter la remontée de l'information et des risques vers l'unité ALM, de mesurer la rentabilité de cette dernière, ainsi que de permettre l'utilisation plus large des outils proposés par la gestion active passive, comme la mesure de marge et de valeur.

2-2-Axe opérationnel

A. Une gestion prévisionnelle de la liquidité :

La banque est tenue de mettre en œuvre une gestion prévisionnelle de liquidité, qui consiste à déterminer les besoins de financement futurs et à mettre en place le financement nécessaire en temps utile.

B. Des stress tests réguliers :

L'analyse de la solidité de la banque sous des situations exceptionnelles est une étape centrale de la gestion du risque de liquidité. Le règlement n 11-04 de la Banque d'Algérie portant identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité a introduit l'obligation d'effectuer de telles mesures et de prendre les dispositions nécessaires qui en découlent.

C. Des plans d'urgence formalisés :

La banque doit être capable d'apporter des réponses et des solutions aux résultats apportés par les stress tests, ces derniers doivent être formalisés sous forme de plans d'urgence clairs en précisant les stratégies à suivre permettant de faire face à de telles situations sous différents scénarios. Le règlement cité précédemment instaure de telles obligations.

Conclusion du chapitre :

Ce chapitre nous a permis de mettre en pratique les différentes notions apporté dans les deux premiers chapitres théoriques.

La gestion actif-passif fournit des outils performants pour la gestion du risque de liquidité, ils permettent de donner à la banque une image claire du risque découlant de la structure de son bilan afin de lui permettre de prendre toute mesure nécessaire pour garder ce dernier dans les limites acceptables et de tirer préalablement la sonnette d'alarme en cas d'exposition trop importante.

Dans ce dernier chapitre, nous avons tenté de mettre en avant la puissance des outils fournis par l'ALM pour la gestion du risque de liquidité. En effet, même avec une mise en application simple et triviale, il en ressort des informations précieuses qui pourraient apporter des éclaircissements sur les expositions de la banque.

Cependant, si on veut pousser l'analyse un peu plus loin, et pour plus de rigueur et de précision, il convient de mettre en place les dispositifs nécessaires permettant d'alimenter le système ALM, afin qu'il puisse déployer tout son potentiel prédictif et aider efficacement à la prise de décision.

Le chemin qui devra être parcouru vers de telles pratiques s'annonce difficile mais loin d'être impossible, l'évolution actuelle du paysage économique et financier pourrait bien accélérer ce processus

Conclusion générale

Les techniques de gestion des risques sont en train d'évoluer et de converger vers une démarche globale, avec la prise en compte simultanée de l'ensemble des risques auxquels un établissement est exposé. L'avènement et le développement d'outils tels que l'allocation des fonds propres économiques traduisent l'existence d'une telle volonté.

La gestion actif-passif offre des outils qui répondent à cette démarche. Bien que cerner toutes ses facettes peut s'avérer être un exercice périlleux, elle pourrait à notre avis être résumée comme une méthode qui tente de lier les prises de décisions et la formulation de la stratégie aux facteurs de risque auxquels l'établissement est exposé.

Pour ce faire, elle utilise des dispositifs permettant de faire la jonction entre la gestion globale et la gestion interne d'une part, et entre la sphère commerciale et la sphère financière d'autre part. Cette jonction est réalisée par les taux de cessions internes et l'allocation des fonds propres, qui doivent répondre à certains critères pour être compatible avec l'ALM et lui permettre de réaliser ses objectifs.

Notre travail s'est concentré sur la gestion actif-passif du risque de liquidité bancaire. Celle-ci propose trois familles d'indicateur, à savoir : la mesure de volume, de marge et de valeur qui doivent permettre respectivement de mesurer l'exposition, la sensibilité des résultats aux variations du coût de la liquidité et l'impact de tels mouvements sur la valeur économique de l'établissement, ce dernier point permet notamment de calculer le besoin en fonds propres pour le risque de liquidité.

Toutes ces mesures se basent directement sur l'écoulement arrêté pour les différents actifs et passifs. Il est déterminé soit à partir des données recueillies par le système d'information pour les postes contractuelles, soit au moyen de modèles ou de statistique qui tentent d'estimer cet écoulement de la manière la plus juste possible pour les postes sans échéance ou qui possèdent

un caractère optionnel. Ces derniers peuvent dépendre de variables macroéconomiques, de la concurrence, des conditions de marché...etc. Il apparaît donc que la modélisation comportementale est un axe central dans la réussite de la conduite de la démarche ALM, et il conviendrait de se pencher sur ce sujet délicat.

Comme pour la gestion de tout risque, les mesures en "temps normal" ne suffisent pas, et il convient de les accompagner par des stress tests régulier afin de déterminer la solidité de la banque en cas de réalisation d'événements exceptionnels, ces derniers doivent déboucher sur des plan d'urgence formalisés et/ou une restructuration de la structure du bilan.

C'est ainsi que nous avons tenter d'appliquer la méthodologie proposée par l'ALM pour la gestion du risque de liquidité, et ce afin de répondre à notre problématique posée dans l'introduction qui consiste rappelons le, Face aux contraintes d'ordres économique et réglementaire, quelle gestion adéquate pour le risque de liquidité au sein des banques par l'approche ALM ?

D'une manière pratique, en faisant un parallèle, avec la conjoncture économique qui prévaut en Algérie ; il nous apparaît que les indicateurs appartenant à la mesure de volume peuvent tout à fait s'appliquer à une banque algérienne, les conditions qu'elle requière est un système d'information performant capable de fournir les éléments nécessaires à la projection des flux engendrés par tous les postes du bilan. Cependant pour la mesure de marge est de valeur, outre de nécessiter un système de taux de cession interne qui répondent aux conditions de compatibilité avec la démarche ALM, font appel à des estimations sur l'évolution de variables de marché qui peuvent être difficiles à calculer et/ou présente une pertinence très limitée étant donné l'état actuelle de ce dernier.

Cependant la forte contraction de la liquidité bancaire qui selon la banque d'Algérie " provient non seulement de l'ampleur du choc externe, mais aussi, dans une certaine mesure, d'autres facteurs de nature conjoncturelle ayant conduit à la baisse des dépôts des entreprises privées." pourrait changer la donne. En effet la forte contraction des dépôts à vue bancaire observé en 2015 a eu pour effet de redynamiser le marché interbancaire avec un retrait progressif des résorptions de liquidité opérée par la BA. Ainsi cette dernière prévoit un retour aux recours des banques au refinancement dans un avenir proche.

Ainsi, la nécessité de la mise en place de la gestion actif passif est, aujourd'hui plus que jamais très grande, l'appel à la réalité lancé par la conjoncture actuelle doit déboucher sur une réelle volonté de changement dans la gestion de nos banque, qui doivent considérer l'ALM comme une priorité absolue.

Constat d'hypothèses :

- La gestion actif-passif est une méthode globale coordonnée au sein des établissements financiers leur permettant de préserver la marge dégagée par leurs réseaux et de lisser leurs résultats, quelles que soient les variations des taux sur le marché.
- Le gestionnaire ne supprime pas les risques financiers mais il parvient à les maîtriser en s'appuyant sur un processus de trois étapes, qui sont : l'identification, la mesure et la couverture des risques.
- le risque de liquidité est un risqué majeur dans la sphère financière il peut se présenter comme l'incapacité de faire face à ses engagements au sein d'une banque, ou d'une entreprise ou encore sur le marché comme étant le risque de pertes provenant de la

difficulté de vendre un actif. La gestion de ce risque est précédée par une analyse approfondie de ce risque ; une étude de sa manifestation s'impose pour appréhender son ampleur.

- L'identification de l'élément déclencheur du risque de liquidité s'impose également dans la mesure où il peut être engendré par plusieurs éléments de l'actif, du passif ou du hors-bilan de la banque.
- Les décalages en termes de liquidité entre l'ensemble des ressources et les emplois de la banque sont mesurés par la méthode des impasses. Celle-ci comporte cependant de nombreux inconvénients surtout s'agissant du non intégration de la production nouvelle (approche statique), ce qui rend son utilisation très limitée par les banques.

Pour le cas des banques algériennes la gestion de la liquidité est à un niveau primitif malgré son importance pour la prise de décision.

Cela est dû principalement à l'absence d'un système d'information performant qui véhicule toutes les informations nécessaires pour l'élaboration de prévisions ou de modèles valides avec des résultats vraisemblables.

Suite à cela et pour mener notre étude nous avons émis des hypothèses simples pour le traitement des différents postes de l'actif et du passif.

Il faut rappeler, toutefois, que les établissements financiers et bancaires se doivent de développer des scénarii de crise pour estimer le montant des pertes éventuelles en cas d'évolution défavorables de certaines variables sur le marché. Ces scénarii ont pour but de compléter les mesures de risques traditionnelles de l'ALM.

Notre étude nous a permis de répondre à ces points à travers des résultats présentés au troisième chapitre, mais aussi grâce aux deux chapitres théoriques.

A l'issue de notre travail, nous avons présenté quelques recommandations qui sont indispensables actuellement pour les banques algériennes en général pour une meilleure gestion des risques bancaires en particulier le risque de liquidité dont l'essentielle est la mise en place d'une structure ALM composée de plusieurs entités dédiées à la gestion des risques financiers et la mise en place d'un système d'information performant et l'installation d'un outil informatique sophistiqué.

La réponse la plus appropriée à problématique posée au début de notre étude nous semble être la suivante : « vu l'enjeu et l'importance de la liquidité pour les banques et le système bancaire en général, une gestion appropriée de la liquidité et du risque de liquidité s'impose à toutes les institutions bancaires qui veulent optimiser leur rapport rentabilité-risque et la meilleure technique pour ce faire nous semble être l'ALM qui veille à l'optimisation de ce rapport et à la réalisation de l'équilibre du bilan ».

Nous tenons à signaler l'importance de la Gestion Actif Passif dans la banque, et dans tous les secteurs d'activité, c'est pourquoi l'apprentissage de cet aspect-là est nécessaire, à travers des conférences, comme module de spécialité, il est toujours utile d'inciter les étudiants à choisir ce thème.

Ce thème s'inscrit à la frontière du contrôle, et de la mise en place des systèmes de veille, qui vont induire à l'amélioration des performances de la banque étudié.

CHAPITRE 03 : CAS PRATIQUE « APPLICATION DE L'ALM A LA BDL »

Ceci dit, notre parcours en élaborant ce travail a été semé d'embûches et d'obstacles entre autre :

- La complexité du sujet, tant qu'au niveau théorique qu'au niveau pratique ;
- Le manque de données au niveau de l'entreprise du fait d'une confidentialité non- fondée nous a induit a une perte de temps précieux, et un égarement dans les idées ;
- La durée de stage (1mois) est limitée à voir insuffisante.

Bibliographie

Ouvrage :

BESSIS. J, « Gestion des risques et gestion actif-passif des banques », Edition DALLOZ, Paris, 1995.

Desmicht François, « Pratique de l'activité bancaire », DUNOD, Paris ,2007.

Van GREUNING. H, BRAJOVIC BRATANOVIC. S, « Analyse et gestion du risque bancaire », Editions ESKA.

DARMON. J, « Stratégies bancaires et gestion de bilan », Edition ECONOMICA, Paris,1998.

COUSSERGUES « Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie, 5ème édition », Dunod, Paris, 2007.

S.de COUSSERGUES « Gestion de la banque Du diagnostic à la stratégie, 6ème édition », Dunod, Paris, 2001.

COUSSERGUES. S, BOURDEAUX. O, « Gestion de la banque, du diagnostic à la stratégie », 7ème édition, Edition DUNOD, Paris.

DEMEY. P, FRACHOT. A, RIBOULET. G, « Introduction à la gestion actif-passif Bancaire », Edition ECONOMICA, Paris, 2003.

DUBERNET. M, « Gestion actif-passif et tarification des services bancaires », Edition ECONOMICA, Paris, 2000.

Mémoires :

AMAUCHE Sihem, « Gestion du risque de liquidité par l'ALM », DSEB, Ecole Supérieur de Banque, Alger 2012.

F. KENDIL, « méthodologie d'élaboration d'une cartographie des risques opérationnels en milieu bancaire Algérien », cas de la BDL, mémoire de fin d'études, DSEB, Ecole Supérieure de Banque, Alger, 2013.

Menzou.L, « gestion de trésorerie bancaire : gestion du risque de liquidité », DSEB, Ecole Supérieure de Banque, Alger, 2013.

Cours :

Abdeslam BENATI, La gestion actif passif du risque de liquidité bancaire, 2014.

Mlle NIBOUCHE Lynda, « Gestion de la Trésorerie Bancaire », 2014. Mlle

NIBOUCHE Lynda, « Contrôle de Gestion Bancaire », 2014.

Textes réglementaires :

- Règlement n°08-04 du 23 décembre 2008 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers en Algérie ;
- Règlement n°91-09 du 14 août 1991 modifié et complété par le règlement n°95-04 du 20 avril 1995 relatif à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et des établissements financiers ;
- Instruction de la Banque d'Algérie n°74-94 du 29-11-1994 fixant les règles prudentielles de gestion des banques et des établissements financiers ;
- Règlement n°04-04 du 19 juillet 2004 fixant le rapport dit « coefficient des fonds propres et des ressources permanentes » ;
- Règlement Banque d'Algérie n°11-04 du 24 mai 2011 portant identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité ;
- Instruction Banque d'Algérie n° 02-2013 du 23 avril 2014 modifiant et complétant l'instruction n°02-2004 du 13 mai 2004 relative au régime des réserves obligatoires. Instruction n°78/95 du Décembre 1995 portant règle relatives aux positions de changes, article 03

L'Arrêté du 11/02/1993 (Consolidé le 28/02/1993 et toujours en vigueur), émis par le Ministère de l'Economie et des Finances Français, relatif à la terminologie Economique et financière.

-Arrêté du 11 février 1993 relatif à la terminologie économique et financière.)

Sites Internet :

www.bdl.dzm,
<http://www.sgbv.dz> www.bank-of-algeria.dz.

Annexes :

Annexe n°01 :

**INSTRUCTION N° 74-94 DU 29 NOVEMBRE 1994 RELATIVE A LA
FIXATION DES REGLES PRUDENTIELLES DE GESTION DES
BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS**

Article 6 : Par fonds propres complémentaires, il faut entendre :

- les réserves de réévaluation

- les éléments qui remplissent les conditions suivantes :

h ils peuvent être librement utilisés par la Banque ou l'Etablissement Financier concerné pour couvrir des risques normalement liés à l'exercice de l'activité bancaire lorsque les pertes ou moins values n'ont pas encore été identifiées.

h ils figurent dans la comptabilité de la Banque ou de l'Etablissement Financier.

h leur montant est fixé par la direction de la Banque ou l'Etablissement Financier, vérifié par les Commissaires aux comptes et communiqué à la Commission Bancaire :

- les fonds provenant de l'émission de titres, notamment à durée indéterminée, et ceux provenant d'emprunts qui répondent aux conditions ci-après énumérées :

h ne peuvent être remboursés qu'à l'initiative de l'emprunteur et avec l'accord préalable de la Commission Bancaire ;

h le contrat d'émission ou d'emprunt donne à l'emprunteur la faculté de différer le paiement des intérêts ;

h les créances du prêteur sur l'établissement assujetti sont subordonnées à celles de tous les autres créanciers.

- le contrat d'émission ou d'emprunt prévoit que la dette et intérêts non payés permettent d'absorber les pertes de façon à ce que la Banque ou Etablissement Financier concerné soit en mesure de poursuivre son activité.

- les fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui, sans remplir les conditions énumérées ci-dessus remplissent les conditions suivantes :

- si le contrat prévoit une échéance déterminée pour le remboursement, la durée initiale ne doit pas être inférieure à cinq (05) ans : si aucune échéance n'est fixée, la dette ne peut être remboursée qu'après un préavis de cinq (05) ans.

- que le contrat de prêt ne comporte pas de clause de remboursement prévoyant que, dans des circonstances déterminées autres que la liquidation de la Banque ou de l'Etablissement Financier assujetti, la dette devra être remboursée avant l'échéance convenue et après le règlement de toutes les autres dettes exigibles à la date de mise en liquidation.

Annexe n°02 :

RÈGLEMENT N°11-04 DU 24 MAI 2011 PORTANT IDENTIFICATION, MESURE, GESTION ET CONTRÔLE DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Gouverneur de la Banque d'Algérie,

Vu l'ordonnance n° 03-11 du 27 JoumadaEthaniana 1424 correspondant au 26 août 2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit, notamment ses articles 62 et 97 ;

Vu le décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1422 correspondant au 2 juin 2001 portant nomination du gouverneur et vice-gouverneurs de la Banque d'Algérie ;

Vu le décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1422 correspondant au 2 juin 2001 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Banque d'Algérie ;

Vu le décret présidentiel du 26 Chaâbane 1423 correspondant au 2 novembre 2002 portant nomination d'un membre du conseil d'administration de la Banque d'Algérie ;

Vu le décret présidentiel du 24 Dhou El Kaada 1424 correspondant au 14 janvier 2004 portant nomination des membres du conseil de la monnaie et du crédit de la Banque d'Algérie ;

Vu le décret présidentiel du 5 Joumada El Oula 1427 correspondant au 1er juin 2006 portant nomination d'un vice-gouverneur de la Banque d'Algérie ;

Vu le règlement n° 02-03 du 9 Ramadhan 1423 correspondant au 14 novembre 2002 portant sur le contrôle interne des banques et établissements financiers ;

Vu le règlement n° 09-04 du AouelChaâbane 1430 correspondant au 23 juillet 2009 portant plan de comptes bancaire et règles comptables applicables aux banques et aux établissements financiers ;

Vu le règlement n° 09-05 du 29 Chaoual 1430 correspondant au 18 octobre 2009 relatif à l'établissement et à la publication des états financiers des banques et des établissements financiers ;

Vu le règlement n° 09-08 du 12 Moharram 1431 correspondant au 29 décembre 2009 relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des instruments financiers par les banques et les établissements financiers ;

Vu le règlement n° 11-03 du 21 JoumadaEthaniana 1432 correspondant au 24 mai 2011 relatif à la surveillance des risques interbancaires ;

Vu les délibérations du conseil de la monnaie et du crédit en date du 24 mai 2011 ;

Promulgue le règlement dont la teneur suit :

Article 1er : Les banques et les établissements financiers sont tenus de mettre en place, dans les conditions prévues aux articles suivants, un dispositif d'identification, de mesure, d'analyse et de gestion du risque de liquidité. Ce dernier est défini comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements, ou de ne pas pouvoir dénouer, ou compenser, une position, en raison de la situation du marché, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable.

Article 2 : Les banques et les établissements financiers doivent :

- disposer effectivement et à tout moment de liquidités suffisantes pour répondre à leurs engagements, à mesure de leur exigibilité, au moyen d'un stock d'actifs liquides ;
- veiller à assurer une diversification suffisante de leurs sources de financement par montant, par maturité et par contrepartie ;
- tester régulièrement les possibilités d'emprunt dont ils disposent auprès de leurs contreparties, tant en condition normale qu'en situation de crise.

Article 3 : Les banques et les établissements financiers sont tenus de respecter un rapport entre, d'une part, la somme des actifs disponibles et réalisables à court terme et des engagements de financement reçus des banques, et, d'autre part, la somme des exigibilités à vue et à court terme et des engagements donnés. Ce rapport est appelé coefficient minimum de liquidité. Ses composantes et ses modalités d'établissement sont définies par instruction de la Banque d'Algérie.

Les banques et établissements financiers doivent à tout moment présenter un coefficient de liquidité au moins égal à 100 %.

Article 4 : A chaque fin de trimestre, les banques et les établissements financiers communiquent à la Banque d'Algérie :

- le coefficient minimum de liquidité du mois à venir et ceux de chacun des deux (2) derniers mois du trimestre écoulé ;
- un coefficient de liquidité, dit d'observation, pour la période de trois (3) mois suivant la date d'arrêté. La commission bancaire peut demander aux banques et établissements financiers de calculer le coefficient de liquidité à d'autres dates.

Article 5 : Les éléments de calcul des coefficients de liquidité sont extraits de la comptabilité des banques et des établissements financiers.

En cas de difficultés rencontrées pour calculer les coefficients de liquidité de chacun des deux derniers (2) mois du dernier trimestre, les banques et les établissements financiers peuvent recourir, à titre temporaire, à des modalités statistiques de calcul, sous conditions que ces modalités soient communiquées à la Banque d'Algérie et que la commission bancaire donne son accord.

Article 6 : La commission bancaire peut autoriser une banque ou un établissement financier à déroger temporairement aux dispositions du présent règlement.

Dans ce cas, elle fixe à l'institution concernée un délai pour régulariser sa situation.

Article 7 : Les banques et les établissements financiers établissent un tableau dit « tableau de trésorerie prévisionnelle », qui leur permet d'assurer un suivi au moins hebdomadaire de leur situation de liquidité, y compris les nouvelles opérations.

Ce tableau est établi à partir de leurs prévisions de flux de trésorerie à une (1) semaine.

Article 8 : Les banques et les établissements financiers déterminent les caractéristiques et les hypothèses sur lesquelles s'appuient leurs prévisions.

Article 9 : Les banques et les établissements financiers établissent et détaillent leurs prévisions à une semaine des flux bruts résultant :

- de toute opération avec la Banque d'Algérie ;
- des prêts et emprunts interbancaires ;
- des opérations d'achat, de vente, de prise et de mise en pension d'effets représentatifs de créances ; - des titres financiers qu'ils ont émis ;
- des retraits et dépôts de la clientèle ;
- des prêts et emprunts à la clientèle ;
- des engagements donnés et reçus ;
- de toute opération de marché autre que celles déclarées par ailleurs, y compris les opérations de change ;
- et de tout autre élément, notamment les charges impactant de manière significative leur situation de liquidité.

Article 10 : Les banques et les établissements financiers recensent les sources supplémentaires de financement à une (1) semaine et distinguent à ce titre :

- les actifs éligibles et non encore affectés en garantie auprès de la Banque d'Algérie ; - les autres actifs pouvant être apportés en garantie auprès d'autres contreparties ;
- les autres actifs cessibles ;
- les accords de financement reçus ;
- toute autre source de financement disponible qui devra être précisée.

Article 11 : L'organe exécutif de la banque ou de l'établissement financier détermine :

- le niveau de tolérance au risque de l'établissement, c'est-à-dire le niveau de prise de risque qu'il accepte ;
- la politique générale de gestion de la liquidité adaptée à son niveau de tolérance au risque ;
- et les procédures, limites, systèmes et outils d'identification, de mesure et de gestion du risque de liquidité.

Article 12 : L'organe exécutif de la banque ou de l'établissement financier, veille à l'adéquation et la mise à jour des procédures, systèmes et outils d'identification, de mesure et de gestion du risque de liquidité. Il communique au moins deux (2) fois par an les résultats de ses analyses à l'organe délibérant.

Article 13 : Les services chargés du contrôle interne s'assurent du respect des exigences du présent règlement.

Ils examinent au moins une fois par an les hypothèses utilisées ainsi que les paramètres employés pour mesurer le risque de liquidité.

Article 14 : L'organe délibérant se prononce au moins une fois par an sur le niveau de tolérance au risque, la politique générale de gestion du risque de liquidité, ainsi que les méthodes utilisées pour identifier, mesurer, et limiter l'exposition au risque de liquidité.

Il est tenu informé des conclusions des revues et des analyses du risque de liquidité susvisées et approuve toute modification substantielle des méthodologies internes. Il est tenu également informé des résultats des scénarios de crise conduits en application du présent règlement et des actions prises, le cas échéant. Le comité d'audit, lorsqu'il existe, procède à un examen régulier des méthodologies internes et des hypothèses sous-jacentes.

Article 15 : Des dispositifs internes permettent d'identifier, mesurer, gérer et contrôler, à l'aide d'indicateurs et de limites et selon des hypothèses suffisamment prudentes, les flux entrants et sortants, résultant de l'ensemble des éléments d'actifs, de passifs et de hors bilan.

Article 16 : Les banques et les établissements financiers mettent en place des méthodes et moyens pour réduire le risque de liquidité. A cet effet :

- ils disposent d'un stock d'actifs de qualité, libres de tout engagement et mobilisables à tout moment ; - ils diversifient de manière adéquate leur structure de financement et l'accès aux sources de financement ;
- ils définissent les modalités de mobilisation rapide des sources de financement complémentaires. Ils doivent veiller à l'examen régulier de ces méthodes et moyens.

Article 17 : Les banques et les établissements financiers mettent en place des indicateurs leur permettant d'identifier et de mesurer les actifs de qualité, libres de tout engagement et disponibles à tout moment, en particulier en situation de crise.

Ils tiennent compte de leur éligibilité au refinancement de la Banque d'Algérie, de l'entité juridique dans laquelle se trouvent les actifs et de la faculté de les rendre liquides rapidement. Ils apprécient les risques éventuels de concentration de leurs actifs liquides.

Article 18 : Les banques et les établissements financiers définissent un ensemble de limites relatives aux indicateurs visés aux articles 15 et 17 ci-dessus, cohérentes avec la qualité de leurs signatures et avec les conditions générales du marché.

Article 19 : Conformément aux dispositions de l'article 2 du présent règlement, les banques et les établissements financiers évaluent leurs capacités à lever des fonds auprès de chacune de leurs sources de financement, tant en situation normale qu'en situation de crise. A cet effet, ils testent de façon périodique, directement ou par leurs entités de refinancement :

- les possibilités d'emprunt, confirmées et non confirmées, dont ils disposent auprès de leurs contreparties ;
- leurs mécanismes de refinancement auprès de la Banque d'Algérie.

Article 20 : Les banques et les établissements financiers mettent en place des procédures d'alerte et des plans d'action en cas de dépassements des limites.

Article 21 : Les banques et les établissements financiers testent leurs scénarios de façon périodique afin de s'assurer que leur exposition au risque de liquidité reste compatible avec la tolérance au risque qu'ils ont définie.

Ils procèdent à un examen périodique de la pertinence et du degré de sévérité des hypothèses qui ont servi à les établir.

Article 22 : Les scénarios permettent aux banques et aux établissements financiers de tester au minimum :

- une crise portant sur la banque ou l'établissement financier eux-mêmes et entraînant une dégradation brutale des conditions de leur financement ; - une crise de liquidité ; - une combinaison des deux.

Article 23 : Les banques et les établissements financiers analysent les résultats de ces tests et en tiennent compte dans la mesure et la gestion opérationnelle du risque de liquidité.

Article 24 : Les banques et les établissements financiers mettent en place des plans d'urgence formalisés qui leur permettent de se préparer et de faire face à des situations de crise. Ces plans précisent la stratégie à suivre et les procédures permettant de gérer la liquidité selon les différents scénarios.

Ces procédures définissent :

- les personnes concernées ;
- leur niveau de responsabilité et leurs tâches ;

- les solutions alternatives d'accès à la liquidité à mettre en place.

Article 25 : Les banques et les établissements financiers testent et mettent à jour leurs plans d'urgence de façon périodique, notamment au regard des résultats des scénarios de crise, afin de s'assurer que ces scénarios sont effectivement opérationnels et adaptés.

Article 26 : Dans le rapport de contrôle interne qu'ils élaborent en application de l'article 45 du règlement n°02-03 du 14 novembre 2002, susvisé, les banques et les établissements financiers décrivent les méthodes qu'ils utilisent pour la gestion de leurs risques de liquidité ainsi que les mises à jour et tout changement significatif.

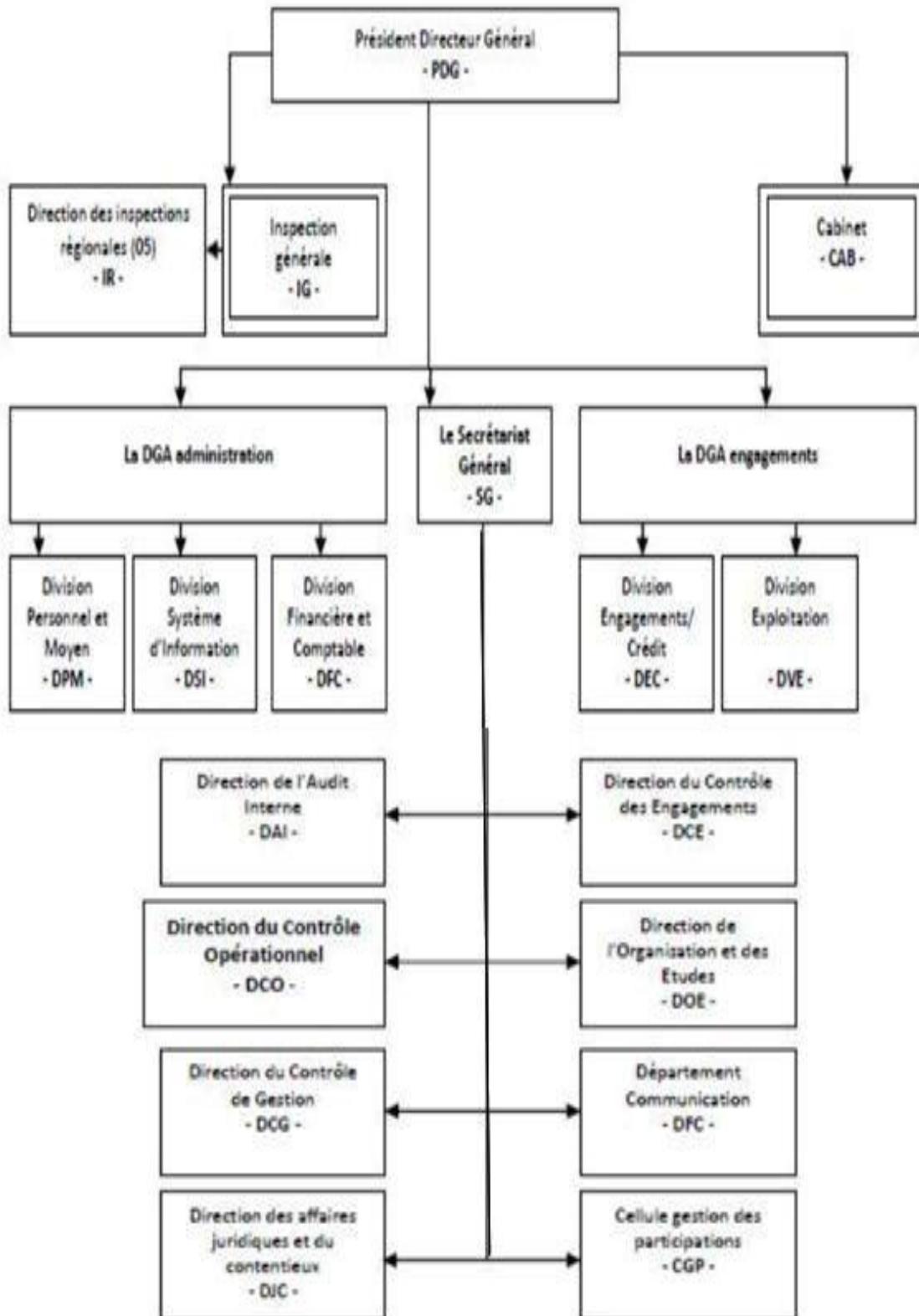
Article 27 : Les dispositions du présent règlement sont applicables à compter de la date de sa publication au Journal officiel.

Article 28 : Le présent règlement sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Le Gouverneur

MohammedLAKSACI

Annexe n°03 : Organigramme de la BDL :



actif	montant
caisse ,banque centrale ,trésor public ,centre de chèques postaux	345.479.515
caisse	3.828.610
billets et monnaies	3.827.451
autres valeurs en caisse	1.159
banque d'Algérie	290.146.521
comptes ordinaires	202.601.922
facilité de dépôts	-
reprise de liquidité sous forme de dépôts à 24 H	-
contrepartie en devises de comptes de la clientèle	87.544.599
CCP et trésor public	10.849.526
créances rattachées	40.654.858
Actifs financiers détenus a des fins de transaction	220
effets publics et valeurs assimilées	-
autres titres à revenus fixes	-
actions et autres titres de propriété	220
créances rattachées	-
Actifs financiers disponibles a la vente	230.769.877
effets publics et valeurs assimilées	220.859.602
autres titres à revenus fixes	8.240.975
actions et autres titres de propriété	-
créances rattachées	1.669.300
Prêts et créances sur les institutions financières	293.203.913
comptes ordinaires débiteurs	115.872
prêts sur le marché monétaire	500.000
autres reprise de liquidité	156.763.000
comptes correspondants étrangers	-
autres prêts et créances	135.825.041
créances rattachées	-

actif	montant
prêts et créances sur la clientèle	1.444.070.251
crédits à la clientèle	1.312.076.450
location financement	-
autres prêts à la clientèle	1.312.076.430
comptes ordinaires débiteur	131.906.416
valeurs non imputés	97.405
autres créances sur la clientèle	-
créances rattachées	-
actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14.032.319
effets publics et valeurs assimilées	14.000.000
autres titres à revenus fixes	32.319
créances rattachées	-
impôts courants - actif	5.794.353
impôts différés - actif	575.205
autres actifs	36.589.517
comptes de régularisation	58.750.842
comptes liaisons sièges	2.791.228
capital non appelé	-
frais comptabilisés d'avance	-
produits à recevoir	8.530.932
comptes d'encaissements	17.432.583
comptes d'ajustements devises (hors bilan)	6.201.405
autres comptes de régularisations	23.794.694
participations des les filiales ,les co-entreprise ou les entités associées	8.204.545
participation des les banques	355.180
participations dans les établissements financiers	2.180.000
autres participations	5.669.365
immeubles de placement	-
immobilisations corporelles	22.970.056
immobilisations d'exploitation	13.466.759
location mobilière simple	-
immobilisations hors exploitation	9.503.297
immobilisations incorporelles	319.934
ecart d'acquisition	-
total actif	2.460.760.547

passif	montant
banque centrale	-
banque d'algerie	-
autres comptes	-
dettes rattachées	-
dettes envers les institutions financieres	301.864.263
comptes ordinaires créditeurs	2.534.099
comptes d'emprunts	-
autres sommes dues	286.106.781
autres dettes envers les institutions financières	-
dettes rattachées	13.223.383
dettes envers la clientele	1.528.365.862
dépôts a vue	719.524.184
dépôts à terme	531.789.196
comptes sur livrets d'épargne logement	107.444
comptes sur autres livrets d'épargne	190.713.934
autres sommes dues	76.913.867
provisions pour ouverture de crédits documentaires	22.929.170
dépôts de la clientele de passage	-
comptes bloqués	3.159.526
chèques certifiés	15.962.650
autres	34.862.521
autres dettes envers la clientèle	3.929.329
dettes rattachées	5.387.908
dettes representees par un titre	15.875.679
bons de caisse	15.784.363
emprunts obligataires	-
autres dettes représentées par un titre	-
dettes rattachées	91.316
impots courants - passif	-
impots differes - passif	165.187
autres passifs	273.648.076
fonds d'état affectés	215.696.684
autres	57.951.392
comptes de regularisation	74.196.309
comptes liaisons sièges	599.703
comptes d'ajustement devises (hors bilan)	-
produits constatés d'avance	1.655.779
charges à payer	9.279.353
autres comptes de régularisation	62.661.474
provisions pour risques et charges	9.734.908
provisions pour engagement de garantie ou de financement	1.838.889
autres provisions	7.896.019
subventions d'équipement -autres subventions d'investissement	-
fonds pour risques bancaires generaux	40.612.095
dettes subordonnees	14.000.000
dettes subordonnées	14.000.000
dettes ratachées	-

passif	montant
banque centrale	-
capital	41.600.000
actions émises et versées	41.600.000
actions émises appelées non versées	-
actions émises non appelées	-
autres	-
prime liées au capital	-
reserves	98.985.363
réserves légales et statutaires	5.345.916
autres réserves	93.639.447
ecart d'évaluation	12.216.328
variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	12.216.328
ecart de conversion	-
ecart de reevaluation	14.122.289
report a nouveau (+/-)(*)	2
resultat de l'exercice (*)	-
excédent des produits sur les charges ou insuffisance des produits sur les charges	35.374.186
total passif	2.460.760.547

Annexe5 : amortissement des postes Actifs

disponibles à la vente :

compte à terme	bons de trésor	obligations		total
		obligation de trésor	entreprise publiques	
< 1 mois	1.000.000	-	-	1.000.000
1 mois - 3 mois	7.903.944	-	-	7.903.944
3 mois - 6 mois	2.271.100	2.000.000	1.000.000	5.271.100
6 mois - 1 ans	1.808.977	4.100.000	2.740.975	8.649.952
1 ans - 2 ans	4.423.000	-	1.800.000	6.223.000
2 ans - 3 ans	19.773.284	7.062.580	1.000.000	27.835.864
3 ans - 5 ans	3.731.000	46.430.533	1.700.000	51.861.533
5 ans- 10 ans		47.271.275		47.271.275
> 10ans	-	61.812.275		61.812.275
total	40.911.306	168.676.662	8.240.975	217.828.943

Echéancier des comptes à terme et bons de caisse

ressources à terme	compte à terme	bons de caisse	total
moins de 3mois	1.601.000	35.200	1.636.200
de 3 mois à 6mois	17.728.620	929.684	18.658.304
de 6 mois à 12 mois	169.059.402	2.484.612	171.544.014
de 12 mois à 18 mois	172.950.188	9.359.952	182.310.140
de 18 mois à 24mois	2.019.367	1.141.954	3.161.321
de 24 mois à 30 mois	520.324	870.853	1.391.177
de 30 mois à 36 mois	9.604.459	197.336	9.801.795
de 36 mois à 48mois	4.650.664	335.719	4.986.383
de 48 mois à 60mois	114.762.080	520.369	115.282.449
plus de 60 mois	-	-	-
total	492.896.104	15.875.679	508.771.783

Volatilité des dépôts à vue et comptes d'épargne

mois	variation DAV	variation comptes d'épargne
0		
1	3,70%	1,84%
2	-2,39%	0,19%
3	-6,28%	0,26%
4	-0,66%	-0,03%
5	5,91%	-0,17%
6	2,05%	0,11%
7	5,91%	1,45%
8	4,39%	0,77%
9	-1,09%	0,51%
10	0,93%	1,03%
11	-2,36%	0,08%
12	-5,17%	0,73%
13	6,09%	1,73%
14	1,19%	0,76%
15	13,23%	0,47%
16	-5,91%	0,38%
17	3,59%	3,45%
18	5,52%	0,52%
19	0,86%	2,16%
20	3,40%	1,05%
21	-4,74%	0,52%

Annexe n°06 : profil d'amortissement général du bilan

- Tableau1 : Ecoulement général de l'actif

actif	t=0	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2ans	3 ans	5ans	10 ans
caisse	345.469.515	215.477.691	1209.987.864	203.586.236	178.273.344	151.694.652	146.583.893	125.161.874	113.390.720
Actifs de transaction	220	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles a la vente	230.769.877	229.769.877	221.865.933	216.594.833	207.944.880	201.721.880	173.886.016	122.024.484	74.753.209
Prêts et créances sur les institutions financières	293.203.913	22.082.000	22.082.000	-	-	-	-	-	-
prêts et créances sur la clientèle	1.444.070.251	1.420.949.149	1.374.686.944	1.305.293.637	1.166.507.022	1.100.140.484	971.164.288	798.853.079	446.259.270
actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14.032.319	14.032.319	14.032.319	14.032.319	14.032.319	14.032.319	14.032.319	14.032.319	14.032.319
impôts courants - actif	5.794.353	5.794.353	5.794.353	5.794.353	5.794.353	5.794.353	5.794.353	5.794.353	5.794.353
impôts différés - actif	575.205	575.205	575.205	575.205	575.205	575.205	575.205	575.205	575.205
autres actifs	36.589.517	36.589.517	36.589.517	36.589.517	36.589.517	36.589.517	36.589.517	36.589.517	36.589.517
comptes de régularisation	58.750.842	58.750.842	58.750.842	58.750.842	58.750.842	58.750.842	58.750.842	58.750.842	58.750.842
participations	8.204.545	8.204.545	8.204.545	8.204.545	8.204.545	8.204.545	8.204.545	8.204.545	8.204.545
immobilisations corporelles	22.970.056	22.970.056	22.970.056	22.970.056	22.970.056	22.970.056	22.970.056	22.970.056	22.970.056
immobilisations incorporelles	319.934	319.934	319.934	319.934	319.934	319.934	319.934	319.934	319.934
total actif	2.460.760.547	2.005.757.366	1.909.813.882	1.799.200.302	1.709.742.269	1.649.053.012	1.595.677.376	1.470.730.600	1.395.010.037

- Tableau2 : Ecoulement général du passif

passif	t=0	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2ans	3 ans	5ans	10 ans
dettes envers les institutions financières	301.864.263		13.223.383	13.223.383	13.223.383	13.223.383	13.223.383	13.223.383	13.223.383
dettes envers la clientèle	1.528.365.862	1.446.472.149	1.400.746.927	1.348.324.359	1.139.853.919	928.806.318	888.129.870	709.613.039	611.520.095
dettes représentées par un titre	15.875.679	15.863.946	15.840.479	14.910.795	12.426.183	1.924.277	856.088	-	-
impôts différés - passif	165.187	165.187	165.187	165.187	165.187	165.187	165.187	165.187	165.187
autres passifs	273.648.076	273.648.076	273.648.076	273.648.076	273.648.076	273.648.076	273.648.076	273.648.076	273.648.076
comptes de régularisation	74.196.309	74.196.309	74.196.309	74.196.309	74.196.309	74.196.309	74.196.309	74.196.309	
provisions pour risques et charges	9.734.908	9.734.908	9.734.908	9.734.908	9.734.908	9.734.908	9.734.908	9.734.908	9.734.908
fonds pour risques bancaires généraux	40.612.095	40.612.095	40.612.095	40.612.095	40.612.095	40.612.095	40.612.095	40.612.095	40.612.095
dettes subordonnées	14.000.000	14.000.000	14.000.000	14.000.000	14.000.000	14.000.000	14.000.000	14.000.000	14.000.000
capital	41.600.000	41.600.000	41.600.000	41.600.000	41.600.000	41.600.000	41.600.000	41.600.000	41.600.000
reserves	98.985.363	98.985.363	98.985.363	98.985.363	98.985.363	98.985.363	98.985.363	98.985.363	98.985.363
ecart d'évaluation	12.216.328	12.216.328	12.216.328	12.216.328	12.216.328	12.216.328	12.216.328	12.216.328	12.216.328
ecart de reevaluation	14.122.289	14.122.289	14.122.289	14.122.289	14.122.289	14.122.289	14.122.289	14.122.289	14.122.289
report a nouveau (+/-)(*)	2	2	2	2	2	2	2	2	2
résultat	35.374.186	35.374.186	35.374.186	35.374.186	35.374.186	35.374.186	35.374.186	35.374.186	35.374.186
total passif	2.460.760.547	1.661.156.833	1.622.724.220	1.576.974.031	1.381.157.836	1.183.372.783	1.164.401.193	1.028.575.124	1.028.575.124

Annexe °07 :

ELEMENTS DE CALCUL DU NUMERATEUR DU COEFFICIENT DE LIQUIDITE - MOD. 5003 -
EN MILLIERS DE DINARS

DATE D'ARRETE

JOUR	MOIS	ANNE	E		

DECLARANT

ELEMENTS DE CALCUL	CODE	Montants (1)	Pondération en % (2)	Montants pondérés (3)=(1) x (2)
Les avoirs en caisse (dinars).	201		100	
Les avoirs en comptes devises fonds propres auprès de la Banque d'Algérie.	202		100	
Les avoirs à vue en dinars auprès de la Banque d'Algérie correspondant à la réserve libre et les placements à terme en dinars à la Banque d'Algérie dont l'échéance n'excède pas trois (03) mois à partir de la date d'arrêté.	203		100	
La partie non utilisée des accords de refinancement obtenus auprès de la Banque d'Algérie pour une durée n'excédant pas six (06) mois à partir de la date d'arrêté.	204		100	
Les dépôts auprès du Trésor Public et Algérie Poste (dépôts au Centre des Chèques Postaux).	205		100	
Les comptes débiteurs à vue auprès des banques et établissements financiers et des correspondants étrangers.	206		100	
Les prêts sur le marché monétaire interbancaire dont l'échéance n'excède pas trois (03) mois à partir de la date d'arrêté.	207		100	
Les bons du trésor négociables sur le marché secondaire des titres de l'Etat.	208		100	
Les titres participatifs du Trésor remboursables à première demande	209		100	
Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe émises par l'Etat et faisant l'objet d'une cotation sur un marché officiel.	210		100	
Le solde, lorsqu'il est prêteur, des comptes de recouvrement.	211		100	
Des concours ayant au plus trois (03) mois à courir à partir de la date d'arrêté, consentis à la clientèle sous forme de crédits d'exploitation, de crédits d'investissement, d'opérations de crédit-bail, et de location simple.	212		75	
Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe émises par les entreprises publiques et privées et faisant l'objet d'une cotation sur un marché officiel algérien.	213		60	
Les engagements de financement reçus des banques et établissements financiers agréés en Algérie et respectant les conditions fixées par l'article 6.	214		50	
Les actions et autres titres à revenu variable faisant l'objet d'une cotation sur un marché officiel.	215		10	
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES REALISABLES A COURT TERME ET DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	216			

ELEMENTS DE CALCUL DU DENOMINATEUR DU COEFFICIENT DE LIQUIDITE - MOD. 5004 -
EN MILLIERS DE DINARS

DATE D'ARRETE

JOUR		MOIS		ANNE E		

DECLARANT

ELEMENTS DE CALCUL	CODE	Montants Bruts (1)	Pondération en % (2)	Montants pondérés (3)=(1) x (2)
Les comptes créditeurs à vue en dinars des banques et établissements financiers.	217		100	
Les réescomptes auprès de la Banque d'Algérie et les emprunts (pensions, adjudications) dont l'échéance n'excède pas trois (03) mois à partir de la date d'arrêté.	218		100	
Les emprunts sur le marché monétaire remboursables dans un délai ne dépassant pas trois (03) mois à partir de la date d'arrêté.	219		100	
Les emprunts obligataires, subordonnés et autres remboursables dans un délai de trois (03) mois à partir de la date d'arrêté.	220		100	
La partie non utilisée des accords de refinancement donnés à d'autres banques et établissements financiers n'excédant pas six (06) mois à partir de la date d'arrêté.	221		100	
Le solde, lorsqu'il est emprunteur, des comptes de recouvrement.	222		100	
Les dépôts à terme (en dinars) et les bons de caisse ayant au plus trois (03) mois à courir à partir de la date d'arrêté.	223		70	
Les livrets d'épargne banque.	224		30	
Les dépôts à vue (en dinars) des entreprises.	225		25	
Les autres dépôts à vue (en dinars).	226		20	
Les livrets d'épargne logement.	227		15	
Les engagements de hors bilan donnés en faveur des banques et établissements financiers autres que ceux pris à 100%, et les engagements de hors bilan en faveur ou d'ordre de la clientèle.	228		5	
TOTAL DES EXIGIBILITES A VUE ET A COURT TERME ET DES ENGAGEMENTS DONNES	229			

ELEMENTS DE CALCUL DU NUMERATEUR DU COEFFICIENT DE LIQUIDITE - MOD. 5005 -
EN MILLIERS DE DINARS

DATE D'ARRETE

JOUR		MOIS		ANNE			
				E			

DECLARANT

TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES, REALISABLES A COURT TERME ET DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS (A)	216	
TOTAL DES EXIGIBILITES A VUE ET A COURT TERME ET DES ENGAGEMENTS DONNES (B)	229	
COEFFICIENT DE LIQUIDITE D'OBSERVATION (A/B)	230	